CENTENAIRE

DE

LAZARE CARNOT

1753-1823

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS PUBLIÉS PAR

LA SABRETACHE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE-6e

Tous droits réservés

Generated on 2024-05-09 20:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CENTENAIRE DE LAZARE CARNOT

1753-1823

Generated on 2024-05-09 20:57 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cet ouvrage a été tiré à 100 exemplaires numérotés de 1 à 100

Exemplaire N° 14

Generated on 2024-05-09 20:57 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LAZARE CARNOT

Président du Directoire éxécutif
de la République Française
AN IV

Generated on 2024-05-09 20:59 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CENTENAIRE

DE

LAZARE CARNOT

1753-1823

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS PUBLIÉS PAR

LA SABRETACHE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE-6e

Tous droits réservés

Generated on 2024-05-09 20:59 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVERTISSEMENT

Le plus beau monument qui puisse être élevé à *l'Organisateur de la Victoire* sera la publication complète de ses écrits d'ordre militaire, politique et scientifique. Entrepris dès longtemps aux frais de l'État, et retardés mais non arrêtés par les événements, de grands recueils en présentent déjà une bonne partie : les *Actes du Comité de Salut public* (par M. Aulard), les *Actes du Directoire* (par M. Debidour), la *Correspondance générale de Carnot* (par M. Charavay). Par cette multitude de pièces d'archives, auxquelles peuvent s'ajouter celles de la *Correspondance de Napoléon* et les *Mémoires* les plus dignes de confiance (tels ceux d'Hippolyte Carnot), on suit d'assez près la carrière de Lazare Carnot à travers le grand drame de la Révolution et de l'Empire. Mais en dehors des *Archives d'État* qui ne renferment que des documents officiels, et des *Mémoires*, dont les témoignages sont souvent sujets à

Generated on 2024-05-09 20:59 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

caution, les correspondances privées viennent parfois éclairer les faits d'un jour tout nouveau, et cette source de documentation mérite d'être explorée et utilisée (1). En ce qui concerne Carnot, elle sera particulièrement précieuse.

Moins que tout autre de ses contemporains, Carnot pouvait échapper à la calomnie ; car ce patriote, qui ne voulait être d'*aucun parti* sinon du parti de la France, s'est fait par là dans tous les partis politiques des ennemis et des détracteurs ; lorsque l'exil l'eut réduit à l'impuissance, ce sont eux qui tenaient la plume de l'histoire et l'influence de leurs écrits fut telle que, de nos jours encore, des historiens estimables ne peuvent parler de Carnot sans passion ou préjugé. Dans ces conditions, et sans vouloir empiéter sur le plan des grandes publications en cours, ce sera aider utilement à l'histoire et réparer l'injustice du sort, que de recueillir tout ce qui fera mieux connaître Carnot soldat, chef d'armées, homme d'État, penseur ou savant, et avant tout, ce qui éclairera le caractère de l'homme, dominant toute sa carrière.

A l'occasion du centenaire de la mort de Lazare Carnot (août 1823), *la Sabretache* se devait d'apporter son effort au monument national qui, lentement, s'élève à sa gloire en même temps qu'apparaît la vérité historique. Elle ne présentera ici ni une apologie ni même une biographie, mais seulement, dans l'ordre chronologique, et avec les notes nécessaires, un *cahier* de documents nouveaux, inédits ou peu connus, sur Lazare Carnot. Par la publication de ce simple recueil de pièces volantes elle aura rendu hommage, dans la limite de ses moyens, à la mémoire du grand citoyen qui sauva nos frontières et qui fut, avant tout, un ami de la vérité.

(1) Parmi les correspondants particuliers de Carnot dont les familles n'ont pas encore ouvert leurs archives à l'histoire, il faut citer Moreau, Hoche, Lacuée, Prieur de la Côte-d'Or.

Generated on 2024-05-09 20:59 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

EN FAMILLE

(1753-1769)

ORIGINE

Les *Carnot* de Bourgogne se croyaient issus des anciens *Carnutes* exilés par César en pays Eduen après leur révolte de l'an 52 ; ils ne voulaient pas admettre que le vocable bourguignon *carnot*, qui avait désigné au moyen âge le registre des collecteurs ducaux, eût pu devenir le surnom d'une famille de notaires ; car ils se disaient plus anciens dans le duché que l'institution du tabellionage : prétention difficile à soutenir à la vérité, et exposée à la malveillance (1).

(1) Sous le Directoire elle servit de thème à des pamphlets ; par exemple : « De la tyrannie de Carnot, ou *les Carnutes*, anecdote druidique écrite il y

Generated on 2024-05-09 21:00 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quoi qu'il en soit, la famille des Carnot, famille rurale de très ancienne condition franche, fixée entre Chalon, Autun et Dijon, a fourni dans cette région et jusqu'à Paris, dès le quinzième siècle, quantité d'hommes de loi, praticiens, procureurs, greffiers, notaires ducaux ou royaux, conseillers aux Chambres du Parlement, les gens d'Église et d'épée ne venant qu'en second et troisième lieu ; et elle montra toujours moins d'ambition que d'attachement à ses traditions domestiques et à la terre ancestrale.

Bien que les branches en aient été fort nombreuses (on y a compté jusqu'à dix-huit enfants pour un ménage), elles se sont presque toutes éteintes dans les mâles, à commencer par celles qui avaient les premières accédé à la richesse et à la noblesse. Il n'en est resté qu'un rameau, précisément celui de Lazare Carnot, qui conserve des feuilles encore vertes.

Le tableau de filiation résumé ci-contre avait été dressé au dix-septième siècle, époque où ces branches se distinguèrent entre elles par des détails héraldiques (1) ; on n'a eu qu'à la continuer jusqu'à nos jours.

ENFANCE, JEUNESSE

Claude Carnot, avocat au Parlement et notaire royal à Nolay, avait été élevé dans la crainte du Seigneur. Il éleva de même ses nombreux enfants. En relatant sur son *Livre de raison* le baptême de son cinquième fils, Lazare-Nicolas-Marguerite (13 mai 1753), il ajoutait pieusement :

Cet enfant est né dans un temps de calamité par les morts promptes et fréquentes qui affligent ce pays... Que Dieu lui présente ainsi sa colère, dans tout le cours de sa

a deux mille ans. » (An VI.) Par contre, Rioust, biographe de Carnot, la mentionne sérieusement en 1817.

(1) *Armorial général de d'Hozier*, 1694. Généralité de Bourgogne.

Generated on 2024-05-09 21:00 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

OT EN BOURGOGNE

RÉDUIT

la

DE NOLAY

à 1923

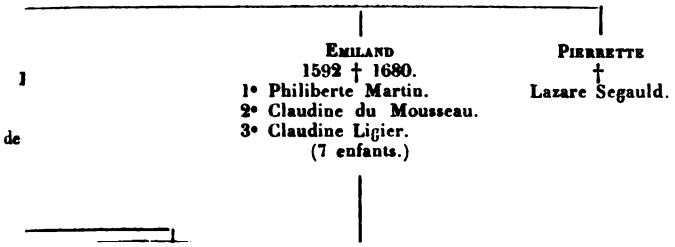

Generated on 2024-05-09 21:00 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vie, pour qu'il s'y conduise avec crainte, et mérite sa miséricorde !

Bien qu'on lui eût donné le prénom d'un grand-oncle, savant docteur en Sorbonne et vicaire général du diocèse de Chalon, ce n'est pas lui qui fut destiné à l'Église, mais bien un de ses cadets : Lazare n'approfondit les études religieuses qu'après son entrée dans la carrière militaire, alors que la solitude des petites places du Nord lui donna le loisir et le goût de la méditation.

Après son père, l'enfant eut pour premiers maîtres MM. Masson et Boisson, successivement régents du petit collège de Nolay, tous deux parfaits latinistes, qui le conduisirent jusqu'à la classe de deuxième rhétorique. Puis, en 1767, mis en pension chez Mme Gondier, à Autun, il fit la troisième année de rhétorique à l'excellent collège de cette ville, dirigé par les Jésuites ; il entra ensuite comme externe au petit séminaire d'Autun pour y suivre la classe de logique, professée par l'abbé Bisson, qui enseignait aussi les éléments de la théologie et des mathématiques. Une épidémie de petite vérole, dont le jeune Carnot fut guéri par le dévouement de sa bonne maîtresse de pension et les soins du docteur Lhomme, arrêta à peine ses études, et il satisfit brillamment, en 1768, aux examens de sortie, qui se passaient en latin. C'est alors qu'une auditrice, Mme Lhomme, née Sautereau, se leva pour opposer à la thèse du jeune Carnot, dans la langue de Cicéron, des objections auxquelles il répondit avec succès. Ainsi la formation de son esprit procéda, avant tout, du programme classique ; ses facultés de raisonnement furent développées par les finesses de la philosophie scolastique. Quant à sa formation morale, elle découle simplement de l'influence d'un milieu pieux et vertueux. Dans sa famille, comme au dehors, Lazare Carnot jusqu'à l'âge d'homme n'a eu affaire qu'à de braves gens : il croira donc au bien, et cette faiblesse qui, selon le jugement de Napoléon, le rendra plus facile à tromper, le maintiendra aussi au-dessus du vulgaire.

A la fin de ses études, au moment où il faut choisir une voie, la Providence intervient sous la forme d'un grand personnage, le duc d'Aumont, marquis de Nolay (1). Cette terre appartient à sa maison depuis plus de trois siècles, il y est fort attaché, et fort aimé,

(1) Louis-Marie-Victor-Augustin, né en 1709, depuis 1723 duc d'Aumont marquis de Nolay, Villequier, Isles, etc., premier gentilhomme de la Chambre du roi, lieutenant général en 1748, l'un des plus riches seigneurs de France, grand collectionneur de raretés et bibliophile émérite. Il habita rue de Beaune jusqu'en 1777, où il alla s'installer place Louis XV. Il mourut en 1782, fort regretté dans sa terre de Nolay.

Generated on 2024-05-09 21:00 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

car, excellent administrateur, il s'occupe de tous les détails, connaissant les gens du pays et s'intéressant particulièrement aux vieilles familles dont les noms remplissent ses archives. Depuis douze ans, Claude Carnot est son bailli et fort estimé de lui (1). C'est le duc d'Aumont qui dirigera Lazare Carnot vers l'état militaire ; son intendant sera spécialement chargé de suivre le jeune homme et de lui rappeler les démarches nécessaires. Cet intendant, M. Ogé, qui était lui-même un homme de valeur, avait souvent à entretenir le bailli des affaires de sa charge et il y ajoutait des nouvelles de l'écolier confié à sa garde. Sa correspondance nous renseigne tout d'abord sur les difficultés que devait alors surmonter un candidat aux écoles royales militaires.

M. Ogé à M. Carnot.

Paris, 27 mars 1769.

...Je ne néglige point ici les choses qui vous intéressent. M. le duc a demandé lui-même l'admission de monsieur votre fils dans le corps du génie, je l'ai engagé à faire cette démarche parce qu'on m'avait dit que l'on ne recevait plus dans ce corps que des jeunes gens qui fissent preuve de noblesse (2). On a répondu à M. le duc que sur sa recom-

(1) Lettre d'institution de Claude Carnot comme bailli de Nolay :

A M. Carnot, avocat au Parlement de Bourgogne, à Nolay.

« Paris, le 29 janvier 1756.

« Le bien qu'on m'a dit de vous, monsieur, m'a déterminé à vous choisir pour bailly de mon marquisat de Nolay. J'espère que vous me confirmerez dans la bonne opinion que j'ai prise de vous en rendant la justice la plus exacte à tout le monde et veillant scrupuleusement à la conservation de mes intérêts. Soyez persuadé qu'avec cette conduite je serai charmé de trouver des occasions de vous donner des preuves de ma satisfaction et de mes sentiments pour vous.

« Le duc d'Aumont. »

(2) Cette règle était assez récente, ainsi qu'en témoigne un Rapport au ministre, de 1768 :

« Lorsque les élèves de l'École de Mézières s'écartèrent il y a quelques années des bornes de la subordination sous prétexte qu'on leur donnait pour camarades des gens de basse éducation, Monseigneur parut disposé à ne point souffrir que dans la suite les élèves de l'École fussent dans le cas de porter des plaintes fondées à cet égard.

« Les jeunes gens qui demandent actuellement à subir l'examen dans la

Generated on 2024-05-09 21:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mandation monsieur votre fils serait admis, qu'on incidenterait point sur le défaut de noblesse, mais qu'il serait à désirer, pour lui donner plus de considération parmi ses camarades, qu'il eût quelque parent dans le service ; je ne sais s'il en a ; quoi qu'il en soit, je crois qu'il peut très bien embrasser ce parti, s'il lui convient d'ailleurs. Il trouvera beaucoup de ses camarades dans le même cas que lui, et qui peut-être ne le vaudront pas ; on ne se rend plus difficile à présent que parce que le nombre fixé est près d'être complet, c'est pourquoi il faut se hâter. C'est toujours sur le traité de M. Lecamus, précédent examinateur (1), qu'on examine les aspirants. Lorsque vous serez décidé, je vous instruirai plus particulièrement du genre d'étude que monsieur votre fils aura à faire pour pouvoir être reçu.

Lazare Carnot fit alors, pour appuyer le témoignage de *noble vie* que donnaient sur sa famille quatre gentilshommes du voisinage, un *extrait des registres de la paroisse de Nolay* (2), auquel il joignit le résumé des services militaires de ses oncles et cousins. Du côté paternel, il invoquait :

vue d'être admis à l'École au mois de janvier 1769, sont au nombre de soixante-dix dont soixante et un gentilhommes ou appartenant du côté paternel à des parents qui ont servi ou qui servent encore, et neuf qui du côté de l'extraction pourraient bien occasionner des troubles dans l'École s'ils y étaient admis... »

(On est étonné de trouver, parmi ces derniers, Cochon de l'Apparent, fils du sénéchal de Champdeniers.)

(1) Ce savant étant alors très fatigué, M. de Ramsault, directeur de l'École de Mézières, demanda son remplacement par l'abbé Bossut, membre de l'Académie des sciences, l'un des plus grands géomètres de son temps.

C'est l'abbé Bossut qui régla les conditions de l'examen d'entrée. Au mois de janvier, tous les candidats ayant satisfait aux conditions générales étaient examinés et classés. Les premiers seuls étaient admis, les autres pouvant se représenter à l'examen suivant, sans nouvelle élimination. En 1771, il constate que « la protection n'a jusqu'à présent interverti en aucune façon ce procédé fondé sur la justice et le bien du service ». Quant aux soins que prenait le respectable abbé, ils étaient absolument gratuits ; il n'obtenait même pas du ministre le remboursement de ses voyages à Mézières pour l'examen de passage.

(2) Une partie des anciens registres de Nolay avait été incendiée par les calvinistes lors de l'incursion du duc Casimir de Deux-Ponts. Lazare Carnot recopia ce qui subsistait d'actes établissant sa filiation (planche ci-contre).

Generated on 2024-05-09 21:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

extraits des registres des baptemes
mariages et sépultures de la paroisse de nolay
en bourgogne diocese d'autun bailliage de beaune.

le samedy IX (fevrier 1554) fut baptisé léonard fils d'émilan debrois d'epertully; ses parreins léonard debrois et philibert camus, sa marreine marie demours femme de claude Carnot.

le 8 fevrier mil cinq cent cinquante six est né à epertully et a été baptisé en l'église paroissiale de st martin de nolay, denis fils de hhh. homme claude Carnot et de marie demours. ses parreins hh. homme denis fils de feu thevenin Carnot son ayeul et pierre son frere. sa marreine jehanne sa soeur.

le dernier jour du dit mois (fevrier 1565) fut baptisée jehanne fille de claude garnier et de mongeote sant liver sa femme: et est son parrein jehan Carnot fils de claude Carnot. ses marreines claudine duchemin femme de françois rugeot et jehanne sant liver femme de jehan monnot de la palue.

autre mariage entre hon. denis Carnot fils de fut hon. homme claude Carnot d'epertully, presence de marie demours, et entre honnête fille vivande barolet fille de fut hon. homme jehan barolet paroissien de st romain d'autre part. en marge est écrit, fit die jjj martes. 2a februarii 1587.

ACTES DE LA PAROISSE DE NOLAY

Transcrits par Lazare Carnot à l'appui de sa demande d'admission à l'École royale du Génie de Mézières

(1769)

Generated on 2024-05-09 21:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jean Carnot, capitaine du château de Gevrey, qu'il défendit en 1576 contre les reîtres.

Jean Odet Carnot, né à Nolay, 1682. Lieutenant au régiment de la Marine, 1704 (combats de Cassano et de Turin), traversé d'une balle à la prise de Fribourg, 1713. Retiré, père de dix enfants. Rentré capitaine aux milices de Chalon, 1741 (garnison d'Alsace, campagne de Bohême, bataille de Dettingen), passé aux grenadiers royaux de Modène (campagne d'Italie, défense du Var), blessé, chevalier de Saint-Louis.

Pierre Odet de Carnot, né à Chalon, 1733. Enseigne au régiment de Cambrésis, 1753 (campagne d'Allemagne, Hastembeck, Hanovre, Crefeld), lieutenant puis capitaine, 1758. Embarqué à l'Ile de France, 1760-64. Réformé à la paix (1).

Gaspard Carnot de Baissey, né à Dijon, 1696. Enseigne au régiment de milices de Damas-Marcilly, 1749, passé au bataillon de Chalon.

Claude Carnot, né à Chalon, 1734. Lieutenant puis capitaine au régiment d'Auvergne, mort 1755.

Et du côté maternel, son oncle :

Hugues Pothier de Fangy, né à Beaune, 1728, brigadier des gardes du corps, compagnie de Villeroy, 1749, rang de capitaine.

C'était plus qu'il n'en fallait pour lever toutes les objections de principe.

M. Ogé à M. Carnot.

Paris, 18 mai 1769.

M. le duc a fait une nouvelle démarche pour obtenir l'admission de votre fils au nombre de ceux qui se destinent au génie et qui ont besoin de l'attache du ministre pour être examinés. On a répondu à M. le duc qu'il fallait auparavant satisfaire à ce que prescrit l'article 5 de l'ordonnance du roi, que je vous envoie. Dès que cette formalité aura été remplie, M. le duc reviendra à la charge pour procurer à monsieur votre fils sa lettre d'examen. Il s'agit de savoir aussi dans quel temps il sera en état de le subir. Pour le mettre en état de faire les études conve-

(1) Passé aux Insurgents, 1774, de retour en Europe, major des cadets du roi de Pologne, 1776. Émigré à Pétersbourg, 1789.

Generated on 2024-05-09 21:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nables, M. le duc a demandé à M. l'abbé Bossut, examinateur, les éclaircissements nécessaires. Vous les trouverez dans la copie de sa réponse que je vous envoie également. Voilà pour le moment tout ce qu'il est possible de faire. Je n'ai pas besoin de vous réitérer combien je serais flatté de pouvoir contribuer au parfait accomplissement de vos vues. Je puis également vous assurer des dispositions favorables de M. le duc...

Paris, 15 novembre 1769.

Un de mes premiers soins a été de demander si M. le duc n'avait reçu aucune réponse du ministre sur l'affaire concernant M. votre fils. Il n'y a encore rien de nouveau ; le moment n'est pas favorable pour l'expédition des affaires, le roi est parti hier de Fontainebleau, on ne peut espérer d'avoir des nouvelles que quand les bureaux auront repris leur assiette à Versailles. Soyez au reste, je vous prie, bien assuré qu'il n'y sera rien négligé pour que vous obteniez le plus promptement qu'il sera possible une réponse définitive.

Paris, le 24 novembre 1769.

Ne soyez point inquiet, monsieur, du retard que vous éprouvez à recevoir la décision du ministre sur la demande que vous avez faite pour M. votre fils. Le travail de M. le duc de Choiseul n'est pas encore fait sur cette partie, et il n'y a pas eu encore une lettre d'examen expédiée. J'espère que M. votre fils sera compris dans le nombre de ceux à qui on en accordera. M. le duc, depuis mon retour, a réitéré ses sollicitations et agira encore s'il est nécessaire.

Les concurrents nouveaux présentés à l'agrément du ministre étaient au nombre de quarante-trois, presque tous nobles, ou de familles ayant des attaches militaires. La *fiche* qui concerne Lazare Carnot est ainsi libellée sur le rapport de l'examinateur :

Generated on 2024-05-09 21:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Carnot, dont le père est avocat au Parlement de Dijon. Ce jeune homme est neveu de M. Carnot, chevalier de Saint-Louis, qui après avoir servi dans le régiment de la Marine, a passé dans le régiment des grenadiers royaux de Modène, et cousin de M. Carnot, capitaine au régiment de Cambrésis, et de M. Carnot de Bessey, mort capitaine au régiment d'Auvergne.

Enfin, au mois de décembre 1769, la *lettre d'examen* espérée arriva à Nolay. Il fallait quitter le foyer familial et gagner Paris.

Claude Carnot conduisit lui-même son cher fils à La Rochepot, où passait la diligence de Lyon à Auxerre et Paris. Il lui remit au départ une lettre pour le duc d'Aumont, chez qui il devait loger, et il y ajouta ces recommandations paternelles, qui ont été pieusement conservées :

AGENDA

En toutes occasions, envers toutes personnes et même seul, être toujours dans un état propre, honnête et décent. Parler le moins que faire se pourra ; toujours avec politesse, d'un air riant, enjoué ; et ne jamais rien prendre en mauvaise part. Parler bien et avantageusement de tout le monde ; surtout des gens de son pays quels qu'ils soient lorsqu'on en aura l'occasion. Ne se faire valoir sur chose quelconque ; ne point faire l'empressé ; n'avoir jamais de prétexte pour quitter une bonne compagnie où l'on se trouve ; si l'on veut se retirer, que ce ne soit pas pour aller dans une autre compagnie, ce qui ne manquerait d'être su et pris en mauvaise part, mais se retirer chez soi ; y travailler sans cesse et sans s'en vanter ni se faire valoir. Prendre garde à ceux qui ont la meilleure contenance et les imiter. Ne point donner dans les flatteries de quelle part qu'elles soient ; c'est le ton général que celui de dire des choses agréables ; mais il faut bien se donner garde de s'en orgueillir ; c'est avec une honnête modestie qu'on lui répond et qu'on se fait estimer.

Generated on 2024-05-09 21:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La bonne compagnie forme très vite un jeune homme quand il s'y plaît. Il ne faut pas craindre de demander aux personnes bien intentionnées de nous faire apercevoir de nos fautes et de nous prémunir contre celles qu'on pourrait faire ; il n'y a même rien de plus obligeant que ce témoignage de confiance de la part d'un jeune homme ; il ne faut pas négliger de le demander comme un témoignage flatteur de leur bonté à tous ceux qui te paraîtront disposés à t'en honorer. Partout où tu remettras des lettres, présente les respects de ta mère et les miens.

AUTRE NOTE

Je ne saurais trop recommander à Carnot :

1° D'être sage, prudent et discret en tout et partout ;

2° De faire sa cour à toutes personnes dont il est avantageusement connu. Ne pas manquer de les voir le plus tôt que faire se pourra ; présenter mon respect à celles que je connais ;

3° Parler le moins que faire se pourra en toutes occasions. Ne jamais s'échauffer ni s'obstiner quand même on serait assuré d'avoir raison ;

4° Ne rien dire que d'obligeant de tout le monde en général et en particulier ; et rien du tout de soi, de sa famille ni de sa situation, de ses connaissances, etc., qu'avec bien de la modestie et en peu de mots lorsqu'on y est obligé. Détourner promptement et adroitement la conversation sur ce qu'il y a de bon à dire de ceux avec qui l'on est ;

5° S'adonner au travail, à la bonne lecture. Se lever matin et ne sortir que lorsque l'esprit et le cœur sont déjà remplis de bonnes choses ;

6° Bien prendre garde de ne jamais interrompre qui que ce soit. Également d'élever la voix ;

Generated on 2024-05-09 21:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

7° Être de la plus grande douceur pour les domestiques, les garçons perruquiers ; ce sont eux qui caractérisent les gens qu'ils servent.

Enfin ne pas écarter les jambes étant assis, encore moins debout ni se balancer.

Veiller soigneusement et très soigneusement à ne s'appuyer à table sur sa chaise, nulle part. C'est ce qui montre la plus mauvaise éducation.

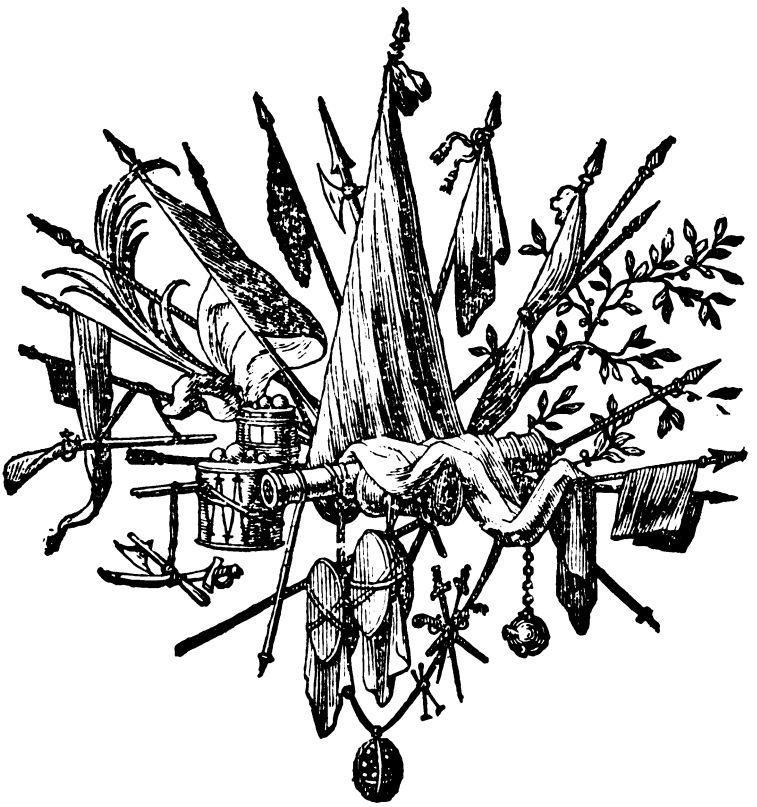

Generated on 2024-05-09 21:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

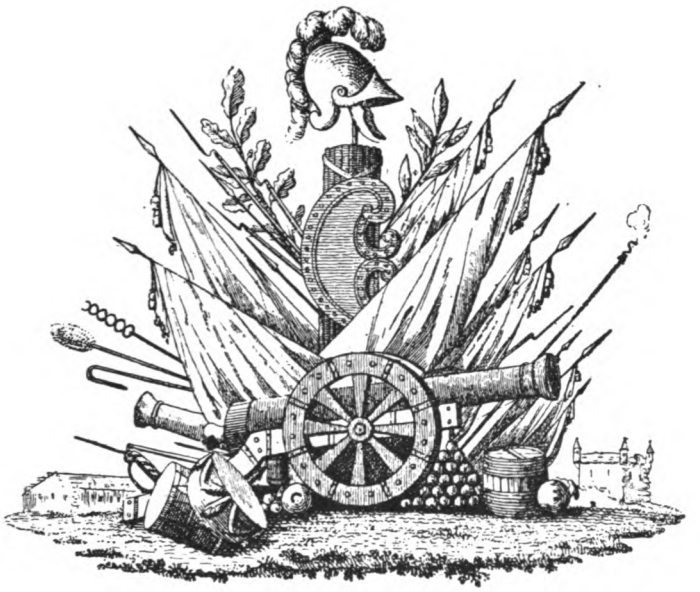

II

AUX ÉCOLES

(1769-1774)

PARIS ET MÉZIÈRES

C'est avec ce petit bagage de conseils pratiques que le jeune écolier se présenta, en janvier 1770, à l'hôtel d'Aumont, rue de Beaune (faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice), maison remplie de belles œuvres d'art, auxquelles le duc donnait tous ses soins. L'excellente dame Delorme, qui en avait la charge depuis la mort de la duchesse (1753), l'y accueillit comme une mère, et il devait y trouver pendant ses séjours à Paris jusqu'en 1777 l'hospitalité la plus généreuse. D'autre part, le bon M. Ogé s'occupait à lui trouver une pension organisée pour la préparation méthodique aux examens de l'École de Mézières (1).

(1) Il y avait peu de candidats qui eussent préparé seuls les examens d'entrée. Les principaux centres de préparation étaient alors : l'École royale

Generated on 2024-05-09 21:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On peut suivre les progrès de ses études par quelques notes de l'abbé Bossut, et par de nouveaux extraits des lettres de M. Ogé à Claude Carnot, bailli de Nolay.

M. Ogé à Claude Carnot.

Paris, 5 janvier 1770.

Je suis allé, monsieur, voir avec M. votre fils un maître de mathématiques qui m'a été indiqué pour les enseigner avec succès. La plus grande partie des élèves qu'il a présentés au dernier concours ont été reçus. M. de Longpré, c'est le nom de ce maître, ne prend que douze élèves à la fois ; il les instruit en commun et en particulier. Il me paraît difficile sur le choix des jeunes gens, il veut de la bonne volonté et des mœurs. M. votre fils est plus propre qu'un autre à lui convenir, mais la pension est chère ; il demande treize cents livres par année pour la nourriture, le logement et les leçons de mathématiques. Il faut ensuite se fournir de bois et de lumière dans sa chambre, payer le maître de dessin, qui coûte douze francs par mois, le perruquier et le blanchissage, ou bien il offre de se charger de toutes ces dépenses moyennant seize cents livres pour le tout. Cette demande vous paraîtra bien forte ; cependant je n'ai pu obtenir meilleure composition. C'est un prix fait sur lequel il prétend ne vouloir rien diminuer. Ses confrères ne font pas meilleur marché ; l'excessive cherté de toutes choses à Paris rend les pensions très dispendieuses. Une pension ordinaire, pour la nourriture seulement, coûte huit cents livres. Le logement est un objet au moins de deux à trois cents livres, les procureurs exigent à présent des jeunes gens qu'on place chez eux jusqu'à douze cents livres. Ils ne sont sûrement ni

militaire (qui envoyait quatre ou cinq aspirants), le Collège royal de Nanterre (supérieur M. Bernard), la pension de M. Berthaud, celle de M. Bouffer, celle de M. de Longpré, au Marais.

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.5b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

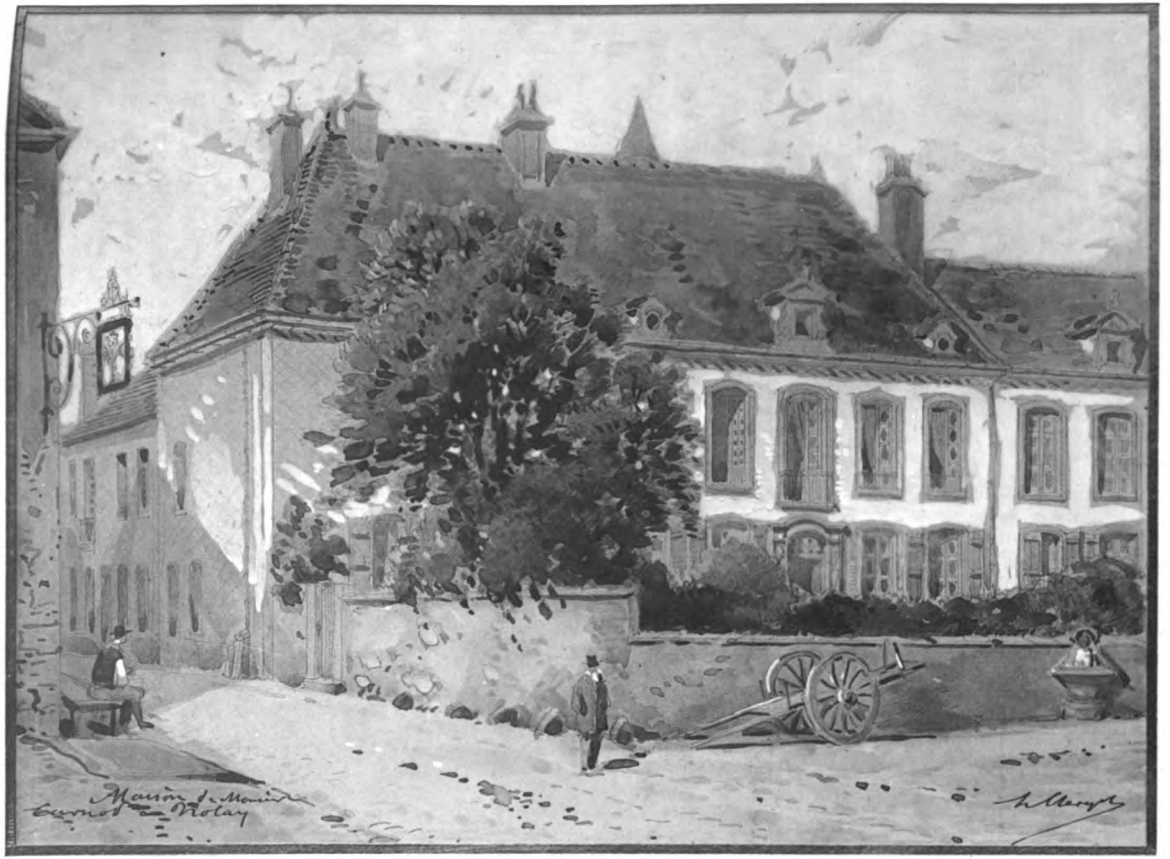

LA MAISON DES CARNOT A NOLAY

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien nourris ni commodément logés et leur travail est utile au procureur.

Je regarde comme une chose très essentielle que M. votre fils soit placé chez un maître, qu'il soit continuellement sous sa main ; ses études ont besoin d'être rectifiées et dirigées. Il y aura au concours prochain cent aspirants, peut-être pour vingt places. Il ne pourra en obtenir une qu'en se rendant très supérieur. Il faut à présent savoir au delà de ce qui était prescrit pour être admis, afin de pouvoir être distingué dans la foule. Il aura chez M. de Longpré l'avantage d'être sous un maître connu de M. l'abbé Bossut et de se trouver avec des jeunes gens qui suivent la même carrière, qui s'éclairent en se communiquant leurs idées. Je ne vois que ce moyen pour assurer à M. votre fils l'état auquel vous le destinez. Je n'ai voulu cependant rien arrêter sans vous avoir consulté. J'ai demandé à M. de Longpré dix jours pour lui donner une réponse positive. Il m'a promis de garder jusqu'à ce temps-là une place à M. votre fils. Je vous prie de me faire connaître sur-le-champ vos intentions. M. votre fils craint que le sacrifice qu'il faut faire ne vous paraisse trop considérable ; cette réflexion est bien digne de son honnêteté, mais il s'agit de lui procurer un état, et il y aurait tout lieu de craindre qu'il ne l'obtînt pas au premier concours, si l'on ne prenait ce parti.

La décision du père fut affirmative. On demanderait à M. de Longpré de réserver une place au jeune Carnot, qui sortirait les dimanches seulement à l'hôtel d'Aumont. A Saint-Sulpice, où il accompagnait Mme Delorme, il devait retrouver de vieux souvenirs de famille, ceux des Carnot, notaires au Châtelet, bienfaiteurs et premiers paroissiens de la nouvelle église sous Louis XIV. Plus tard, en 1800, ces souvenirs l'engagèrent à employer le dernier descendant de cette branche au ministère de la Guerre, où, malheureusement, il ne se montra pas digne de la confiance inspirée par son nom.

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Ogé à Claude Carnot.

Paris, 21 février 1770.

M. votre fils doit entrer aujourd'hui dans sa pension où sa place est retenue. Nous lui avons bien recommandé de faire trêve quelquefois à son ardeur infatigable pour le travail, et de venir se distraire un peu avec nous. S'il nous rend l'amitié que nous avons pour lui, il n'oubliera pas cette invitation sincère.

Vous me demandez, par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, un état de ses dépenses et de sa pension jusqu'à présent. Je ne puis pas vous envoyer dans ce moment la note de mes avances, les marchands et ouvriers ne m'ayant pas encore fourni leurs mémoires ; rien n'est assurément moins pressé. A l'égard de sa pension, je suis dans le cas de vous faire la même demande pour moi, je ne l'ai pas faite parce que j'aurai craint de vous offenser. Je suis de votre avis qu'il vaut mieux laisser à M. votre fils le soin de faire les petites dépenses dont M. de Longpré offrait de se charger pour le supplément de trois cents livres. Ce n'est pas seulement la petite économie qu'il sera possible de faire là-dessus que je considère ; un autre avantage est de mettre le jeune homme dans le cas de connaître la valeur des choses et de l'accoutumer à régler sa dépense.

Le premier concours, préparatoire et éliminatoire, eut lieu au printemps, à Paris.

Cet examen, où le dessin jouait un grand rôle, donna lieu à un classement des candidats en quinze catégories ; les deux premières seules devant être admises immédiatement à Mézières. En tête de cette promotion étaient Gaudin, d'Obenheim et Duvignau. Dans la huitième catégorie figurent deux candidats de l'année précédente, tous deux compatriotes et amis de Carnot : Chauvelot (fils d'un maître des Comptes) et Adelon (fils d'un conseiller à la

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Table de marbre). Le jeune Carnot ne venait que dans la douzième catégorie, avec ces notes :

« Montre beaucoup d'intelligence ; ne sait que superficiellement son cours. Il est fort jeune.

« *Dessin :* une figure d'ermite en pied, très mal dessinée en tous points. »

Il avait le pied à l'étrier. Il ne lui restait plus qu'à travailler en vue de l'examen suivant.

M. Ogé à Claude Carnot.

Guiscard, 13 août 1770.

Je suis depuis trois semaines en Picardie ; je compte retourner à Paris vers le 25. Je verrai en arrivant M. votre fils. Je sais qu'il mettait trop d'ardeur au travail, mais M. de Longpré m'a dit quelque temps avant mon départ qu'il commençait à être plus raisonnable sur cet article et à s'amuser avec ses camarades. J'avais prié M. de Longpré dès les premiers temps de l'engager à cette modération ; je lui ai fait aussi prendre du lait dans le mois de mai, pour sa poitrine qui est délicate. Il faut qu'il la ménage, je l'y exhorte toutes les fois que je le vois.

Paris, 12 septembre 1770.

J'ai vu depuis mon retour de la Picardie M. votre fils ; quoi qu'il ait perdu un peu de son embonpoint, il me paraît, et il m'a assuré lui-même, qu'il se porte très bien. Son goût pour le travail qui ne se dément pas, et les progrès inséparables de son application, ne me paraissent pas devoir vous laisser de l'inquiétude sur ses succès au prochain examen.

A Paris, le 14 décembre 1770.

J'ai vu, monsieur, M. votre fils qui se porte très bien ; il a subi son examen et est assez content de lui. M. de

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Longpré lui donne les meilleures espérances, et je les crois très fondées. J'ai engagé M. le duc à aller voir M. l'abbé Bossut qui a dit beaucoup de bien de M. votre fils ; il a ajouté qu'il ne pouvait pas encore savoir quel rang il occuperait dans le compte qu'il avait à rendre au ministre du concours qui est ouvert actuellement, parce qu'il avait encore cinquante aspirants à examiner. Ce ne pourra être que vers la fin du mois de janvier que le travail du ministre se fera sur cette partie. J'ai cru en attendant qu'il ne pouvait être qu'avantageux que M. le duc renouvelât à M. l'abbé Bossut l'intérêt qu'il prend à M. votre fils. Il le lui a témoigné de la manière la plus pressante ; j'en ai été témoin. M. le duc se propose, dès qu'il en sera temps, de faire auprès du Ministre les démarches nécessaires pour le rendre favorable à l'admission de M. votre fils. Je me charge d'épier le moment convenable, et de lui rappeler sa bonne volonté dont il sera sûrement très charmé de vous faire ressentir les effets. J'espère fort que nous réussirons ; j'en serai on ne peut plus charmé, je vous assure.

Paris, 20 janvier 1771.

Le changement arrivé dans le ministère (1) a retardé le travail sur l'examen des aspirants au génie. M. le duc a fait d'avance les démarches convenables en faveur de M. votre fils ; il est à Versailles depuis deux jours et doit renouveler ses sollicitations ; j'espère que M. votre fils sera reçu ou la chose sera impossible.

Recevez, monsieur, et faites agréer, je vous prie, à Mme Carnot, les vœux que je forme pour tout ce qui peut vous intéresser l'un et l'autre et vous plaire ; vous ne douterez pas de leur sincérité si vous rendez justice au parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être...

(1) Le 6 janvier 1771, le duc de Choiseul, ministre de la Guerre depuis dix ans, avait été remplacé par le marquis de Monteynard.

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, le 11 février 1771.

M. votre fils, monsieur, est reçu (1) ; il est du nombre des douze élus sur cent quinze qui ont concouru ; la nouvelle en arriva vendredi au soir à M. le duc ; elle lui fit grand plaisir. Pour moi j'en fus comblé ; quoiqu'il fût tard, pour avancer la jouissance de M. votre fils, je lui fis porter aussitôt la lettre du ministre qui lui sert de brevet, et qui lui prescrit d'être rendu à Mézières le 25 de ce mois. Il est venu hier remercier M. le duc qui lui a dit qu'il était très persuadé qu'il soutiendrait la haute opinion qu'il avait donnée de lui au ministre, et qu'il se porterait dans tous les temps avec bien de l'empressement à le servir et à contribuer à son avancement. M. votre fils, comme vous pensez bien, est enchanté d'avoir réussi ; le peu de repos qu'il a pris depuis l'examen lui a rendu de l'embonpoint ; il se porte à merveille ; il partira par la voiture publique de Mézières le 18 ou le 20. Je le pourvoirai de ce qui lui sera nécessaire et je payerai à M. de Longpré le quartier de sa pension qui écherra précisément dans ce temps-là.

...Voulez-vous bien vous charger des assurances de mon respect pour Mme Carnot. Je partage bien sincèrement la joie qu'elle aura ainsi que vous, monsieur, de la nouvelle concernant M. votre fils. Je n'y aurais pas été plus sensible si cet événement m'eût regardé personnellement ; j'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement votre très humble et très obéissant serviteur.

(1) Les élus furent, dans l'ordre du classement : Damoiseau, Benezech, Carnot, Bureaux de Citey, Pouget de Saint-André, Aubert de Montovillé, Faypoult de Maisoncelle, Pons de Sainte-Croix, du Gaigneau, Vidal, Chauvelot, Adelon de Chaudenay.

Carnot était ainsi noté : « Excellent sujet, fort intelligent, sait très bien son cours ; y joint plusieurs autres connaissances. (Dessin : tête de Jason. fort bien dessinée.) »

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, le 22 février 1771

M. votre fils, monsieur, est parti le mercredi 13 pour Mézières. Il a voulu y arriver des premiers pour prouver son zèle et pour avoir d'ailleurs un logement plus commode, parce que les premiers venus ont le choix des logements vacants. J'imagine qu'il vous aura instruit de son départ et des avances que je lui ai faites tant pour payer ce qu'il devait ici que pour se fournir des choses nécessaires ainsi que pour son voyage. Je me dispenserai par conséquent de vous en rendre compte, j'observerai seulement qu'il a été fort modeste pour ce qui concerne son personnel ; il ne m'a demandé que les choses indispensables ; il n'a point voulu se faire habiller avant que de partir ; comme il doit recevoir en arrivant une partie par avance de ses appointements, il compte l'employer avec ce qui pourra lui rester de l'argent que je lui ai donné, à acheter les meubles dont il aura besoin pour garnir son logement. Son projet est bien de ne vous être plus à charge et de s'arranger sur ses appointements, qui sont de sept cent vingt livres, pour fournir à toute sa dépense. Je vous félicite d'avoir un enfant aussi raisonnable et d'aussi belle espérance.

•

Mars 1771.

Le paquet que vous m'avez adressé ne m'étant parvenu que huit jours après le départ de M. votre fils, j'ai envoyé directement à M. l'abbé Bossut et à M. de Longpré les lettres qui leur étaient destinées, et j'ai renvoyé à M. Mattrely celles qui sont pour M. votre fils afin qu'il les lui fasse passer à Mézières sous le contreseing du ministre de la guerre. M. le duc a écrit à M. de Ramsault, commandant de l'École, pour lui recommander

Generated on 2024-05-09 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. votre fils ; il lui a marqué tout l'intérêt qu'il prend à son avancement et le cas qu'il en fait.

Paris, 11 mars 1771.

M. de Ramsault, commandant en chef de l'École de Mézières, à qui M. le duc a écrit, lui a répondu et lui marque des dispositions très favorables pour M. votre fils, qui m'a donné de ses nouvelles en m'assurant la réception de vos lettres que je lui ai envoyées dans le temps que je vous l'ai marqué.

Sur l'École de Mézières pendant les deux années d'instruction de Lazare Carnot, il est resté peu de documents.

L'état-major était composé de MM. de Ramsault de Raulcourt, brigadier des armées du roi, lieutenant pour le roi à Mézières et Charleville et commandant en chef de l'École, Duvignau, colonel commandant en second, Dumoulin, lieutenant-colonel commandant en second, et un cadre d'officiers professeurs.

Gaspard Monge, fils d'un coutelier de Beaune, y remplissait depuis le 29 avril 1768 les fonctions de répétiteur à soixante-quinze francs par mois, lorsque M. de Ramsault obtint du duc de Choiseul qu'il fût titularisé dans ces fonctions : « Il s'en est acquitté avec un zèle et une exactitude tels que nous jugeons tous qu'il mérite le titre de répétiteur que vous avez bien voulu me permettre de lui annoncer, et je vous supplie de vouloir le lui accorder. » C'était pour le savant beaunois le premier pas vers l'Institut de France.

Suivant le programme d'études présenté par M. de Ramsault en 1768 et approuvé par le ministre, les élèves entraient à l'École complètement instruits des éléments de l'arithmétique, de la géométrie et de la mécanique, pour n'avoir plus à s'en occuper à Mézières. La première année d'études était consacrée à l'hydraulique, la coupe des pierres, la coupe des bois, la résistance des matériaux, le dessin géométral, la géographie ; la deuxième année, à la fortification dans tous ses détails.

Cependant, dès la première année avaient lieu des manœuvres (simulacres de sièges) ordonnées par le ministre, et où l'on voit le sous-lieutenant Carnot figurer dès le 22 septembre 1771. En octobre 1771, le classement de tête n'a pas changé : Damoiseau, Benezech, Carnot occupent les trois premiers rangs avec des notes parfaites.

Generated on 2024-05-09 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aux examens de passage (14 décembre 1771) présidés par l'abbé Bossut, c'est encore le même classement : Damoiseau de Montregard, Benezech de Saint-Honoré, Carnot, « très intelligents et très appliqués ». L'examen de sortie donna enfin l'épaulette aux jeunes ingénieurs (janvier 1773).

M. Ogé à Claude Carnot.

Paris, 22 février 1773.

J'ai reçu il y a peu de temps une lettre de M. votre fils de Mézières, qui m'a annoncé sa promotion au rang d'ingénieur. M. de Ramsault, commandant en chef de l'École, a écrit à M. le duc pour l'en informer, et lui a rendu en même temps les meilleurs témoignages de la conduite de M. votre fils. M. le duc en a été très satisfait, et n'en est que plus disposé à s'employer pour lui dans toutes les occasions où il pourra contribuer à son avancement. Je ne l'ai pas laissé ignorer à M. votre fils, lorsque je lui ai répondu pour le féliciter sur son nouveau grade.

Paris, 17 août 1773

Pour pouvoir obtenir la lettre d'examen que vous demandez pour votre fils (1), il faut qu'il ait seize ans et justifie de son extrait baptistaire. On m'a marqué qu'ayant un frère déjà reçu, cette pièce suffisait ; vous voudrez bien l'adresser à M. Chevalier, qui fera en mon absence ce qui conviendra pour vous procurer la lettre dont il s'agit, ce sera à la fin de septembre qu'on expédiera celles qui seront

(1) Il s'agissait alors du quatrième fils de Claude Carnot : Claude-Marie Carnot de Feulint, qui fut admis à l'École de Mézières dans un des premiers rangs en 1774, grâce au zèle et au dévouement de son frère Lazare, devenu son répétiteur. Capitaine du génie au moment de la Révolution, il devint président du Directoire départemental du Pas-de-Calais, où il était en garnison, puis membre de l'Assemblée législative, et enfin général de brigade. C'est lui qui dessina en 1788 les silhouettes de son frère Lazare.

Generated on 2024-05-09 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LAZARE CARNOT

Capitaine au Corps royal du Génie

(1788)

Dessiné par son frère C. M. Carnot de Feulint.

Generated on 2024-05-09 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

données pour le concours de cette année. Je vous prie d'être bien persuadé de mon empressement à vous servir en toute occasion et de la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

Paris, 4 novembre 1773.

J'ai vu avec grand plaisir MM. vos fils qui sont en bonne santé. Je leur ai remis la lettre que vous avez jointe à la mienne. Ils ont vu M. le duc qui s'emploiera très volontiers pour leur être utile. Dans le voyage qu'il va faire à Fontainebleau, il se propose de recommander le jeune aspirant et, après l'examen, il renouvellera ses sollicitations en sa faveur.

Generated on 2024-05-09 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

EN GARNISON ET EN SEMESTRE

(1774-1791)

L'ÉLOGE DE VAUBAN ET L'ACADÉMIE DE DIJON (1784)

Cet ouvrage de Lazare Carnot, capitaine du génie en garnison à Arras, fut couronné par l'Académie de Dijon le 2 août 1784 dans sa séance solennelle présidée par le prince de Condé (1), gouverneur de Bourgogne.

Le prix (qui avait été doublé en raison des résultats insuffisants d'un concours antérieur) consistait en deux grandes médailles d'or, d'une valeur de trois cents livres.

On avait profité de la présence du prince à Dijon, où il venait présider les États de Bourgogne, ouverts le lundi 26 juillet.

(1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne depuis 1754, père du général en chef des émigrés.

Generated on 2024-05-09 21:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 2 août, le prince entra au Palais : MM. Daubenton (1) et Carnot (2) plaidèrent : ce dernier fit un joli compliment ; le soir, le prince alla à l'Académie et distribua les prix. M. Carnot, capitaine au corps royal du génie, frère de l'avocat, reçut une médaille d'or de la main du prince, qui le gracieusa beaucoup.

(*Mercure dijonnais*. Bibliothèque de Dijon.)

M. Maret (3), après avoir proclamé le nom du vainqueur : *M. Carnot, né à Nolay, capitaine dans le corps du génie*, ajoute que M. le marquis de Gouvernet (4) avait obtenu un congé à cet orateur, pour lui procurer l'honneur de recevoir le prix des mains de S. A. S. et il a supplié Mgr le prince de Condé de vouloir bien lui remettre les deux médailles.

M. Carnot s'est avancé, et après les avoir reçues, a dit en s'adressant à S. A. S. :

« Monseigneur, il est bien doux d'être couronné par un héros du nom de Condé, et les lauriers que votre main dispense, de même que ceux qui décorent votre front auguste, sont d'une espèce qui ne se flétrit jamais (5). »

(Archives de l'Académie de Dijon.)

Le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, se trouvant alors en Bourgogne, présida la séance de l'Académie du 14 août,

(1) Nicolas-Henri Daubenton, avocat au Parlement en 1748, premier échevin de Dijon, fut en 1790 commissaire du gouvernement près le district de Dijon, et en 1793 commissaire national à Bellevue-les-Bains (Bourbon-Lancy). Il était le cousin du grand naturaliste.

(2) Claude-Joseph Carnot, avocat au Parlement de Bourgogne, frère aîné de Lazare Carnot.

(3) Le docteur Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, père du duc de Bassano.

(4) Ph Ant.-Gab.-Victor du Pin de Gouvernet, lieutenant général et commandant en chef en Bourgogne, etc., était en relations particulières avec la famille Carnot.

(5) *Les Affiches de Dijon* du 30 août 1784 donnent un texte moins contourné, et qui doit être plus vrai : « Monseigneur, il est doux d'être couronné par un héros du nom de Condé, vos lauriers sont d'une espèce qui ne se flétrit jamais. »

Generated on 2024-05-09 21:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-09 21:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Monsieur. J'ai reçu votre lettre en date du 3 Sept: y joint un discours que vous avés lû dans l'assemblée de l'académie de Dijon, et je vous en fais bien mes remercîmens. Je le relirai avec autant de plaisir que j'en ai eu à l'entendre prononcer à l'académie, étant avec des sentimens de beaucoup d'estime,

Monsieur

Votre très affectionné ami

Henri

Paris ce 10 Sept: 1784.

A Monsieur de Carnot, Capitaine au Corps royal du génie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où le capitaine Carnot lui fut présenté et reçut de lui de nouveaux compliments. Le 19 août, le jeune lauréat ayant sollicité le titre de *membre associé non résident* de l'Académie, y fut nommé séance tenante, sur le rapport de Guyton de Morveau. Il siégea pour la première fois le 10 février 1785. Les médailles furent immédiatement employées à obliger un lointain parent, le chevalier de Gaigne, qui les mit en gage. L'une d'elles ne fut dégagée qu'après une curieuse mutilation (1). A travers les orages de la Révolution et des exils, Carnot conserva toujours ces souvenirs de sa jeunesse.

LES ROSATI D'ARRAS

Née en juin 1778, sous les auspices de l'aimable avocat Le Gay, « c'était moins sans doute qu'une Académie littéraire, mais c'était certainement plus qu'une réunion bachique. »

Des jeunes gens, assemblés par l'amitié, par le goût des vers, des roses et du bon vin, se donnaient rendez-vous au lever du soleil sous un berceau de troënes et d'acacias tout fleuri de roses. Avocats, abbés, officiers et gentilshommes du pays se firent agréger à ce groupe, et leurs productions badines ou gracieuses allèrent jusqu'à l'*Almanach des Muses*, qui inséra en particulier quelques pièces de « M. Carn... officier au corps royal du génie ».

Le Gay, nommé chancelier de ce groupe joyeux, ne trouvant pas d'éditeur pour ses vers, en Artois (2), avait demandé à son collègue

(1) Le beau coin de la médaille instituée par le président Pouffier et portant ses armes et celles de la province de Bourgogne est bien connu des numismates. Nous donnons ci-dessus, à titre de curiosité, les *rectifications* subies par cette médaille à l'époque révolutionnaire.

(2) Il s'agit ici du charmant recueil intitulé : *Mes souvenirs, et autres opuscules* de M. le Gay, qui fut, finalement, imprimé à Caen, chez Manoury

Generated on 2024-05-09 21:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Carnot d'en chercher un lorsqu'il irait en semestre. Voici la réponse de l'obligeant officier.

Monsieur Le Gay, avocat, rue du Vent de-bise, à Arras, Artois.

A Nollay en Bourgogne, le 14 septembre 1784.

Je me suis donné, monsieur, d'inutiles mouvements pour vous chercher un imprimeur, je n'ai pu en trouver aucun qui voulût se charger de publier, à ses frais, vos poésies, quoique certainement tout le monde s'y intéressât et les trouvât charmantes. S'il n'avait été question que d'une somme médiocre, je me serais chargé moi-même de l'impression ; mais on me demandait trente louis pour vous imprimer assez mal et j'étois hors d'état de faire cette dépense. Je n'ai pas été plus heureux pour mon *Éloge de Vauban* (1), il a fallu que je le fisse imprimer à mon compte et cela m'a coûté six louis et demi.

J'ai communiqué votre manuscrit à des amis et à des connaisseurs, et il a fait la plus grande impression : les gens de lettres qui composent l'Académie de Dijon seroient très flattés de vous avoir pour confrère et plusieurs d'entre eux m'ont prié de vous le dire, mais les statuts de cette société exigent qu'on soit Bourguignon

en 1786 (2e édition, 1788, avec figures, 2 volumes in-12). Une partie de ce recueil contient les *Pièces lues ou chantées sous le berceau des roses*, avec une épigraphe signée de Carnot :

Venez Bacchus, amours, illusions légères
Du rêve de la vie embellir les tableaux,
Venez réaliser des biens imaginaires
Et sur des maux réels étendre vos bandeaux.

(1) La première édition de cet opuscule fut imprimée à Dijon, 1784 (par Capel, chez Bidault, place Royale). Elle suscita immédiatement une polémique entre artilleurs et sapeurs, représentant les grandes écoles théoriques de ce temps : les champions en étaient d'une part le marquis de Montalembert, artilleur, dont Carnot adoptait les idées, et d'autre part, M. de Fourcroy, président du Comité du génie et chef direct de Carnot, qui en était resté aux traités de Cormontaigne.

Generated on 2024-05-09 21:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour être associé, il n'y a que les correspondants qui puissent être étrangers et la classe des belles-lettres n'en reçoit point, parce que l'objet de l'Académie est de connoître par ses correspondants l'état des sciences et des arts dans les pays éloignés.

Je vous ferai passer lorsque vous le voudrez votre manuscrit avec un exemplaire de mon opuscule, et un autre que je vous prierai de remettre à M. Harduin (1) à qui je l'ai promis ; mais comme je crains qu'ils ne s'égarent ou que cela ne vous coûte beaucoup de port, je voudrais que vous m'indiquassiez une voie sûre et qui vous convînt : si vous voulez attendre la fin d'octobre, mon frère, qui passera alors à Arras, pourra vous les remettre.

Je suis au désespoir, monsieur, de n'avoir pu vous rendre un léger service que je croyais ne pouvoir souffrir aucune difficulté, mais l'expérience prouve qu'on en rencontre partout lorsqu'on n'a pas d'argent à semer.

Je suis avec la plus parfaite considération et le plus sincère attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARNOT.

(1) M. Harduin, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie royale des belles-lettres d'Arras, était aussi un aimable poète et un gai convive. Il s'éteignit à soixante-sept ans en 1785.

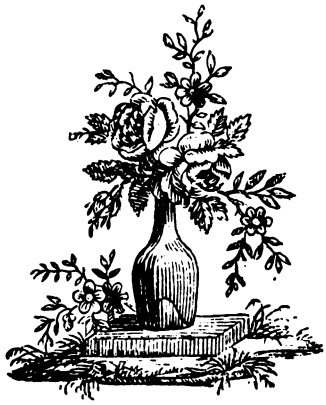

Generated on 2024-05-09 21:06 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

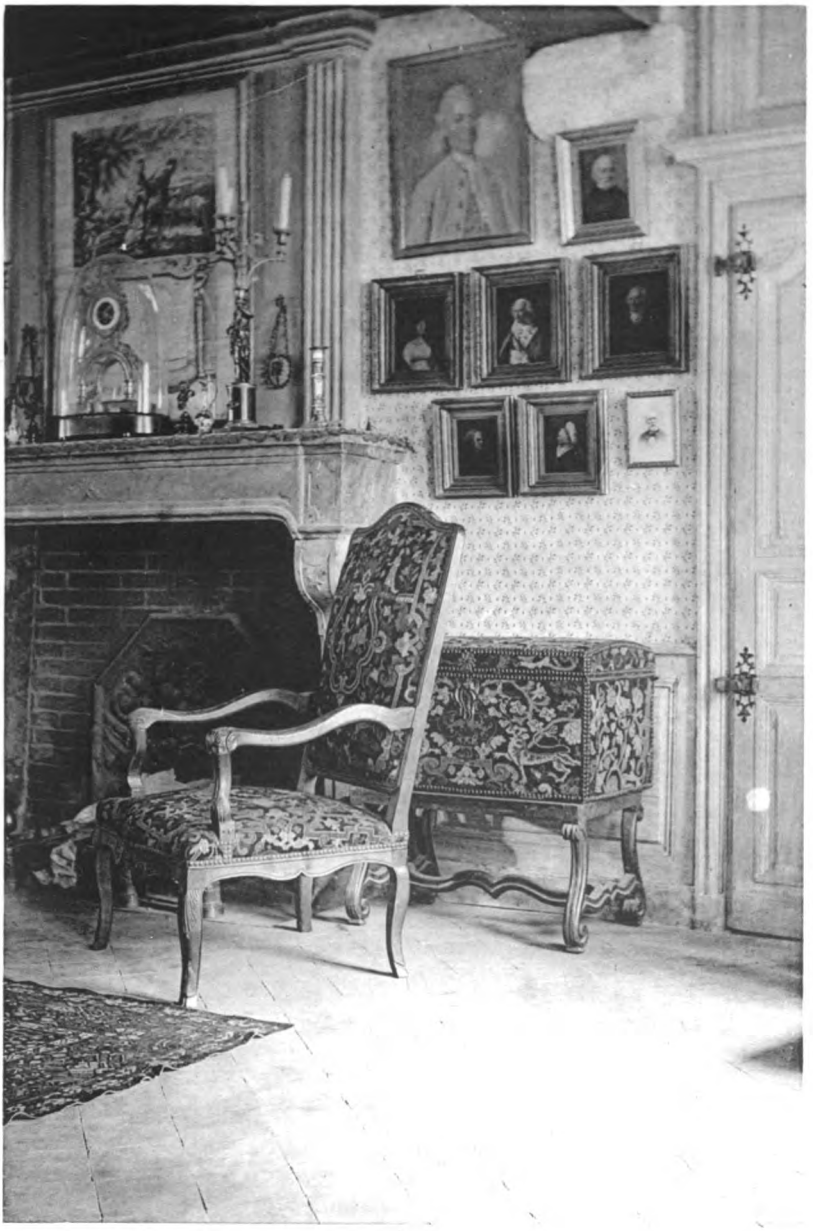

UNE CHAMBRE DE LA MAISON CARNOT
à Nolay

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS

Generated on 2024-05-09 21:06 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DISTRACTIONS DE JEUNESSE

EXTRAITS DE LETTRES

A Monsieur Carnot, capitaine dans le corps roïal du génie, à Nolay.

Dijon, 22 décembre 1787.

Je vous remercie, monsieur, de tout mon cœur, et d'avoir eu la complaisance de vous occuper avec le cher père de mon domaine, et de la peine que vous avez prise de m'en faire le détail. Je ne peux absolument avoir l'œil sur lui ni venir l'habiter, ayant deux autres possessions qui partagent et réunissent mon temps, mes occupations et ma personne : celui-là est négligé forcément. Comme vous ne parlez pas de votre santé, je me persuade qu'elle est bonne, je le souhaite et je m'en réjouis...

Mlles Calon et Bouillet vous offrent mille et mille compliments bien empressés ainsi que l'ami Cazotte (1), qui ne quitte plus l'Académie et vous dit mille choses de la part de cette mère commune. Il y a quelque temps que je n'ai vu M. de Bussy. Les dames Adelon vont déménager et sont transplantées chez M. Demigieu, on va démolir dans quelques jours le logement qu'elles quittent et où elles étaient installées depuis au moins soixante ans. Venez les consoler de la perte de cette ancienne crèche ; vous vous sanctifierez avec l'aînée, vous vous scandaliserez si possible avec la cadette, vous réjouirez le veuvage de la mère, vous chanterez avec l'oncle Chisseret, et si votre joie est complète, vous danserez. Mais au milieu de tous ces plaisirs n'oubliez pas, je vous prie, l'amitié et le sincère attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être pour tous les temps, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BOUILLET.

(1) Jacques Cazotte.

Generated on 2024-05-09 21:06 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mlle la cadette (1) veut que je vous fasse part des caresses de Lolo, elle est estropiée depuis votre départ, et a perdu près de la moitié d'un pouce de la main gauche dans un grand combat qu'elle a livré avec un couteau pour un morceau de bonbon ; si vous savez quelque remède infaillible ou quelque bon onguent, envoyez-lui, car elle souffre beaucoup et porte ce malheureux pouce en écharpe.

A Monsieur Carnot, capitaine dans le corps roïal du génie, à Nolay.

Dijon, 24 janvier 1788.

...Mille millions de remerciements de tant de peine, mais je compte tant sur votre amitié comme sur celle du papa et des chers frères ! Le pouce malade, après bien du temps et des souffrances, est enfin guéri, et vous remercie, ainsi que celle à qui il a causé tant d'inquiétudes et de chagrin, de l'intérêt que vous voulez bien y prendre. C'est le bonbon qui l'a mise dans un si grand danger, et malgré cela elle est décidée à le risquer encore, pour empoigner celui que vous semblez promettre, au cas qu'il vous en reste d'ici à votre retour dans ce pays-ci. Je suis bien fâché que des obstacles insurmontables vous empêchent de venir faire le carnaval à Dijon. Vous êtes sage, et vous préférez faire pénitence en carême avec vos amis ! Mlle Calon et ma fille aînée vous disent mille choses empressées, sans en excepter *la cadette*. Lolo vous fait tout plein de caresses ; je vous supplie d'être bien intimement persuadé du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

BOUILLET.

(1) Ursule dite Nanette de Bouillet était alors fiancée à Lazare Carnot. On verra plus loin le récit de leur rupture.

Generated on 2024-05-09 21:06 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉMOIRE SUR LES PLACES FORTES (1788)

Trois ans après sa réception à l'Académie de Dijon, le capitaine Carnot adressait à M. Caillet, secrétaire, la lettre ci-après, qui n'a pas été connue de ses biographes.

Elle avait pour origine la publication récente d'un *Recueil de mémoires sur la trop grande quantité de places de guerre qui subsistent en France.* L'auteur de cet ouvrage, abusivement présenté comme inspiré de Vauban lui-même, était M. de Guibert, grand théoricien, fort dédaigneux des fortifications, et qui, cependant, avait su entraîner dans son système le Conseil de la Guerre, où siégeait M. de Fourcroy, chef du corps des ingénieurs.

Monsieur,

Vous savez peut-être qu'il est question de faire démolir une bonne partie des places fortes du royaume, comme trop dispendieuses ; d'un autre côté, il est bien des personnes qui regardent les forteresses comme le salut de l'État, et comme un puissant moyen d'économie : il se présente donc à ce sujet une question très importante à résoudre dans le moment actuel. Cette question ayant d'ailleurs beaucoup de rapport avec l'éloge du maréchal de Vauban, je prie l'Académie de permettre que je partage le prix double qu'elle a bien voulu m'adjuger en 1784 avec celui qui l'aura résolue.

Aussi, monsieur et cher confrère, si l'Académie approuve mon projet, je vous prierai de vouloir bien faire insérer dans les journaux le programme suivant que cette savante compagnie pourra modifier à son gré :

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon décernera, au mois d'août 1789, un prix extraordinaire, dont les frais seront faits par un de ses membres, et dont le sujet est la question suivante :

Est-il nécessaire qu'il y ait des places fortes sur les frontières du royaume de France?

Generated on 2024-05-09 21:07 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le prix sera une des médailles ordinaires de l'Académie ; les mémoires seront envoyés le 1er de juin et adressés à M. Caillet, secrétaire perpétuel, sous le couvert de M. l'Intendant de Bourgogne.

CARNOT.

La proposition fut acceptée à la séance du 3 janvier 1788, avec toutefois cette restriction que le secrétaire, en adressant à M. Carnot les remerciements de l'Académie, lui demanderait de remplacer dans son programme le mot *nécessaire* par le mot *avantageux*.

Deux mémoires déposés les 29 janvier et 2 avril 1789 furent lus aux séances des 7 et 14 mai ; le second fut jugé digne du prix, et l'auteur invité par les journaux à se faire connaître ; mais à la date du 16 avril 1789, il n'avait pas répondu et on ne le connut jamais.

Carnot n'avait pas attendu ces délais pour faire connaître son opinion propre sur une question qu'il jugeait urgente pour le bien de l'État. Le 17 janvier 1789, il avait remis au chevalier de Gaigne, censeur royal (parent de sa famille), pour être transmis au ministre le comte de Brienne, un *Mémoire* répondant à sa propre demande.

C'est ce mémoire qui fut imprimé, sans nom d'auteur, au mois d'août 1788, et qui jeta M. de Fourcroy dans la plus grande indignation contre l'indépendance d'idées du jeune officier.

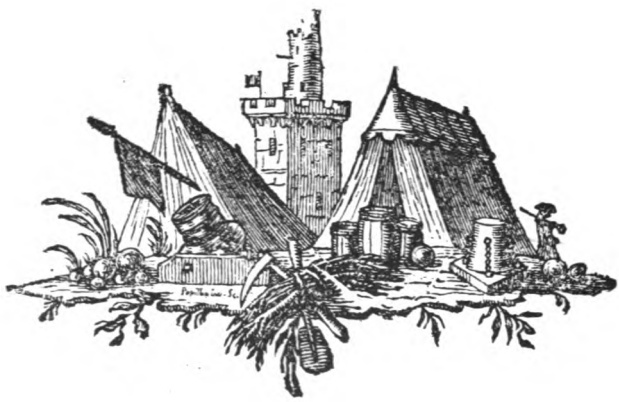

Generated on 2024-05-09 21:07 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES SUITES D'UN ROMAN DE JEUNESSE

Cette page de la vie intime de Lazare Carnot, qui a été dénaturée par la calomnie (1) serait par elle-même sans intérêt historique ; mais elle touche à sa carrière militaire et elle est proprement le point de départ de sa carrière politique. En effet, cet officier bourguignon, expatrié dans les provinces du Nord, et dont la notoriété n'y dépassait pas un cercle d'amis et de lettrés, la vit s'étendre tout à coup, du fait de l'abus d'autorité dont il y fut victime au début de 1789. C'était le temps des grandes querelles d'école. Des chefs dont il avait osé fronder les idées techniques en prônant celles d'un artilleur, le marquis de Montalembert, les théoriciens du « Comité du génie », saisirent pour lui donner une leçon d'humilité le prétexte d'une affaire exclusivement privée et déférée à tort à leur compétence. Sur la seule plainte d'un exalté et cela sans aucune procédure, on obtint contre lui la peine des arrêts de forteresse, par lettre de cachet.

Le récit qui va suivre est extrait des *Mémoires* inédits de son frère Joseph Carnot, membre du tribunal de cassation en 1802 (2).

Le chevalier Bouillet, de Dijon, était l'ami de notre père depuis très longtemps ; nous le voyions quelquefois à Nolay ; nous le voyions très souvent à Dijon. Il avait deux demoiselles et il parut aux deux pères que l'une pourrait être un mariage sortable pour Lazare-N.-M. Carnot, qui fut en conséquence admis dans la maison et plutôt considéré comme l'enfant de la famille que comme une simple connaissance (3).

Lazare, quand il était à Dijon, ce qui arrivait lors très fréquemment, dînait, soupait habituellement chez M. Bouillet, dont il ne quittait d'ordinaire qu'à onze heures ou minuit, tous les jours, pour revenir chez moi, où il logeait.

(1) Sous la Restauration, par quelques pamphlets royalistes. De nos jours, par M. Bégis, qui a publié les factums de Calon.

(2) Joseph Carnot (1752-1835). Avocat au Parlement de Dijon, chef d'état-major des gardes nationales de la Côte-d'Or, membre du tribunal de cassation, puis conseiller à la Cour de cassation, est le savant auteur du *Code d'instruction criminelle*, des *Commentaires sur le Code pénal*, etc.

(3) Sur le ton de ces relations, voir plus haut deux lettres de M. Bouillet à Lazare Carnot.

Generated on 2024-05-09 21:07 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les choses en étaient même portées à tel point, que Mlle Bouillet, la cadette, connue sous le nom de Nanette, portait ostensiblement le portrait de son amant à son col ; et que M. Bouillet l'avait amenée passer quelques jours chez son père, pour lui faire connaître, disait-il, sa nouvelle famille.

Deux ans, trois ans se passèrent, sans cependant qu'il y eût de propositions formelles. M. Bouillet demanda un certain jour ce que notre père ferait pour son fils. Notre père répondit qu'il ferait pour lui ce qu'il ferait pour chacun de ses autres enfants, qui lui étaient également chers : M. Bouillet s'attendait à une institution de légataire universel ! Cependant les cartes ne se brouillèrent pas, et Mlle Bouillet continua sa correspondance avec notre frère, suivant l'usage ; et cette correspondance ne pouvait être ignorée, puisque les lettres de part et d'autre parvenaient par la voie de Mme Calon, belle-sœur de M. Bouillet et tante de la demoiselle, qui ne quittait pas la maison de son beau-frère.

M. Bouillet n'en avait pas moins l'intention de marier sa fille ailleurs ; mais il voulait le faire si secrètement, que notre frère, qui était alors à sa garnison, ne pût en rien apprendre qu'après la célébration. Il paraît que l'on mit la demoiselle dans la confidence et que l'on employa, pour la décider, l'autorité paternelle.

Bref, le mariage est publié, avec un jeune officier d'infanterie (1), huit jours seulement à l'avance. J'en instruisis mon frère, en l'engageant à prendre son parti ; mais l'injure lui sembla trop forte et il ne put se faire à l'idée d'avoir été joué. Il prend donc la poste de suite et arrive à Dijon la veille du mariage, à cinq heures du matin. Il écrit à l'instant à la demoiselle, qu'il prévient de son arrivée, et il reçoit pour réponse que « les affaires sont trop avancées ».

(1) M. Bichot-Morel de Duesme, capitaine au régiment de Beauvaisis.

Generated on 2024-05-09 21:08 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sans plus de réflexion, Lazare prend son épée et court chez le futur qu'il trouve encore au lit et il lui dit le sujet de sa visite. Comme l'officier ne voulait pas entendre raison, notre frère lui dit qu'il avait des droits avant les siens sur la demoiselle et qu'il ne s'en départirait pas, ou qu'il fallait que le sort des armes en décidât.

L'officier ayant déclaré qu'il se rendrait s'il avait des preuves de fait, notre frère lui montra quelques-unes des lettres de la demoiselle et d'une époque encore très rapprochée qui annonçaient l'existence d'une liaison assez intime. L'officier désira communiquer ces lettres à M. Pasquier son oncle (1), et mon frère les lui confia sous sa parole d'honneur que son oncle serait le seul qui les verrait.

L'officier ne les communiqua effectivement qu'à l'oncle ; mais celui-ci, malgré les prières du neveu, n'eut rien de plus pressé que de répandre cette nouvelle, ce qui fit très grand bruit dans toute la ville.

Notre frère écrit aussitôt au père de la demoiselle qu'il est prêt de *(sic)* réparer le tort qu'il a fait involontairement à la réputation de Mlle Bouillet, en expliquant les choses comme elles s'étaient passées. M. Bouillet ne répondit rien et il s'en fut porter plainte à M. de La Tour du Pin de Gouvernet, commandant de la province, qui manda notre frère.

Les explications données, M. de La Tour du Pin parut désirer que toutes les lettres de la demoiselle lui fussent remises en un paquet cacheté et mon frère les lui remit en effet, avec prière de ne s'en dessaisir que dans le cas où par ce moyen l'affaire se trouverait terminée ; ces lettres lui devenant nécessaires dans le cas de poursuites judiciaires ou ministérielles.

M. de La Tour du Pin fit venir M. Bouillet en l'absence de mon frère et l'exhorta à finir cette affaire, en lui montrant qu'elle pourrait avoir une issue désagréable pour

(1) Ce magistrat était allié aux deux familles Carnot et Bichot-Morel, et cette circonstance faisait présumer de sa prudence.

Generated on 2024-05-09 21:08 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui et pour sa demoiselle. Mais il ne put vaincre son entêtement ; et il rendit quelques jours après le paquet de lettres à notre frère, qui le pria de se rappeler ce qui venait de se passer, pour qu'il pût en rendre compte au ministre, en temps et en lieu.

M. Bouillet fit tellement remuer son beau-frère Calon, qui demeurait à Paris (1) et qui avait également favorisé le mariage de mon frère, que les officiers généraux (2) furent assemblés pous statuer sur cette affaire, et qu'il en résulta une lettre de cachet contre mon frère, qui dut se rendre au château de Béthune. Il s'y rendit sans hésiter, à la notification qui lui en fut faite par le commandant de la ville.

Mais notre frère se mit en devoir à l'instant de faire un mémoire pour sa justification, qu'il adressa individuellement à tous les membres qui avaient concouru à son jugement, en réclamant le témoignage de M. de La Tour du Pin, qui le donna loyalement, ainsi qu'il l'avait promis.

Un seul des juges répondit à notre frère et il avoua qu'il s'était trompé. Mais à la vue du mémoire, le ministre (3) leva la lettre de cachet et traita Calon comme il le méritait, en lui faisant défense de jamais se présenter devant lui.

(1) Ancien chanoine, puis premier commis au ministère de la Marine, il avait reçu en dot la charge de *portemanteau du roi;* ce qui lui permit de faire ntervenir son collègue Le Sancquer, premier commis au ministère de la Guerre, pour obtenir satisfaction « au nom de la noblesse de Bourgogne » qu'il devait renier quelques mois plus tard. Ses factums au ministre, accompagnés de prétendues lettres de la prétendue mineure (Mlle Bouillet avait alors vingt-huit ans), sont le fait d'une imagination déréglée. Sur le ménage Calon, voir dans la *Révolution française* (t. VII) l'étude de M. Tuctey : « L'abbé Fauchet et Mme Calon. »

(2) C'est au *Comité des fortifications* qui se trouvait justement assemblé à Versailles, que le ministre remit l'examen du dossier Calon. Son président était M. de Fourcroy, adversaire des théories de Carnot, qui l'avait pris à partie personnellement, dans sa polémique avec M. de Montalembert, et ne pouvait attendre de lui qu'un acte d'arbitraire.

(3) Le marquis de Puységur, à qui Carnot adressa le 5 juin 1789 une lettre le remerciant « pour avoir mis fin au traitement injuste qu'on lui a fait éprouver en son nom, quelque tort qu'il puisse lui faire et dans le monde et pour son avancement ».

Generated on 2024-05-09 21:08 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce fut une fête générale à Béthune lorsqu'y fut apportée cette nouvelle. La ville fut illuminée et le commandant de la place donna un grand repas, en réjouissance.

Mlle Bouillet fut mariée depuis (1) mais non pas avec son officier d'infanterie. J'ai ouï-dire qu'elle était heureuse : je le désire ; la faute était plutôt de sa famille que de la mienne.

La cassation rapide de la lettre de cachet par le ministre mieux informé (2), les fêtes et réjouissances publiques qui saluèrent son acte de justice, enfin la publicité donnée par l'Assemblée constituante à la « *Réclamation du capitaine Carnot contre la manière oppressive dont est gouverné le corps du génie* » (3) acquirent à son nom une notoriété de grande indépendance dans le nouveau département du Pas-de-Calais, et ce fut là l'origine de la popularité, puis de la fortune politique qui surprirent les deux frères Carnot, en garnison dans ce pays. Bientôt tous deux devinrent citoyens de Saint-Omer en épousant les deux filles d'un Secrétaire du roi, conseiller au présidial d'Artois, fixé dans cette ville Le plus jeune, M. de Feulint, doué de réelles qualités d'orateur, fut appelé à présider la nouvelle assemblée départementale, et, en septembre 1791, il fut élu, le premier, sur la liste des représentants à la nouvelle Assemblée législative. L'aîné, Lazare Carnot, moins connu du public que des savants, n'y fut inscrit qu'au neuvième rang, peut-être au titre de président de la petite Société des Amis de la Constitution d'Aire, mais avant tout comme victime d'une de ces odieuses lettres de cachet, qu'avait abolies l'Assemblée constituante par son décret du 16 mars 1790.

Tous deux sacrifièrent alors une carrière militaire pleine de promesses, au devoir civique qui leur était imposé.

(1) En 1790 à M. de Malherbe. Elle mourut à Selongey (Côte-d'Or) quarante-cinq ans après la rédaction de ce récit.

(2) Juin 1789. Ce n'est donc pas à la Révolution, comme on l'a prétendu, que le capitaine Carnot dut son élargissement de la citadelle de Béthune.

(3) Après y avoir rappelé les abus d'autorité de *l'Eteignoir* (ainsi appelait-on les bureaux du génie dirigés par M. de Fourcroy), Carnot y fait rapidement allusion à son aventure personnelle : « Convaincu de la rectitude des principes du marquis de Montalembert, j'eus le courage de m'en déclarer l'apologiste... à peine ma lettre est-elle parue, que la plus violente persécution éclata contre moi ; on épia l'occasion de me perdre, on eut bientôt trouvé un prétexte qu'on désirait, on le saisit avec ardeur. Tout ce qu'on put obtenir du ministère, ce fut une lettre de cachet ; on m'enferma... »

Generated on 2024-05-14 12:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 16 mai 1791 Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, capitaine au Corps royal du génie, en garnison à Aire, fils majeur de Claude Carnot, demeurant à Nolay, et de Jeanne-Marguerite Pothier, assisté de Claude-Marie Carnot de Feulint, son frère germain, aussi capitaine au corps royal du génie, en garnison à Saint-Omer, épousait Marie-Jacqueline-Sophie Dupont, fille majeure de Jacques-Antoine-Léonard Dupont (ci-devant Secrétaire du roi, conseiller au présidial d'Artois, seigneur de Moringhem, Canteleu, de la Mairie du Burques, etc.), et de Marie-Anne-Françoise-Joseph Sevault, demeurant à Saint-Omer.

Les témoins du marié étaient Louis-Henri Ballard d'Invilliers, lieutenant général des armées du roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien inspecteur du corps royal de l'artillerie, — Louis-Charles Le Noir Desvaux, colonel directeur des fortifications aux départements du Nord et du Pas-de-Calais, — Louis-Albert-Valentin Taviel, officier dans le corps de l'artillerie, tous trois amis dudit futur, demeurant à Saint-Omer, et Vincent Tiffet de Saint-Romain, parent dudit, demeurant à Beaune.

Generated on 2024-05-14 13:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

AUX ASSEMBLÉES ET AU GOUVERNEMENT

(1791-1797)

AU COMITÉ DES FINANCES

A Paris, rue Saint-Florentin, nº 2, le 4 janvier 1792.

MESSIEURS,

Un officier général très recommandable (M. de Blacquetot) (1) m'a donné pour certain que des étrangers viennent en France et notamment à Condé acheter les

(1) M. de Caux de Blacquetot était l'un des officiers généraux qui avaient, sur une dénonciation calomnieuse, signé la demande d'une lettre de cachet contre Carnot ; il fut aussi l'un des premiers à protester contre ce déni de justice, dès qu'il en fut instruit exactement.

Generated on 2024-05-14 13:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sols fabriqués avec le métal des cloches, et qu'ils donnent sur cette monnaie un quart à gagner ; c'est-à-dire que pour deux mille sols qui sont cent francs, par exemple, ils donnent cent vingt-cinq francs en argent monnayé. M. de Blacquetot qui m'a certifié ce fait m'engage à vous écrire pour m'en assurer davantage encore. S'il est exact, il s'ensuit que nous mettons trop de métal dans notre monnaie de cloches, et que notre sol vaut réellement cinq liards ; il faut donc, pour éviter la perte qui a lieu dans ce commerce avec les étrangers et pour augmenter sinon la masse au moins la valeur des espèces circulantes, constater le fait et changer s'il y a lieu quelque chose au système monétaire. Ce changement ne pouvant qu'être avantageux, je vous serai très obligé, messieurs, si vous voulez bien me donner les renseignements que vous pourriez avoir à cet égard et je pense que pour vous y déterminer il suffit que vous aperceviez la possibilité de rendre service à la chose publique.

Je suis avec un entier dévouement, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

L. CARNOT,
député du département du Pas-de-Calais
à l'Assemblée nationale.

L'AFFAIRE DE TOURNAY

Le ci-devant duc d'Aumont (1) que Lazare Carnot connaissait peu, mais à qui il était lié par la reconnaissance due à son père,

(1) Louis-Marie-Guy, dit Jacques d'Aumont, né en 1732, duc de Mazarin (1748), puis duc de Piennes (1781), enfin duc d'Aumont avait fait les campagnes de 1748 à 1763, mais une difformité l'éloigna de l'armée ; il fit vendre, à la mort de son père (1782), ses magnifiques collections, et vécut en original, s'occupant de franc-maçonnerie comme sa sœur la duchesse de Villeroy, et frondant ouvertement la cour, en dépit de sa charge de Gentilhomme de la chambre du roi. En 1789, il fut élu colonel général des gardes nationales parisiennes. Mais il en laissa bénéficier La Fayette et resta en sous-ordre, prêtant serment de fidélité à la Constitution et suivant le parti d'Orléans. Après l'af-

Generated on 2024-05-14 13:01 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commandait une division de l'armée du Nord quand il eut le triste devoir d'annoncer à l'Assemblée nationale la panique de nos jeunes troupes près de Tournai, panique suivie de l'odieux massacre du général Théobald Dillon et du colonel du génie de Berthois, aux portes mêmes de Lille, le 28 avril 1792.

Le vieux général patriote couvrit dignement l'honneur de ses officiers et, pour plus de détails, il envoya à Paris les deux frères Dupont de Chaumont, l'un adjudant général et l'autre aide de camp de Dillon, tous deux blessés en défendant leur chef, qui vinrent témoigner à la barre de l'Assemblée (1).

Sur l'initiative des Comités d'Instruction publique et de l'Extraordinaire des Finances, dont il était membre, Lazare Carnot obtint, le 8 mai, d'être désigné pour enquêter sur cette affaire délicate, et pour préparer un projet de loi sur les réparations et indemnités dues à la mémoire et aux familles des victimes.

C'est à ce propos qu'il reçut du général d'Aumont la lettre ci-après :

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu demander à M. Arthur Dillon ce qu'il serait possible de faire pour MM. Dupont-Chaumont, blessés à l'affaire de Tournay, victimes qu'un hasard heureux a soustraits au sort affreux que des scélérats destinaient à leur général. Il ne leur reste que moi qui puisse et doive vous rappeler qu'il serait d'un très bon effet pour l'armée du Nord d'accorder à ces deux officiers la décoration militaire. La croix de Saint-Louis est le prix des actions heureuses ; elle doit être la consolation des malheurs que l'on n'a pas mérités.

Le lieutenant-général D'AUMONT.

Carnot fit voter le 9 juin suivant le décret octroyant des pensions aux quatre enfants laissés par le colonel de Berthois et aux trois enfants reconnus, le jour même de la marche sur Tournay, par le général Théobald Dillon, « morts le 29 avril 1792, an IV de la

faire de Tournay il se retira à Guiscard, où il traversa les orages de la Révolution comme président du district de Noyon, « franc patriote et bon citoyen », et où il mourut en 1799, sans postérité légitime. Carnot, qui n'aimait pas la franc-maçonnerie, était demeuré éloigné de lui.

(1) *Moniteur universel*, p. 223.

Generated on 2024-05-14 13:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Liberté, après s'être dévoués pour la défense de la patrie et de la loi. »

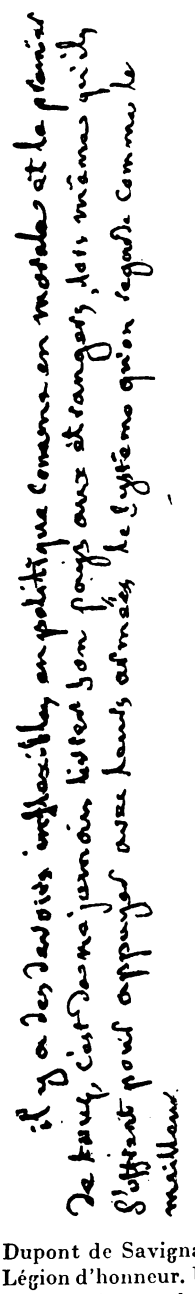

Et il obtint la croix de Saint-Louis pour Antoine Dupont de Chaumont (1), adjudant général et Pierre Dupont de Chaumont (2), aide de camp, « blessés l'un et l'autre dans la journée du 29 avril ». Quant au général commandant de la division Lille, il fut mis hors de cause.

En attendant les bienfaits de la nation, le général d'Aumont avait recueilli la veuve et les enfants de Dillon chez lui, au château de Guiscard (Oise). Et c'est là que, par une curieuse rencontre, l'aîné de ces enfants, Auguste Dillon, eut pour parrain, le 13 décembre 1792, François Dupont de Chaumont (3), frère cadet des deux officiers de ce nom, lui-même aide de camp du général d'Aumont et dont la fille devait plus tard épouser le seul fils survivant de Lazare Carnot.

LE JUGEMENT DU ROI

NOTES INÉDITES DE CARNOT

Le serment de fidélité qu'on prête au roi n'est que conditionnel : il suppose que le roi lui-même restera fidèle à la patrie.

En cas de conflit, la patrie passe avant le monarque.

(1) Antoine Dupont de Chaumont, mort général de division, grand officier de la Légion d'honneur, ancien gouverneur de l'École de Saint-Cyr. (Voir *Carnet de la Sabretache.*)

(2) Pierre Dupont de Chaumont, plus connu sous le nom de Dupont de l'Étang, mort général de division, grand officier de la Légion d'honneur, ancien ministre de la Guerre. (Voir *le Général Dupont*, par le colonel Titeux, 3 vol. in-4°. Paris.

(3) François Dupont de Chaumont, colonel d'état-major, qui pour se distinguer de son frère prit le nom de Dupont de Savignat, mort inspecteur général des Haras, commandeur de la Légion d'honneur. Un dernier frère de ces trois officiers fut Pierre Dupont de Poursat, évêque de Coutances.

Generated on 2024-05-14 13:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les choses en étaient venues au point qu'il fallait nécessairement que le roi périt, ou la Convention et la France avec elle.

Les véritables régicides furent les émigrés, qui abandonnèrent après l'avoir perdu par leurs mauvais conseils celui qui les avait comblés de bienfaits et qui les sommait de venir à son secours. Aux yeux des républicains, le roi n'était plus alors qu'un parjure et un criminel, ils l'ont puni. Si ses partisans l'avaient emporté, c'en était fait de tous les républicains ; le contraire est arrivé, personne n'est déshonoré pour cela ; il n'y a que des vainqueurs et des vaincus.

(Notes autographes de L. Carnot. Archives S. C.)

Pour Carnot, la démagogie révolutionnaire date de la fuite à Varennes.

Son verdict dans le procès du roi marque la profonde tristesse d'un juge que sa conscience et l'amour de son pays obligent de condamner son ancien chef : *Jamais devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé.* Cette tristesse, Carnot l'eut toute sa vie, mais il ne s'y mêla aucun remords, car il garda intact le sentiment du devoir accompli : devoir qui aurait pu lui coûter la vie, car, dit-il, *la majorité du tribunal n'était alors nullement assurée, et le roi eût été sauvé si la Convention n'eût pas délibéré sous les poignards des factieux.*

Quant aux sympathies de Carnot pour les hommes de l'ancien régime, sympathies qui lui furent reprochées amèrement et par lesquelles Barras voulut justifier son ordre d'arrestation du 18 fructidor, elles n'ont jamais été reniées par Carnot, qui estimait *toutes les opinions libres sous un régime de liberté, lorsqu'elles n'étaient pas incompatibles avec le patriotisme.* Élevé dans un milieu instruit et poli, toute grossièreté, toute violence lui était odieuse, et ses sympathies personnelles pour des ennemis politiques furent ordinairement le fait d'affinités d'éducation. En matière d'amitié, comme en matière de religion, il ne reconnaissait à personne le droit d'opprimer.

Generated on 2024-05-14 13:02 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A LA VEILLE DE FLEURUS

Le Comité de Salut public aux représentants Guyton de Morveau et Saint-Just, en mission à l'armée de la Moselle.

5 messidor an II-23 juin 1794.

Nous recevons à l'instant, citoyens collègues, la dépêche du général Jourdan, qui nous annonce que vous êtes aux portes de Trazaignies et de Pietton, et que Championnet a poussé l'ennemi jusqu'au delà de Genappes. Je profite du retour d'un courrier qui va partir pour vous accuser réception de ces dépêches. Jourdan nous promet la prise de Charleroy sous peu de jours (1), il tiendra sa parole sans doute, si comme il l'assure il ne laisse aucun repos à l'ennemi : cette nouvelle fera bien plaisir, car elle est attendue avec impatience.

Gateau est parti ce matin avec des cartes et des lunettes d'approche. Salut et fraternité.

CARNOT.

(Orig. collection Brouwet.)

UNE EXPÉRIENCE D'AÉROSTATION

En 1795, c'était le temps où le célèbre Conté équipait des ballons à Meudon... Je fus chargé de vérifier si, comme le disait Monge, on pouvait en effet lever des plans et faire des nivellements en ballon. Carnot attachait une haute

(1) Le 30 mai, Saint-Just avait voulu faire brusquer l'investissement de Charleroi par la gauche de l'armée du Nord, qui avait éprouvé un rude échec. Jourdan, arrivé le 5 juin, exécuta l'opération le 12 avec des contingents des trois armées (Nord, Moselle, Ardennes) et fut encore une fois bousculé. Saint-Just le somma alors vainement de lui livrer les trois chefs d'armée : Hatry, Bollemont et Marescot, qu'il voulait faire fusiller : Jourdan ne répondit que par la promesse d'une victoire. Le 23 le mineur fut attaché au rempart, le 25 la place se rendit à discrétion. La grande victoire de Fleurus (8 messidor an II-26 juin 1794) fut le couronnement de cette lutte héroïque, et sauva notre frontière du Nord.

Generated on 2024-05-14 13:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ARMES DE CARNOT

Generated on 2024-05-14 13:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

importance au succès de ces expériences et espérait de grands succès du service régulièrement organisé des compagnies d'aérostiers. Conté faisait merveille. Enfin tout le Directoire en corps vint assister à des expériences décisives, toute la cour du Directoire y vint, le général Hoche s'y trouvait.

Je montai d'abord avec le général Clarke et je pris divers angles, j'esquissai un bout de plan, nous nous élevâmes seulement à neuf cents pieds.

Carnot monta ensuite, nous nous élevâmes aussi haut que le peloton de corde de soie qui retenait le ballon le permit. Lacuée était là, il ne voulut pas monter, on le persifla de sa peur... il prit la chose en riant.

Aucun des assistants ne voulut ensuite prendre place dans la nacelle. Il y avait eu grand dîner à ce sujet au Directoire. Des dames étaient de cette partie de plaisir. L'une d'elles, Mme Prunières, jeune et jolie, défiait les amateurs : « Eh bien ! moi, je vais monter », dit-elle... Je l'installai dans le bâtiment, elle se vit élever avec courage, s'amusait à faire des signaux et jetait du lest comme une folle ; un des sacs de sable tombé près des curieux, éclatant comme une bombe, leur fit prendre la course, et Mme Prunières riait aux éclats, me disant : « J'ai mis tout le Directoire en déroute. » Carnot, Clarke et le général Hoche furent couverts de terre mais ne bougèrent pas de place : il fallait voir courir à toute course Lacuée, Lacépède et les directeurs...

Je ne pus empêcher ce démon femelle de leur jeter ainsi tout notre lest qu'en la prenant à bras le corps...

(Notes inédites du général Lomet, collection Brouwet.)

Generated on 2024-05-14 13:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE EXCEPTION

Le directeur Carnot au citoyen Marie-Joseph Chénier, représentant du peuple, membre du Conseil des Cinq-Cents, à Paris.

5 nivôse an IV-26 décembre 1795.

Les ordres ont été donnés, citoyen représentant, pour que le citoyen Ruffier fût compris dans les exceptions que le Directoire est autorisé à faire à la loi concernant les jeunes gens de la première réquisition. Je ne puis vous dissimuler que ces sortes d'exceptions, quelque peu nombreuses qu'elles soient, sont fâcheuses, par le mauvais exemple qu'elles donnent et par les nouvelles réclamations qu'elles attirent, mais le témoignage que vous rendez de l'importance des travaux du citoyen Ruffier a déterminé le Directoire en sa faveur. Salut fraternel.

CARNOT.

C'est du bureau de la guerre, rue de Varenne, que s'expédient les ordres.

(Collection F. C.)

LA CORRESPONDANCE MILITAIRE

Les dépêches adressées aux armées par la Convention (Comité de Salut public) et ensuite par le Directoire, ont été uniformément rédigées par Carnot ; ses minutes autographes, quelquefois très raturées, étaient écrites sur des feuilles de petit format et signées ; recopiées ensuite (à moins d'extrême urgence) sur des registres de correspondance, et enfin transcrites sur grand papier officiel par un secrétaire. Carnot relisait l'expédition, la signait, la faisait contresigner d'un collègue du Comité ou signer du président du Directoire, et il lui arrivait d'y ajouter quelque post-scriptum non enregistré, tel que celui qui figure ci-contre au bas d'une longue dépêche d'instructions à Jourdan (10 messidor an IV-28 juin 1796.)

Il s'agissait ce jour-là de « galvaniser » l'activité du général com-

Generated on 2024-05-14 13:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mandant l'armée de Sambre et Meuse, qui s'était ralentie au point de faire oublier le vainqueur de Fleurus.

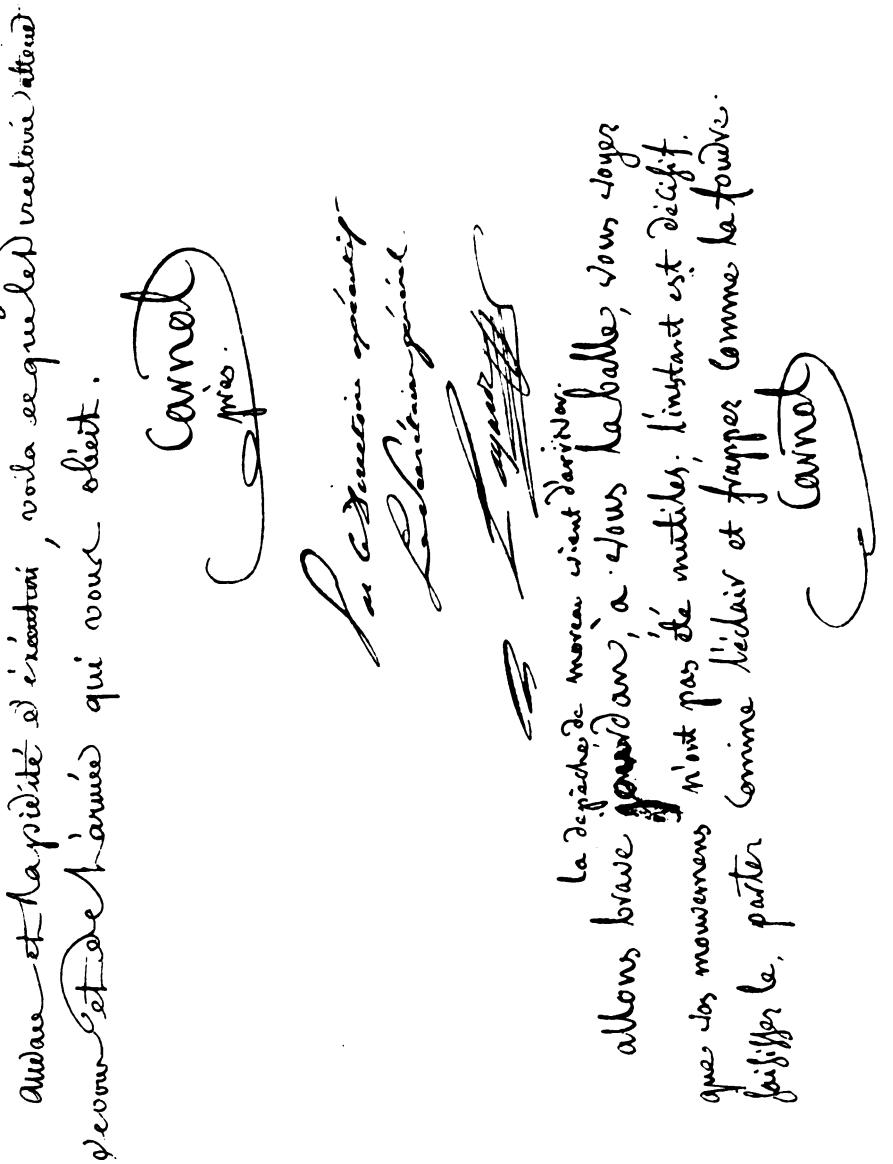

La dépêche de Moreau vient d'arriver. Allons, brave Jourdan, à vous la balle, vous voyez que vos mouvements

Generated on 2024-05-14 13:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'ont pas été inutiles ; l'instant est décisif, saisissez-le, partez comme l'éclair et frappez comme la foudre.

CARNOT.

JUSTICE RENDUE A L'ARMÉE DU RHIN

Carnot au représentant du peuple Baudin (des Ardennes).

19 frimaire an V-9 décembre 1796.

Je vous rends mille grâces, citoyen représentant, de l'écrit que vous avez bien voulu me communiquer. Cet écrit, quoique fort intéressant, me semble marqué au coin de la passion et de la morosité. A l'entendre on croirait que la campagne sur le Rhin a été désastreuse pour les Français, lorsqu'il est évident que c'est à elle en grande partie que nous devons la conquête de l'Italie, par la diversion puissante qu'elle a opérée, que c'est par elle que nous avons détaché de la coalition la majorité des princes de l'Empire. Sans elle nos armées mourant de faim sur la rive gauche du Rhin où nous n'avions pas de quoi les solder, étaient forcées de revenir sur les anciennes limites où elles auraient vécu de réquisitions tortionnaires ; c'est par elle enfin que nous avons dépouillé l'ennemi de toutes les ressources qu'il avait préparées pour sa campagne et que nous nous sommes saisis des clefs de l'Allemagne qui nous restent encore (les têtes de ponts de Kehl et de Huningue). Vous voyez, mon cher ancien collègue, qu'il n'y a que la plus profonde ignorance ou la plus insigne mauvaise foi qui puisse dire que la campagne sur le Rhin a été désastreuse. Elle eût été bien plus décisive, si Jourdan n'eût pas fait sa sotte reculade, mais telle qu'elle est, on peut la comparer aux plus brillantes et aux plus utiles qui ayent jamais été faites ; je crois même que, malgré le revers qui a eu lieu sur la fin, l'histoire la mettra au-

Generated on 2024-05-14 13:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessus de toutes les autres. Je vous avoue que je n'ajoute pas non plus une grande foi à ce que l'auteur dit de personnel à plusieurs individus marquants, mais le *Livre bleu* d'où il paraît avoir extrait ses anecdotes n'en serait pas moins curieux et vous m'obligeriez infiniment, mon cher ancien collègue, si vous pouviez par le moyen de votre correspondant, qui du reste paraît animé de très bonnes intentions, m'en procurer un exemplaire.

Salut et réunion pour le service de la République.

CARNOT.

(Collection F .C.)

LA DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS D'OLMÜTZ

Après les événements du 10 août 1792, le général La Fayette, dont l'intervention à Paris avait été escomptée par le parti constitutionnel pour modérer la marche de la Révolution, se trouva exposé à toutes les suspicions. Son autorité sur l'armée était menacée ; la discorde éclatant dans nos jeunes troupes pouvait faire perdre à la France tout le fruit de leurs premiers avantages en Belgique. Le grand patriote décida alors de passer la frontière, avec les officiers de son état-major, et de se présenter avec eux aux Autrichiens, non comme des transfuges ou des émigrés prêts à combattre la France, mais comme des proscrits cherchant un asile. L'empereur d'Autriche les fit traiter en prisonniers de guerre, et, à la suite de tentatives d'évasion, on les traîna de cachot en cachot. Depuis 1794, La Fayette, Bureaux de Pusy, La Tour-Maubourg, étaient tenus au secret, dans la citadelle d'Olmütz. Leur délivrance ne pouvait être attendue que d'un traité de paix avec l'Empire. Aussitôt les négociations ouvertes à Leoben, c'est un des articles que Carnot confia à l'habileté de Clarke, plénipotentiaire du Directoire à Vienne.

Le 16 floréal an V (5 mai 1797), Carnot le lui rappelle avec insistance :

Obtenez provisoirement, si vous le pouvez, la liberté de La Fayette, Bureaux-Pusy et La Tour-Maubourg. L'honneur national est intéressé à ce qu'ils sortent des cachots

Generated on 2024-05-14 13:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où ils ne sont retenus que parce qu'ils ont commencé la Révolution (1).

Bureaux de Pusy lui était particulièrement cher, en qualité de compatriote bourguignon et d'ancien camarade à l'École de Mézières, et parce qu'il avait, à la Constituante, montré autant d'énergie que de modération (2). Mme de Pusy était souvent l'hôte du palais du Luxembourg. C'est à son sujet que Carnot écrivit la lettre ci-après :

Carnot au général en chef Moreau.

25 prairial an V (13 juin 1797).

Le Directoire exécutif, mon cher général, a chargé Bonaparte de réclamer auprès de l'empereur, avec lequel nous sommes en négociation de paix, la mise en liberté des prisonniers d'Olmütz, au nombre desquels se trouve Bureaux-Pusy.

Sa femme, aussi intéressante par sa tendresse pour son mari que par ses malheurs, désire aller le recevoir au sortir de sa prison et me prie de vous la recommander afin qu'elle puisse obtenir par vous du prince Charles les passeports qui lui seraient nécessaires pour aller joindre son mari.

Ce sentiment est trop respectable pour que je me refuse à sa vive sollicitation et la liaison qui existait anciennement entre Bureaux-Pusy et moi, comme camarades d'étude et officiers de la même arme, est une raison qui me

(1) Barras, dans ses *Mémoires*, s'attribue toute l'initiative de cette négociation, et reste absolument muet sur le rôle de Carnot : c'est là un témoignage de plus à l'encontre de sa véracité.

(2) Bureaux de Pusy (qui s'appelait à l'École du génie Bureaux de Citey) était le condisciple de Carnot, bien qu'il fût de trois ans plus âgé que lui. Député de la noblesse à la Constituante, il avait plusieurs fois présidé cette assemblée et il y jouissait de l'estime générale. A sa dissolution, il rentra dans l'armée et fut demandé par La Fayette, avec Gouvion et d'autres patriotes constitutionnels. Plus tard, son fils épousa Mlle de La Fayette, petite-fille du général, et sa postérité releva ce nom glorieux.

Generated on 2024-05-14 13:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait attacher encore plus d'intérêt au succès de la demande de sa jeune épouse.

Je ne doute pas, mon cher général, que vous ne saisissiez avec plaisir cette occasion d'exercer un acte de bienfaisance envers une personne vertueuse et que vous ne réussissiez à intéresser en sa faveur la générosité du prince Charles.

Salut fraternel,

CARNOT.

Un mois avant le coup d'État du 18 fructidor (le 14 thermidor, 1er août 1797), Carnot écrivait encore à Bonaparte :

Sur de nouvelles réclamations que l'on adresse au Directoire, citoyen général, concernant les prisonniers d'Olmütz, le Directoire vous rappelle le désir qu'il vous a manifesté de voir cesser leur captivité le plus tôt possible. Il ne doute pas que vous ne partagiez l'intérêt que leur malheur inspire.

Mais les négociations traînèrent en longueur, et les malheureux captifs ne sortirent de prison (le 1er complémentaire an V-17 septembre 1797) que pour devenir — ce que Carnot était devenu lui-même — des exilés. Car Bonaparte, craignant la popularité d'un La Fayette en ce moment d'anarchie, avait ajouté de sa main, aux articles du traité, préparés par Carnot, cette condition nouvelle : *que les officiers libérés ne pourraient se rendre actuellement en France!* La Fayette n'y rentra effectivement qu'après le 18 Brumaire et, mal reçu du premier Consul, il fut obligé d'aller vivre à la campagne. Quant à Bureaux de Pusy, il était parti pour l'Amérique et il ne revint en France que sous l'Empire.

Ce n'est, du reste, ni à Carnot proscrit, ni même à Barras triomphant, mais à *Bonaparte sauveur*, qu'était allée toute la gratitude des prisonniers d'Olmütz.

GÉNÉRAL OU DÉPUTÉ?

Cette lettre à Moncey, toute confidentielle, est étrangère aux faits politiques ; elle témoigne de la confiance qu'avait en Carnot l'un de nos plus illustres guerriers et elle montre Carnot aux prises

Generated on 2024-05-14 13:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec un problème difficile, celui de dire à un homme que l'on estime sincèrement que ses aptitudes ne le désignent pas pour la carrière qu'il ambitionne. Il n'avait encouragé les élections ni de Jourdan, ni de Pichegru, ni de Willot. Il n'encouragea pas davantage les projets de Moncey.

Au général Moncey.

27 ventôse an V.

Rien de plus flatteur pour moi, citoyen général, que la preuve de confiance dont vous m'honorez en me consultant comme simple particulier sur le parti que vous aurez à prendre si le peuple vous choisit pour un de ses représentants. Mais aussi rien de plus délicat que cette question. Vous-même en sentez toutes les difficultés et déduisez parfaitement tout ce qu'il peut y avoir à dire pour et contre votre acceptation. Mon opinion est que vous devez uniquement vous décider par le sentiment de vos propres forces. Lorsque le vœu du peuple porte un citoyen à la législature, c'est qu'il s'attend trouver en lui un défenseur qui ait, avec le courage et la bonne intention, les moyens nécessaires pour faire valoir ses droits. Dans le cas contraire, je crois que, non seulement on n'est pas obligé d'accepter, mais qu'on est dans le devoir de refuser. Je suis, moi, convaincu que vous possédez ces moyens; mais il est des personnes pleines de talents et d'énergie, qui cependant se trouvent paralysées au Corps législatif, soit par le défaut d'habitude de la tribune, soit par une sorte de timidité naturelle à parler en public, qu'elles ne peuvent venir à bout de surmonter. L'usage de leurs talents se trouve alors ou nul, ou concentré dans des commissions spéciales et momentanées; et je vous assure que si vous étiez dans ce cas, j'aimerais mieux vous voir rester à votre poste actuel, où je crois que vous êtes en état de rendre des services beaucoup plus importants.

Generated on 2024-05-14 13:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voilà mon opinion dite franchement, citoyen général ; si vous avez des moyens de tribune ou si vous croyez pouvoir les acquérir en peu de temps, venez : avec vos lumières et votre amour du bien public, vous pouvez être un des sauveurs de la patrie. Si au contraire vous prévoyez devoir être enseveli dans l'obscurité, vous serez encore utile, sans doute, en acceptant ; mais vous le serez beaucoup plus en restant au poste où vous vous êtes acquis de nombreux et justes titres à la reconnaissance nationale.

Salut fraternel,

CARNOT.

Le général Moncey comprit cette leçon discrète. Il resta dans l'armée, pour le plus grand honneur de sa réputation et pour le bien du pays.

LA RÉÉLECTION AU DIRECTOIRE

L.-A. Pille, général de division commandant la 18e *division militaire. Quartier-général à Dijon, au citoyen Carnot, commissaire exécutif près les tribunaux de la Côte-d'Or, à Paris.*

4 floréal an V-23 avril 1797.

Cher concitoyen, le sort a favorisé nos vœux, il a conservé votre frère au timon des affaires de la République pour achever la plus glorieuse carrière et donner la paix à l'Europe, après l'avoir vaincue par son génie militaire et les bayonnettes républicaines qu'il a fait si habilement mouvoir.

Les puissances étrangères désiraient sa sortie et peut-être se préparaient à reprendre les armes ou à se rendre plus difficiles sur les conditions de la paix. Leurs vœux, leurs espérances, leurs projets sont sans cesse déjoués par cette Providence qui prépare les hautes destinées de la France. Vive la République, le Directoire ! Vive Carnot

Generated on 2024-05-14 13:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et sa respectable famille ! Recevez tous l'expression de notre joye et de notre satisfaction ; et vous, mon cher concitoyen, merci de votre attention à m'en faire prévenir sur-le-champ. Ma femme partage tous ces sentiments, elle vous prie, ainsi que moi, d'en offrir l'assurance à vos dames. Je vais en féliciter aussi le bon papa de Nolay, cela retardera le plaisir d'embrasser son fils mais il sait toujours faire des sacrifices à la patrie.

Salut, fraternité, joye, santé et prospérité.

L.-A. PILLE (1).

(Archives du colonel de la Grange.)

LA TRAHISON DE PICHEGRU

Carnot professa toujours de la considération pour les talents militaires de Pichegru qui avait exécuté avec tant de bonheur son plan de campagne en Hollande en 1795. Quant à son caractère et à ses visées politiques, il ne sut jamais rien de précis à ce sujet, en dépit des bruits qui couraient et de l'empressement que témoignait à Pichegru le Club de Clichy. Forcé de démissionner de son commandement et remplacé par Moreau à la tête de l'armée du Rhin, le général allait se présenter comme candidat aux Cinq-Cents, où il menaçait de devenir le chef de la contre-révolution. Pour l'éloigner de ces ambitions funestes, Carnot proposa (pluviôse an V) de le dépayser en l'employant à un commandement actif dans le Midi, à la place de Willot, qui était, lui, avec plus de précision, accusé de royalisme. Pichegru s'était retiré alors dans l'ancienne abbaye de Belvaux, qu'il avait achetée. Aux ouvertures qui lui furent faites, il répondit par la lettre ci-après adressée à Carnot :

(1) Pille, ancien commis à l'intendance de Bourgogne, avait été le grand organisateur des volontaires de la Côte-d'Or, dont il commanda le premier bataillon en 1790. Loyal patriote, il fut livré par Dumouriez aux Autrichiens, et ne rentra que par échange. Il avait, en 1794, rempli les fonctions de ministre après l'incapable Bouchotte, en qualité de commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre. Carnot n'eut qu'à se louer de la probité et de l'activité de ce compatriote bourguignon.

Generated on 2024-05-14 13:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le général Pichegru à Carnot,
membre du Directoire exécutif.

Belvaux, près Rioz, le 14 pluviôse an V de la République.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Je serais fort empressé de répondre au témoignage de confiance que veut bien me donner le Directoire, en me nommant au commandement de la 8e division militaire, si je n'étais dépourvu de tout ce qui est nécessaire à un officier général en activité : depuis que j'ai quitté l'armée, j'ai vendu mes chevaux et équipages, j'ai vécu de leur produit, et je n'ai aucun moyen de pourvoir à leur remplacement. Si mes facultés répondaient à mon désintéressement et à mon dévouement, il me serait bien agréable d'en donner une nouvelle preuve dans cette circonstance.

PICHEGRU.

Était-ce un refus, ou un atermoiement? Barras (nivôse an V) constate seulement l'opposition de la majorité au retour de Pichegru. On sait qu'après le 18 Fructidor le général Moreau, instruit de sa trahison par les documents trouvés dans les fourgons de Klinglin, se crut obligé de le dénoncer au Directoire, au risque de se trouver inculpé à son tour de la manière la plus injuste.

PROJETS SUR L'IRLANDE

Carnot au lieutenant-général Daendels, à la Haye.

1er germinal an V de la République.

C'est avec le plus grand plaisir, brave général, que j'ai vu par la lettre que vous m'avez adressée en date du 16 mars les efforts du gouvernement batave pour seconder ceux de la République française. Le Directoire exécutif n'a point abandonné ses projets de descente sur les côtes

Generated on 2024-05-14 13:15 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, il prépare au contraire tous ses moyens pour que l'opération soit exécutée en grand et le succès infaillible, mais il faut pour cela le concours efficace des trois puissances alliées et rien ne sera entrepris sans un concert parfait de notre gouvernement avec le vôtre et le cabinet de Madrid. Nous attendons de ce dernier les détails qui lui ont été demandés pour asseoir sur des bases certaines le plan de la campagne maritime. Soyez convaincu, brave général, que nous partageons bien sincèrement les justes ressentiments de votre nation contre les Anglais et que nous ne négligerons aucun des moyens qui seront en nos mains pour porter un coup terrible à cette puissance et pour accélérer les armements. Le Comité des relations extérieures de la République batave sera instruit dans peu des vues du Directoire exécutif, il n'attend pour fixer ses idées que les dépêches du gouvernement espagnol.

Recevez, brave général, les assurances de mon estime et de mon attachement sincère pour les services importants que vous avez rendus aux deux républiques alliées.

CARNOT.

UN GÉNÉRAL PEINTRE

Jean-François Carteaux, né en Franche-Comté, ancien dragon, ancien gendarme, puis peintre du roi, était officier de cavalerie dans la garde nationale parisienne en 1791, quand il exécuta le grand portrait équestre de Louis XVI à la cocarde nationale, qui est encore à Versailles. S'étant signalé en 1792 à la prise des Tuileries, il fut nommé adjudant-général et envoyé à l'armée des Alpes, à l'état-major du général de Montesquiou. Promu général en 1793, il eut à réprimer l'insurrection marseillaise et à entreprendre le siège de Toulon, où sa femme l'avait accompagné et où il montra peu de talents. Incarcéré par ordre de Robespierre, puis sauvé par la réaction thermidorienne, il fut alors désigné par Carnot pour être employé comme artiste au cabinet topographique,

Generated on 2024-05-14 13:15 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce qui rentrait dans ses aptitudes plutôt qu'un commandement de troupes. Sa femme crut devoir cette affectation à l'entremise du vieux Claude Carnot, chez qui le général Carteaux avait reçu l'hospitalité en traversant la Bourgogne, et de qui il avait fait, à cette occasion, le portrait (Ipanche p. 64).

Le citoyen Carteaux à Claude Carnot, avocat à Nolay.

Paris, 8 floréal an V-24 avril 1797.

CITOYEN,

Je ne sais comment vous exprimer les sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré, et toute ma famille : c'est à vous qui savez si bien la mériter, à en calculer toute l'étendue.

C'est avec l'aménité, la douceur et la modestie dont les Carnot sont seuls capables, que votre fils a offert au général Carteaux la place la plus honorable sans doute, puisqu'il est chargé par le gouvernement de transmettre à la postérité les actions héroïques de nos armées. Il demeure malgré cela attaché à la 17e division militaire, jouissant de tous les émoluments dus à son grade, et a le double avantage d'être en pleine activité sous les yeux du gouvernement. J'ai voulu moi-même vous annoncer cette nouvelle, je sais à qui nous devons tant de faveurs. Croyez que jamais le souvenir ne s'effacera et chaque jour mes enfants demanderont à l'Être suprême sa bénédiction pour vous et les vôtres.

Le général vous présente son hommage ainsi qu'aux citoyennes Carnot, qu'elles reçoivent ainsi que vos enfants l'assurance de mon attachement. J'embrasse les charmants enfants. Salut et respect.

Femme CARTEAUX.

(Arch. du colonel de la Grange.)

Le général Dupont-Chaumont, chef du cabinet topographique, eut ordre de commander à Carteaux un grand tableau militaire :

Generated on 2024-05-14 13:16 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Bataille d'Arcole. Cette œuvre venait d'être terminée à l'époque du coup d'État du 18 fructidor, qui rompit les relations, le *républicain* Carteaux s'étant ouvertement déclaré pour les proscripteurs du *royaliste* Carnot. Employé depuis lors, à titre civil, sous le Consulat, comme directeur de la loterie, puis, sous l'Empire, comme administrateur de la province de Piombino, Carteaux mourut en 1813, dans la retraite et dans l'obscurité.

EXTRAITS DU DICTIONNAIRE NÉOLOGIQUE DES HOMMES ET DES CHOSES PAR LE COUSIN JACQUES

Cet ouvrage du littérateur populaire Beffroy de Reigny (auteur des *Lunes*, etc.), bien connu pour l'extrême franchise de ses opinions, et redouté en conséquence par le gouvernement consulaire, avait été signalé à celui-ci par Fouché comme un écrit dangereux pour l'opinion publique. Dès que parut le troisième volume (qui débutait précisément par l'article *Carnot*), le livre fut saisi et supprimé. Les exemplaires en sont donc extrêmement rares, et comme il n'a jamais été réimprimé, cet ouvrage généralement inconnu peut être considéré comme inédit. Les extraits que nous en tirons ci-après donneront sur Lazare Carnot un témoignage d'autant plus intéressant qu'il est celui d'un adversaire politique.

...Je n'ai vu Carnot qu'en 1786 à Arras, pour ne le revoir ensuite qu'à la fin de l'année 1794, époque où un commerce de lettres le détermina probablement à me prendre en amitié. J'avais désapprouvé ses opinions dans mon *Consolateur* en 1792, quand il était à l'Assemblée législative. Peut-être que, si j'eusse recouru à lui dans le temps de la Terreur, au lieu d'attendre que la Terreur fût passée, il m'aurait évité les nombreuses proscriptions qui me firent mener longtemps une vie errante et malheureuse. Le grand nombre des services qu'il rendait, à ma connaissance, et souvent à ma sollicitation, le zèle obligeant avec lequel il s'y prêtait, son incorruptible probité, son ton toujours décent, son respect pour les mœurs, sa tolérance en fait d'opinions religieuses, la patience avec

Generated on 2024-05-14 13:16 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laquelle il écoutait les bonnes ou mauvaises raisons par lesquelles je combattais ses opinions politiques, son esprit à la fois solide, agréable et sémillant, sa franchise inaltérable (car jamais je ne lui ai entendu dire un seul mot qui blessât la vérité, et je ne crois pas qu'il y ait au monde un témoin plus sûr et plus croyable que lui), sa conversation infiniment aimable, quand il veut, l'estime sentie et l'attachement sincère qu'il me marquait... tels furent les motifs qui me portèrent à m'attacher à lui à mon tour, et à consacrer quelques pages de mes livres à la justice qui lui était due. Lui, *patriote* très prononcé, et moi, *aristocrate* bien connu, nous liâmes ensemble une connaissance d'autant moins suspecte qu'on ne pouvait pas dire qu'aucun intérêt de parti, ni aucune ressemblance d'opinion y entrât pour quelque chose.

J'avais cru devoir envoyer à Carnot, lorsqu'il n'était plus rien, la copie de la notice que je me proposais de publier dans ce dictionnaire, auquel je travaillais en l'an III ; et, dans ma notice, voulant l'excuser sur les signatures que Freron, Louvet et Poultier ne cessaient de lui reprocher, je les avais rejetées sur une certaine faiblesse, non pas de caractère, mais de cœur, qui, dans la crainte d'irriter ou de compromettre ses collègues, l'avait entraîné dans des démarches que je ne pourrais pas trop bien justifier. Voici la réponse qu'il fit à l'envoi de ma notice ; je passe les premières phrases, qui sont de pure amitié ; la lettre date du 27 nivôse an III.

« Tu as moins dit, dans cet article, ce que je suis que ce que je voudrais être ; et tu as puisé dans ton propre cœur des traits de sensibilité qui ne sont pas moins honorables pour toi-même que pour moi. Si j'avais quelque réclamation à faire, ce serait contre l'excès des choses flatteuses que tu as le courage de dire en faveur d'un homme attaqué par la faction haineuse et vindicative qui tyrannise aujourd'hui l'opinion publique.

Generated on 2024-05-14 13:16 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Cependant tu parais passer condamnation sur une inculpation que je crois n'avoir pas méritée, *celle qui m'accuse de faiblesse*. Certes, celui qui a toujours combattu les factions, tantôt celle des jacobins (1), tantôt celle des courtisans, celui qui a rempli des missions infiniment délicates, sans jamais faire couler une goutte de sang, et sans jamais laisser fléchir les principes ; celui qui le premier a osé attaquer Saint-Just et Robespierre, les traiter hautement de *dictateurs*, proposer aux comités réunis de les dénoncer à la Convention, de fermer les jacobins, de faire arrêter Hanriot, de dissoudre la Commune, etc..., celui-là, j'imagine, n'est pas aussi faible qu'on pourrait le croire. Mais je ne me plains pas de l'opinion qu'on peut se former sur mon compte à cet égard ; pourvu que ma probité (2) et la droiture de mes intentions soient sauves, j'abandonne tout le reste et je pense qu'en République, à part ces deux articles, un bon citoyen doit tout sacrifier.

« Il paraît que ton embarras a été d'expliquer autrement que par *ce caractère de faiblesse*, les *signatures* que j'ai apposées aux *arrêtés* de l'ancien Comité de Salut public ; mais l'explication vraie est différente ; tous ces *arrêtés* ont été signés par moi de confiance, et ont dû l'être ; car il était *physiquement* impossible que nous prissions, chacun en particulier, connaissance de toutes les affaires ; c'est beaucoup, quand on peut en approfondir jusqu'à certain point, vingt ou vingt-cinq par jour ; or, nous en avions quatre ou cinq cents par jour, et le moindre retard dans les expéditions eût perdu la chose publique. Le seul

(1) On ignore peut-être que non seulement Carnot n'était pas de la Société des Jacobins, mais même qu'il n'y a jamais mis le pied. Cette remarque est très importante dans la discussion de ses torts ou de ses erreurs politiques ; je dis *erreurs*, dans mon opinion, qui n'était pas la sienne. (Note de Beffroy de Reigny.)

(2) Il faut rendre justice à Carnot sous le point de vue du désintéressement. Jamais homme n'aima moins l'argent ; jamais homme n'eut plus d'horreur d'un bien mal acquis ; il ne dormirait pas, s'il avait un *denier* appartenant à autrui. *(Idem.)*

Generated on 2024-05-14 13:16 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLAUDE CARNOT
1719 - 1797
Avocat
Commandant les Gardes Nationales du Canton
et premier Maire de Nolay

—

(**Miniature** par le Général Carteaux, 1797).

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.

Generated on 2024-05-14 13:16 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moyen d'aller, était de distribuer la besogne, et de signer de confiance celle des autres. J'étais chargé de la partie militaire ; je faisais moi-même tous les *arrêtés* et toutes les minutes des lettres aux représentants du peuple en mission aux armées (et non aux autres, cela ne me regardait plus) ainsi qu'à tous les généraux. *S'il en est une seule qui ne soit pas marquée au coin de la justice, de l'humanité, de la fermeté, de la moralité la plus pure, je passe condamnation;* mais il serait souverainement injuste de me rendre responsable des actes dont je n'ai jamais pris, ni pu prendre la moindre connaissance.

« Je travaillais *dix-huit heures par jour;* mes forces physiques étaient épuisées ; je ne pouvais faire plus ; mes signatures étaient de pure forme, forme indispensable pour empêcher la stagnation des affaires et le brisement de la machine politique.

« Voilà l'explication vraie des signatures qu'on me reproche. Elle est parfaitement connue de ceux qui font ces reproches pleins de mauvaise foi. La même marche a été suivie de tout temps dans le Comité, elle l'est encore aujourd'hui que je n'y suis plus ; elle l'est dans tous les Comités de gouvernement ; et il est, je le répète, *physiquement impossible* qu'elle ne le soit pas.

« On ne peut me faire un crime d'avoir assisté aux délibérations d'un Comité dont j'étais membre, où je restais malgré moi, parce que je croyais pouvoir y rendre des services (1), et où je n'ai jamais émis que des opinions les plus humaines et les plus courageuses. »

(1) On n'a jamais assez examiné l'importance des services que quelques honnêtes gens ont rendus dans ces associations révolutionnaires dont la majorité était composée de scélérats. Si Carnot, Prieur et Robert Lindet n'eussent pas été membres du Comité de Salut public, si Garnier de l'Aube et quelques autres n'eussent pas fait partie du Comité de Sûreté générale ou qu'ils s'en fussent retirés sous un prétexte quelconque, on eût mis à leur place, à coup sûr, des hommes tout pareils à ceux qui seraient restés. Un honnête homme, un homme sensible, humain, trouvait toujours quelque moyen d'arracher par-ci par-là des victimes à l'échafaud. Je suis garant que Carnot, lui

Generated on 2024-05-14 13:16 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'avais la permission de mener dîner chez Carnot, les lundis, un ou deux amis de mon choix. Je n'en abusais pas, mais j'en profitais quelquefois, surtout pour les hommes à talents qui désiraient le connaître. Je conduisis chez lui d'Alayrac, la Houssaie, Valmont de Bomare, et même des marchands, mais respectables par leurs mœurs et leur probité. Tout le monde y était reçu avec franchise et bonhomie. Un militaire, arrivant de son département, s'imaginait que le faste de *Carnot directeur* égalait celui des rois. Il fut singulièrement étonné de la simplicité, de la frugalité, de cette bonne foi patriarcale qui régnait chez lui, et il m'en parlait encore deux ans après.

...Portalis et Tronson-Ducoudray, qui venaient me voir assez souvent, prirent place dans la voiture, et nous allâmes ensemble, avec ma famille, dîner au Luxembourg. Nos hôtes furent reçus sans faste, sans flagorneries, sans affectation, mais avec cette décence et cette simplicité patriarcale dont Carnot ne peut jamais se dépouiller tout à fait, même quand il veut affecter de la gravité. La connaissance fut bientôt faite ; après le dîner, Carnot eut un long entretien avec eux... A quelque temps de là, Carnot me remercia tout haut de lui avoir fait connaître deux hommes de mérite. Un jour qu'un général se permettait de rire à sa table, aux dépens de Portalis, qu'il traitait de *royaliste* et de *chouan*, Carnot l'interrompit, en disant : *Je suis toujours affligé, quand on condamne devant moi les gens sans les entendre. Moi, qui connais Portalis, je déclare que je m'honore de le connaître, et que j'aurai toujours grand plaisir à recevoir cet homme respectable* (1).

seul, a sauvé la vie a bien du monde, *uniquement* parce qu'il était resté au Comité de Salut public, en surmontant les dégoûts qu'on cherchait à lui inspirer, pour l'engager à quitter et mettre à sa place un homme du bord de Couthon et Billaud. On aurait mis Carnot à la tête du ministère de la Guerre (alors *Commission du mouvement des armées*) en attendant que nos succès militaires eussent permis de le guillotiner. (Note de Beffroy de Reigny.)

(1) Croirait-on que depuis cette époque, je n'ai pas revu Portalis? (note de B. de R.).

Generated on 2024-05-14 13:17 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tronson-Ducoudray vit Carnot assez souvent, et il s'y attacha tellement qu'il finit par renoncer à ses propres idées pour adopter celles de Carnot ; Portalis, sans cesser d'estimer Carnot, ne changea jamais de principes et resta toujours le même. Je fais cette remarque, parce qu'on a toujours dit que Tronson-Ducoudray avait du *caractère*, et que Portalis n'en avait pas. Voilà comme on juge les hommes !

Je pourrais faire un volume, et peut-être un volume assez piquant, des anecdotes relatives à Carnot, pendant tout le temps qu'il fut au Directoire. Ce cadre-ci ne convient pas à un tableau de ce genre. Je me contente donc de citer quelques traits, qui feront juger de son caractère.

Son grand bonheur était de soulager en secret les malheureux ; je ne sais combien d'hommes de tous les partis j'ai obligés par lui, et toujours avec la recommandation expresse du plus profond silence...

Carnot avait composé toute la partie administrative qu'il dirigeait, d'hommes instruits, laborieux, marquants par leur talent et jouissant d'un certain éclat. Les généraux Clarke, Milet-Mureau, des officiers respectables, des ingénieurs distingués étaient l'ornement de ses bureaux ; les uns employés *ad hoc*, les autres travaillant pour lui ailleurs et sans dénomination.

On voyait chez lui des royalistes, des jacobins, des modérés ; tout le monde y plaisait, parce que personne ne s'y permettait des opinions exagérées ; et tout le monde s'y plaisait, parce que la tolérance était l'âme de la maison.

Il recevait à tels jours fixes, depuis sept heures jusqu'à dix heures du soir, les savants les plus distingués, surtout pour les mathématiques ; et on s'occupait d'objets utiles dans cette espèce d'*Académie domestique*.

Il m'est impossible de nombrer tous les services qu'a

Generated on 2024-05-14 13:17 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendus Carnot ; mais la délicatesse qu'il y mettait l'emporte, à mes yeux, sur les services mêmes.

Je ne détaillerai point les ouvrages de Carnot ; on les connaît, et ils peuvent se passer de mon suffrage. Il vient de faire paraître tout récemment un livre très bien fait, au jugement de tous les connaisseurs ; il a pour titre : *Des Corrélations en mathématiques.* L'hydraulique, la mécanique même de tout genre sont des sciences très familières à Carnot. Ces *Corrélations* sont enrichies de nouveaux signes, qu'il a été obligé d'imaginer.

On connaît ses chansons, ses couplets, ses poésies fugitives ; j'ai mis en musique vingt et une de ses chansons ; et, quoique extrêmement petit musicien, le hasard m'a fait réussir au point qu'au jugement même de tous les grands compositeurs, mes airs ont eu le pas sur ceux qu'on a faits pour le même sujet. On se dispose à les graver, et on les trouvera dans le recueil complet de mes romances. On reconnaît dans les productions littéraires de Carnot un style coulant et pur, un esprit délicat et cultivé. Il lui échappe souvent des saillies très plaisantes et des bons mots fort originaux ; et il a toujours l'air de les dire sans y penser.

Quant à la moralité de Carnot, qu'il me suffise de dire que je n'ai vu nulle part dans le cours de ma vie, de fils plus respectueux, de père plus tendre, d'époux plus complaisant, d'ami plus franc et d'homme plus décent ; jamais on n'a prononcé chez lui un mot qui pût effaroucher la pudeur, et l'on ne s'y permettait pas même ces plaisanteries à double sens, que l'usage semble souvent autoriser dans des sociétés qui passent pour honnêtes.

Carnot, dans sa jeunesse, était pieux, il était même presque dévot. Il ne m'appartient pas d'examiner s'il a conservé les mêmes opinions sur la religion ; mais, en supposant qu'il n'y crût pas comme autrefois, il est pro-

Generated on 2024-05-14 13:17 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bable qu'il estime et qu'il affectionne ceux qui y croient encore...

CARNOT ET LA RELIGION

Sur ce point comme sur d'autres, Carnot a été souvent calomnié. En 1797, taxé de *papimane* par son collègue La Réveillère, lui-même pape des théophilantropes, il ne cache pas son mépris pour cette Inquisition nouvelle.

La tolérance universelle est le seul dogme dont je fasse profession. Je pense qu'il y a à peu près compensation entre le bien que fait la religion sincère et le mal que fait l'abus de la religion. J'abhorre le fanatisme, et je crois que le fanatisme de l'irréligion, mis à la mode par les Marat et les Père Duchêne, est le plus funeste de tous. Je pense, en un mot, qu'il ne faut pas tuer les hommes pour les forcer de croire, qu'il ne faut pas les tuer pour les empêcher de croire ; mais qu'il faut compatir aux faiblesses des autres, puisque chacun a les siennes.

Dans ce domaine sacré de la conscience, Carnot ne voulait aucune contrainte : aussi laissait-il toute liberté aux pieuses pratiques de son entourage. A une époque où tout acte religieux était un acte de courage, ses enfants furent baptisés, sans ostentation il est vrai, mais régulièrement. L'aîné, Léonard-Sadi, qui vint au monde au palais du Luxembourg le 1er juin 1796, fut porté aux fonts de l'église des Capucins de la rue de la Chaussée-d'Antin le 11 juillet suivant par ses grands-parents Dupont, pour éviter toute manifestation intempestive alors que Carnot dirigeait les négociations diplomatiques entre le Directoire et Rome. Le second, Hippolyte, né à Saint-Omer en 1801 après la retraite de son père, y fut baptisé publiquement par le curé constitutionnel de la paroisse Saint-Denis. Avec la même indépendance, Carnot se prêtait à faire bénir par le pape les chapelets de sa sainte sœur, la supérieure de l'hospice de Nolay. Quant à l'éducation religieuse

Generated on 2024-05-14 13:18 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ses enfants, elle ne fut jamais entravée. Il professait dans ses leçons de morale le plus large spiritualisme :

Inspirez-vous un peu de charité, écrivait-il, et laissez-nous croire à la Providence. L'idée de Dieu s'est agrandie et s'agrandit sans cesse par les progrès de la science, etc...

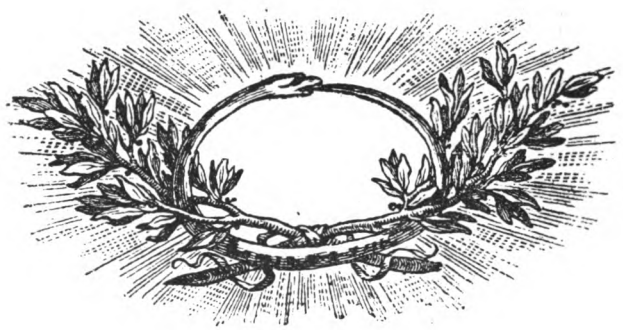

Generated on 2024-05-14 13:18 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

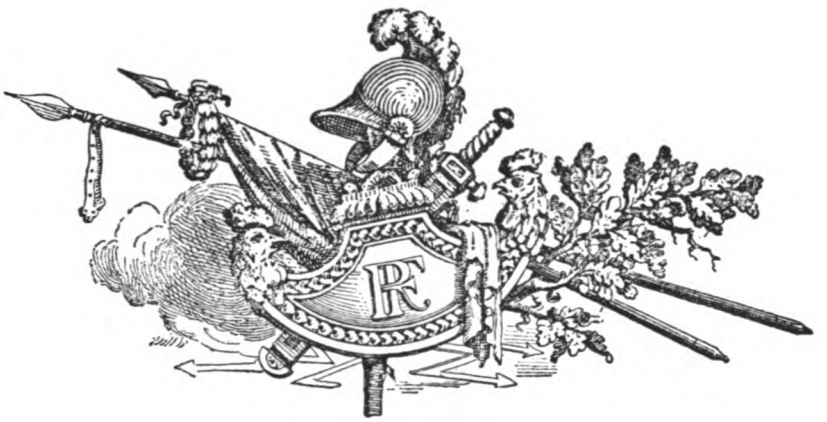

V

18 FRUCTIDOR — PREMIER EXIL

(1797-1800)

UNE LETTRE EN RETARD

Joséphine de Beauharnais avait un cœur excellent. Elle gardait reconnaissance à Carnot des secours qu'il avait pu lui donner pendant la Révolution et elle fut du petit nombre des amies de Barras admises au Luxembourg dans la société beaucoup plus choisie de Mme Carnot. Elle s'offrait volontiers à lui rendre des services, et, lorsque, devenue Mme Bonaparte, elle partit pour l'Italie, sachant que deux enfants, neveux du Directeur Carnot, devaient être rendus à leur famille en Bourgogne, c'est elle-même qui voulut se charger d'eux jusqu'à la poste de La Rochepot, voisine de Nolay. D'Italie, elle donna plusieurs fois de ses nouvelles à Carnot, dans des termes de simple et de franche amitié. C'est seulement après la paix de Rastadt qu'elle se laissa griser par les honneurs presque royaux qu'elle avait partagés avec le vainqueur de l'Italie. La dernière de ses lettres à Carnot est écrite précisément à la veille de ce voyage triomphal, et le jour même (18 fructidor an V-août 1797) où Barras, président du Directoire, signait secrètement l'ordre d'arrestation de ses deux collègues *royalistes* Carnot et Barthélemy. Le duc Serbelloni, ancien chambellan

Generated on 2024-05-14 13:18 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

allemand, devenu l'un des chefs de la république cisalpine, et qui avait capté la confiance de Bonaparte, voulait aussi s'assurer celle du Directoire exécutif ; il avait demandé à Joséphine une lettre d'introduction pour Carnot sous le prétexte de lui apporter quelques souvenirs de voyage. Mais, arrivé à Paris après le coup d'État, il se garda bien de chercher à remplir sa mission auprès du Directeur fugitif ; c'est par hasard qu'a été retrouvée la lettre dont il était chargé, et qui emprunte aux événements un intérêt particulier.

Au citoyen Carnot, membre du Directoire exécutif, au Palais national du Luxembourg.

Milan, ce 18 fructidor.

Le citoyen Serbelloni vous remettra cette lettre, aimable citoyen, veuillez le recevoir à Paris comme un ardent ami de la liberté doit l'être de vous ; c'est un homme franc (quoique Italien) qui s'est prononcé d'une manière décidée pour la France, il a mérité toute la malversation (*sic*) que la cour de Vienne prodigue à une personne de son rang qui en a méprisé les hochets pour le véritable intérêt de son peuple et l'indépendance de la Lombardie ; il vient à Paris reprendre sa mission. Je m'étais plu à penser qu'il pourrait porter à Paris des petites statues et des vases d'albâtre et de marbre que j'ai choisis dans mon voyage à Florence et Livourne avec l'idée de prier le citoyen Carnot et ses aimables sœurs de les souffrir dans leurs chambres, mais il est impossible que ces objets puissent partir par cette occasion, témoignez-en mes regrets à ces dames et assurez-les du plaisir avec lequel je me rappelle à leurs souvenirs. Mon mari est parti depuis six jours pour Vérone et de là pour le Tyrol ; j'attends bientôt de ses nouvelles, je désire vous en donner bientôt d'aussi bonnes que vous pourrez les souhaiter. Nous jouissons ici de la tranquillité la plus absolue, j'espère qu'il en sera de même à Paris.

Generated on 2024-05-14 13:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Adieu, aimable citoyen, comptez sur mon attachement vrai et sincère.

LAPAGERIE BONAPARTE.

Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de vos frères, j'embrasse vos charmants enfants.

Ayez la bonté, aimable citoyen, d'accepter une caisse de liqueurs de Turin, que M. Serbelloni est chargé de vous remettre de ma part.

UNE AUTRE LETTRE

Un mois plus tard, Carnot, proscrit et caché sous un nom d'emprunt, se trouvait à Nyon, sur les bords du lac de Genève, lorsque Bonaparte y passa pour se rendre de Milan à Bâle et de là au congrès de Rastadt, où devait être ratifiée la grande œuvre diplomatique du Directoire. Comme tout bon citoyen, il illumina ses fenêtres pour fêter le général vainqueur qui allait, au nom de la France, dicter la paix à l'Europe. Mieux que personne, l'inspirateur des préliminaires de Léoben eût été qualifié pour renseigner et diriger au besoin le négociateur de Rastadt. Si Carnot se garda cependant de se faire reconnaître de Bonaparte, ce fut seulement pour éviter de le rendre suspect au Directoire *épuré* qui représentait alors le gouvernement du pays. Mais cette réserve n'était dictée par aucune crainte personnelle.

J'étais alors si persuadé qu'il était impossible que Bonaparte eût contribué à ma proscription, que je fus sur le point de lui écrire pour lui demander un moment d'entrevue, et si je ne le fis pas, c'est que je craignis de le mettre lui-même dans une position délicate... Quelques jours après, j'appris qu'en passant à Genève, Bonaparte avait fait mettre en arrestation un banquier nommé Bontemps, uniquement parce qu'on le soupçonnait de m'avoir amené de Paris à Genève... Jamais je n'avais vu Bontemps : le malheureux n'en est pas moins resté plusieurs mois emprisonné... (Note autographe de Carnot.)

Generated on 2024-05-14 13:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans son *Histoire du Directoire constitutionnel par un représentant du peuple* (an VIII), Carnot de Feulint déclare (page 231) que ce fait n'est pas croyable, même dans la supposition que Bonaparte eût été le plus grand ennemi de Carnot.

Mais ils n'avaient aucune raison quelconque pour être ennemis et ils s'estimaient trop réciproquement pour le devenir.

Par la lettre inédite ci-après, de Bonaparte à Barras, nous saurons la vérité :

Le président de la Légation française au Congrès de Rastadt au Directoire exécutif.

Rastadt, le 6 frimaire an VI.

Citoyens Directeurs,

Je suis parti de Milan le 17 brumaire ; j'ai passé la nuit à Turin. Arrivé à Chambéry, je me suis fait rendre compte de l'approvisionnement des étapes pour le retour de l'armée. Elles sont toutes dans une désorganisation telle que le service journalier manque. J'ai en conséquence donné l'ordre dont vous trouverez ci-joint copie.

Arrivé à Genève, le nommé Casalti, Milanais de naissance, qui avait des propriétés à Lyon, est venu me trouver et m'a fait la déclaration dans l'interrogatoire ci-joint. J'ai fait arrêter le citoyen Bontemps à trois heures après minuit. Il a comparu devant le résident et moi, et, après un tas de mensonges, il est convenu qu'il avait amené de Paris à Genève le représentant Bornes et un autre député appelé Charles, *qui, d'après les renseignements qu'il me donne, paraît être Carnot.* J'ai fait mettre les scellés sur les papiers de l'un et de l'autre. M. Casalti a été conduit à Carouge. Le résident de la République à Genève s'est chargé de faire lever les scellés de dessus leurs papiers ; ils seront tous les deux conduits à Paris. Vous

Generated on 2024-05-14 13:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.5b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvez tirer de ces deux hommes des renseignements précieux.

Le peuple de Genève, de Lausanne et de tout le pays de Vaud, quoique j'y sois passé de nuit, m'a accueilli avec le plus grand enthousiasme. Je suis passé, la nuit tombante, à Berne, à Soleure. Je suis arrivé de jour à Basle, où messieurs les magistrats m'ont donné à dîner. Immédiatement après, je suis parti traversant le Brisgau et arrivé hier ici...

BONAPARTE.

(Orig. collection Brouwet.)

Le procès-verbal de l'interrogatoire certifié par Bourrienne donne l'impression d'une véritable comédie. Le nommé Casalti s'y abrite constamment derrière un secrétaire de M. Wickam, envoyé d'Angleterre, lequel lui aurait désigné Carnot dans un homme « rencontré à Villeneuve, de quatre pieds quatre pouces, au visage rond, front un peu découvert, nez grand, portant une perruque, la queue cachée sous le collet de l'habit, couleur de visage tirant sur le pâle ». Cet homme aurait eu une entrevue de trois heures et demie avec un général français destitué, entrevue au cours de laquelle ils auraient tramé un complot pour faire assassiner Barras à la chasse et empoisonner Bonaparte à Rastadt. Puis tous les acteurs avaient disparu, et on ne retrouvait qu'un nommé Bontemps, soupçonné d'avoir amené Carnot en Suisse avec un certain nombre de représentants fugitifs.

Le roman de Casalti ne fut pas ébruité. Carnot l'ignora ; il avait appris seulement la longue détention du malheureux Bontemps, et s'en étonnait naïvement.

Beaucoup plus tard, comme je causais avec Bonaparte de cet incident, il me demanda pourquoi je n'étais pas venu le voir à Nyon. « Peut-être vous aurais-je un peu embarrassé, lui répliquai-je. — C'est vrai », dit-il après réflexion. Je crois en effet qu'il aurait pris le parti de me faire arrêter, pour se maintenir en bonnes relations avec le Directoire.

(Note autographe de Carnot. Arch. S. C.)

Generated on 2024-05-14 13:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De la Suisse, où son collègue le savant M. de Bonstetten lui avait ocuré un passeport, Carnot, sous un nom d'emprunt, dut changer d'asile. Reconnu à Augsbourg et menacé d'extradition, il lui fallut chercher l'obscurité dans une plus grande ville, celle où il devait revenir et mourir en exil.

EXTRAIT DES NOTES INÉDITES DU GÉNÉRAL LOMET

Au mois d'août 1799 (au temps où le général Bernadotte était ministre de la Guerre), M. Carnot était fixé aux environs d'Augsbourg, où le Directoire avait donné l'ordre à ses agents diplomatiques de le surveiller et de ne pas le perdre de vue. Il parvint alors au *Bureau des mouvements et opérations militaires* (dirigé par le général Dupont (1), le général Saint-Remi et, je crois, le général Marescot), des détails sur Carnot, que le Directoire avait décidé d'arrêter et de traduire en France ; le chargé d'affaires indiquait plusieurs lieux où il se cachait, et demandait des ordres fixes pour s'assurer de lui.

Mais Carnot avait été averti et il s'était enfui vers Magdebourg, où il résida longtemps ignoré. J'ai quelque idée qu'il fut averti à temps par le général Dupont, qui aimait Carnot et qui en était à juste titre très estimé... J'étais sous les ordres immédiats de ce général, qui ne me connaissait pas du tout et demeurait froid à son ordinaire mais très réservé à mon égard. Un jour il me donna à examiner divers dossiers ; il s'y trouvait une lettre de celui qui avait été chargé d'observer Carnot à Augsbourg. Le général Dupont la cherchait, et je crus remarquer quelque inquiétude de sa part ; il retira cette dépêche où je voyais que Carnot courait le danger d'être arrêté. Je résolus d'éteindre

(1) Pierre Dupont de Chaumont, qu'on a déjà vu récompenser en 1792, sur le rapport de Lazare Carnot, et dont la nièce épousa plus tard Hippolyte Carnot.

Generated on 2024-05-14 13:25 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la prévention que le général Dupont aurait pu concevoir contre moi, et je me déterminai sur-le-champ à lui déclarer que je connaissais Carnot, qu'il m'affectionnait, m'avait placé à l'École polytechnique, etc., et tout net je lui demandai s'il était possible sans inconvénient pour le fond du service que je le fisse avertir par sa famille du danger qu'il courait. Le général Dupont me fixa longtemps avec inquiétude, puis me rendit la dépêche en souriant et me dit : « Soyez sans inquiétude, c'est fait, ils ne le prendront pas. Je suis bien aise que vous aimiez M. Carnot, c'est un grand homme, nous l'aimons tous. » Et depuis ce temps-là le général Dupont m'a toujours traité et accueilli avec une vraie bienveillance qui dure encore. De mon côté je l'aime beaucoup et ne cesserai pas, surtout depuis les injustices de Bonaparte à son égard... cette crise, ces affronts injustes l'ont affaibli...

(Collection Brouwet.)

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.5b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

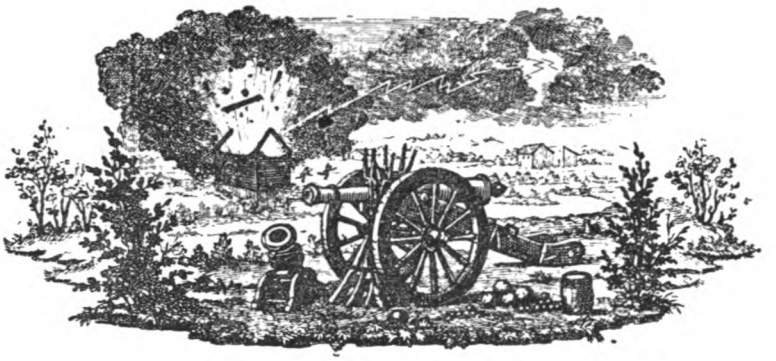

VI

RETOUR D'EXIL
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE
DÉBOIRES ET DÉMISSIONS
(1799-1800)

LETTRES D'UN FRÈRE

C.-M. Carnot, ex-représentant du peuple, général de brigade, au général en chef Bonaparte, membre de l'Institut national.

Chalon-sur-Saône, 1er brumaire an VIII.

Citoyen général,

En apprenant votre retour en France, je me flattai un moment, habitant un lieu situé sur la route que tinrent vos premiers lauriers, de vous y voir à votre passage ; je vous y attendais avec d'autant plus d'empressement que personne n'a plus de raisons que moi d'être convaincu que cet heureux retour, si longtemps espéré, peut mettre enfin un terme aux malheurs de la République.

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N'ayant pu jouir de cette satisfaction, que ma famille désirait ardemment partager avec moi, je m'empresse de m'en dédommager en vous payant par écrit mon tribut particulier d'admiration et de confiance ; confiance bien plus fondée encore sur la connaissance personnelle que j'ai de votre correspondance, tant officielle qu'amicale, avec mon malheureux frère, lors de vos glorieux succès en Italie, que sur vos brillants et nombreux triomphes eux-mêmes...

Ma femme et mes enfants ayant appris que la citoyenne Bonaparte était venue, presque jusqu'ici, au-devant de vous, ont été extrêmement peinées que cette occasion ne leur ait pas fourni celle de la revoir, elles vous prient... de vouloir bien les rappeler à son souvenir et à son amitié.

Salut et respect,

C.-M. Carnot.

Du même au citoyen Bonaparte, Premier Consul de la République.

14 nivôse an VIII.

A votre retour d'Orient et bien avant les heureuses journées de Brumaire, je m'empressai de vous écrire pour vous payer mon tribut particulier d'amiration et de confiance.

Permettez, citoyen consul, qu'aujourd'hui je joigne à ces sentiments celui de la reconnaissance pour le rappel de mon infortuné frère.

La proscription fut le fruit de son amour inaltérable pour le bonheur et la liberté de sa patrie ; il était dû à son restaurateur de ramener, avec elle, le règne de la justice : il est enfin arrivé.

(Archives du colonel de la Grange.)

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

LAZARE CARNOT ET SOPHIE DU PONT
mariés à Satperwick près Saint-Omer, le 17 Mai 1791

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.

L. Carnot à son frère, à Nolay.

Paris, 11 ventôse, an VIII de la République.

Je n'ai pu encore, mon cher ami, t'écrire directement pour te faire part de la joie que j'ai ressentie en rentrant dans le sein de ma famille et te remercier de la part que toi et ta chère femme avez constamment prise à mes malheurs pendant la durée de ma proscription. Je connaissais la bonté de ton cœur et j'étais sûr de ne pas me tromper en jugeant de tes sentiments envers moi, d'après ceux de mon cœur à ton égard et pour ceux qui t'intéressent le plus. Je désire infiniment revoir la charmante épouse qui fait ton bonheur et embrasser pour la première fois tes beaux enfants ; je suis bien aise que tu ayes pris le parti d'en envoyer un à Dijon et un autre à Chalon pour perfectionner leur éducation ; si vous pouvez vous détacher d'un troisième, envoyez-le-moi, il servira de frère à mon petit Sadi qui est tout seul ; et je tâcherai de le mettre en état de profiter de son bon naturel.

Adieu, mon cher ami, reçois pour toi et ta petite famille si intéressante, l'assurance de la plus tendre et de la plus constante amitié.

Ton frère et ami,

CARNOT.

CARNOT ET LA TOUR D'AUVERGNE

Carnot, à la suite d'un rapport qui restera une pièce historique, avait fait décerner par le Premier Consul à La Tour d'Auvergne le titre de premier grenadier de France avec sabre d'honneur.

Ayant appris ensuite ses réclamations au sujet d'arriérés de solde, et constatant qu'elles étaient justifiées, le ministre de la Guerre envoya exceptionnellement au

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vieux héros l'ordonnateur de la 1re division, qui régla devant lui toutes les difficultés des comptes.

La Tour d'Auvergne, enchanté de cette attention, ne cessait de témoigner sa reconnaissance. Il n'avait jamais voulu voir aucun ministre, il vint de suite voir Carnot et déjeuner avec lui, ils s'embrassèrent cordialement. Carnot lui offrit des grades, un commandement, etc. La Tour d'Auvergne refusa tout. « Je suis grenadier, j'en ferai le service, et sandieu, citoyen ministre, je le ferai bien. »

La Tour d'Auvergne était, à vrai dire, ce qu'on appelle un original, mais un vrai chevalier sans peur et sans reproche ; il était plus que jamais décidé à servir comme *remplaçant* d'un fils de son ami M. Le Brigant, et il partit en effet en cette qualité.

Il me témoigna un jour le chagrin qu'il avait que le Premier Consul lui eût donné un *sabre* d'honneur. Il me dit qu'il n'en avait jamais porté, que cela *lui pendait ridiculement au cul!* (ce fut son expression). « Encore, disait-il, si c'était un briquet ! » Je rendis compte à Carnot : « Eh bien ! je consulterai le Consul ; à cela ne tienne, nous lui donnerons une épée. » Je le proposai de sa part le lendemain à La Tour d'Auvergne, qui fut enchanté, et je courus commander cette épée de la part du ministre chez M. Boutet, directeur de la manufacture de Versailles. Le pommeau représentait une tête de la Liberté coiffée d'un bonnet (1). Je fus chargé de la lui porter. La Tour d'Auvergne n'a jamais trop aimé *la liberté*. Il détestait la tyrannie. Le despotisme? non, mais il voulait une monarchie *bridée* :

(1) Cette épée, commandée par Carnot le 4 floréal (4 mai 1800) et qui devait obligatoirement être ornée de grenades, n'est donc pas celle qui, donnée à Garibaldi par le capitaine de Kersausie, neveu de La Tour d'Auvergne, puis rendue en 1883 à la ville de Paris par Garibaldi, est actuellement conservée au musée Carnavalet. L'*épée de bataille* exécutée à la manufacture de Versailles est ainsi décrite par la lettre d'envoi de Boutet, directeur artiste, du 4 prairial an VIII (24 mai 1800) au ministre Carnot : « Elle est en vermeil, garnie d'un ceinturon richement brodé d'or, et d'une plaque enrichie *d'une tête de victoire et de grenades;* plus une dragonne en or, du grade de capitaine. »

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Et qui tiendra les rênes?... — La Raison, disait-il. — Où la trouver? — Dans le cœur des braves, il faut pendre tous les coquins!! Qu'est-ce que cette tête, ce bonnet?... — C'est mal fait, lui dis-je, mais ne voyez-vous pas que c'est la tête de votre patronne, la Victoire? » Cela le fit rire et désarma sa colère, qui était brève et sèche. Il tira d'une cassette une bouteille de vin de Bordeaux. Gérard Lacuée (le colonel tué à Augsbourg) m'avait accompagné, on but à la santé de Carnot. La Tour d'Auvergne trinqua avec nous avec une écuelle de lait de chèvre, c'était alors sa seule nourriture... Nous lui endossâmes son épée dont le ceinturon était magnifique. Il mit son chapeau de travers, il était en veste, il essaya la lame en s'escrimant contre une porte, il la trouva excellente, parut très satisfait, et nous chargea de remercier Carnot ; il ne dit dans tout cela pas un mot ni blanc ni noir à l'égard du Consul, qu'il regardait comme un grand homme *mais comme un fou qui se brûlerait à la chandelle.*

La veille de son départ pour l'armée, il vint faire ses adieux à Carnot, avec son habit de grenadier, et sans son épée, mais il avait un fusil et un *briquet*, des guêtres, etc... Il dîna avec le ministre, puis vint me trouver pour m'embrasser à mon bureau. Je sortis avec lui pour le reconduire chez lui, où nous n'arrivâmes qu'à une heure du matin (1). Dans cette longue séance ambulante, la conversation fut très variée ; il me répéta plusieurs fois : « Mon ami, je ne vous reverrai plus. Après ma vie et les honneurs dont on m'a comblé, je serais déshonoré à jamais si je mourais dans mon lit, comme un coyon. Voici ma dernière campagne. »

(Notes inédites du général Lomet, collection Brouwet.)

Le 8 floréal an VIII (28 avril 1800) le Premier grenadier de France avait écrit au Premier Consul (2) pour lui demander un

(1) Il habitait alors à Passy, 66, rue Basse.

(2) La minute de cette lettre a été communiquée par le commandant du Pontavice de Haussey, petit-neveu de La Tour d'Auvergne.

Generated on 2024-05-14 13:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

emploi de son grade (capitaine) dans la 46e demi-brigade, alors commandée par son ami Forty. Dès l'ouverture de la campagne, le 13 prairial (2 juin), Carnot lui donna une lettre d'introduction pour le général Moreau (1). Six jours après avoir rejoint son corps, (27 juin 1800), il était glorieusement tué d'un coup de lance au cœur, au combat d'Oberhausen près Neubourg, en Bavière.

EN ITALIE

Le ministre de la Guerre Carnot au général Masséna, commandant en chef l'armée d'Italie.

5 floréal an VIIII-25 avril 1800.

Depuis plus de quinze jours, citoyen général, l'armée que vous commandez est aux prises avec l'ennemi : il paraît que celui-ci, après avoir tenté de s'attaquer sur tous les points de la ligne depuis le mont Cenis jusqu'à la mer, s'était emparé de la rade et du fort de Vado : cependant plusieurs lettres particulières annoncent que vous avez remporté des avantages qui ont arrêté ses progrès, et même que vous lui avez fait deux mille cinq cents prisonniers ; mais il ne m'est encore parvenu aucune nouvelle officielle de ces événements.

Sous très peu de jours, les opérations combinées de l'armée du Rhin et de celle de réserve attireront l'ennemi sur d'autres points, et par cette puissante diversion, vous vous trouverez en situation de poursuivre vos premiers succès.

(1) « ...C'était assez pour la gloire de La Tour d'Auvergne, mais la campagne est ouverte, les lauriers cueillis ne sont plus rien pour lui, il en reste encore d'autres à moissonner, il croit entendre la voix de ses compagnons d'armes qui se demandent entre eux : où est La Tour d'Auvergne? Dès lors, rien ne peut l'arrêter, il oublie les fatigues de plusieurs campagnes pénibles et les infirmités qu'elles lui ont occasionné, elles lui commandent impérieusement le repos, mais l'amour des armes et de la patrie parle encore plus haut à son âme ardente et j'ai cédé à ses instances réitérées pour servir à l'armée du Rhin. » (Minutes de la Guerre.)

Generated on 2024-05-14 13:27 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au moment où vous aurez reçu cette lettre, l'armée du Rhin aura rouvert la campagne, tout est disposé pour qu'elle puisse agir avec une extrême rapidité. De son côté et sans perdre un seul instant, l'armée de réserve pénétrera en Suisse pour appuyer les premières opérations du général Moreau, et de là se portera sur la Lombardie et le Piémont, ce qui forcera l'armée autrichienne qui s'est enfournée sur Savone et sur Gênes, de revenir sur ses derrières. Ainsi, tout en développant la plus grande énergie pour la défense des positions que vous occupez, préparez à l'avance et réunissez tous vos moyens pour profiter habilement du mouvement rétrograde qu'elle sera bientôt forcée de faire en cette partie.

Les Consuls n'ignorent pas combien votre situation actuelle est critique. La supériorité du nombre de l'ennemi que vous avez à combattre, leur inspirerait de justes alarmes, s'ils n'étaient pas rassurés par la confiance qu'ils ont en vos talents militaires, autant que par l'habitude que vous avez de vaincre...

LA FIN DES PROJETS SUR L'IRLANDE

Le ministre de la Guerre au citoyen Bonaparte, Premier Consul de la République.

Paris, 22 prairial an VIII de la République, 12 mai 1800.

CITOYEN PREMIER CONSUL,

Le ministre de la Marine et moi nous avons été appelés ce matin par le second et le troisième Consuls pour discuter l'expédition maritime préparée à Brest. Les Consuls, après avoir mûrement examiné les motifs pour et contre cette expédition, ont jugé qu'elle était devenue trop difficile et trop dangereuse pour être entreprise dans l'état actuel des choses et qu'il était nécessaire de la différer

Generated on 2024-05-14 13:27 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jusqu'à une époque plus favorable. Ils doivent vous écrire à ce sujet ; la lettre du général Sahuguet que j'ai reçue ce matin et dont je vous envoie copie vient à l'appui de cette opinion qui est aussi celle du ministre de la Marine.

Salut et respect.

CARNOT.

(Collection Brouwet.)

LA PRÉPARATION DE MARENGO

NOTES INÉDITES DU GÉNÉRAL LOMET

Prairial an VIII-mai 1800.

Berthier, commandant provisoirement la 1re armée de réserve, ne cessait de demander que cette armée avant de s'avancer en Italie fût renforcée par un fort détachement de l'armée du Rhin, qui déjà était en pleine marche vers le Danube. Moreau ne refusait pas, mais ne répondait rien, tous les généraux employés sous ses ordres étant vivement opposés à cette mesure. Bonaparte imagina de mettre à profit l'estime mutuelle qui unissait Moreau et Carnot ; il se détermina à envoyer devers lui cet habile ministre, excellent conciliateur, et celui-ci voulut bien se prêter à cette mission, dans la persuasion où il était lui-même que dans l'état des choses ce détachement ou plutôt ce renfort en Italie y était indispensable pour assurer le succès. D'ailleurs on ne pouvait plus retirer des troupes de l'intérieur, car toutes les garnisons étaient épuisées et le peu de bataillons qu'on avait pu réunir étaient en marche pour l'armée de l'Ouest, pour parer à la menace du débarquement de troupes anglaises et d'émigrés. Le beau succès de Moreau à Stockach (5 mai) vint faciliter cette mission. Carnot quitta Paris sur l'annonce télégraphique de cette première victoire et il arriva à l'armée de Moreau au matin même d'une nouvelle

Generated on 2024-05-14 13:27 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bataille, près de Biberach ; il assista à ce combat, entouré de son état-major particulier et placé sous le feu de l'artillerie ennemie, mais en restant à distance du général en chef. J'ai entendu dire à Carnot : « Quelque envie que j'eusse d'aller de suite plus avant pour rejoindre Moreau, je pensai que si je l'eusse vu ou entretenu un seul instant avant la fin du combat, on n'eût pas manqué de dire qu'il n'avait dû le succès qu'à mes conseils, et cette réflexion m'arrêta. Je voulus laisser à Moreau toute la gloire qu'il méritait véritablement, et ne donner à ses ennemis aucun misérable prétexte... » Carnot ajouta à ce sujet : « Il y a en pareil cas des gens si bêtes qu'ils attribuent souvent à des conseils supposés de Berthier les succès ou les belles manœuvres de Bonaparte lui-même ! » Lorsque l'armée ennemie parut être en retraite, Carnot avec sa suite avança à travers le feu qui s'éteignait progressivement entre quelques partis fuyant ou voltigeant, mais où sifflaient encore des balles ou des boulets perdus. Vers les cinq heures et demie du soir seulement il aborda Moreau, au moment où celui-ci descendait de cheval ; ils s'embrassèrent cordialement. On ne tarda pas à se mettre à table, tous les généraux et autres officiers y prenaient place à mesure qu'ils venaient faire des rapports, cela sans étiquette mais avec ordre et discrétion ; la chère était abondante mais frugale. Moreau était content et fort gai. Les bonnes plaisanteries circulèrent à la ronde. Moreau avait placé Carnot près de lui, à sa droite, et M. Allent (1) à côté de Carnot. On commençait à repaître de grand appétit, quand le général Richepanse se présenta. Le succès de la bataille avait été déterminé par d'excellentes manœuvres de ce général. Moreau se leva de table, courut à lui, l'embrassa, lui dit les choses les plus aimables et le présenta chaudement aux assistants : « Voilà, messieurs, celui à

(1) Capitaine du génie, secrétaire particulier de Carnot, qui avait également amené avec lui le commandant François Dupont de Chaumont.

Generated on 2024-05-14 13:27 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui nous devons tous le succès décisif que nous venons d'obtenir. » Il le plaça de suite entre lui et Carnot, et la gaîté reprit son cours parmi les convives. Carnot ne s'entretint que très peu avec Moreau, dans le reste de la soirée : tout le temps fut consacré à parler des affaires de la journée et à donner des ordres d'urgence pour tout régler.

Le lendemain, de très bonne heure, Carnot exposa à Moreau le sujet de sa mission ; ce sujet était délicat : on ne demandait pas moins de trente mille hommes à l'armée du Rhin au profit de l'armée d'Italie ! Ils discutèrent longtemps ensemble et sans aucun témoin en tiers. Moreau avait d'abord rechigné très vivement. Enfin Carnot, au nom de la patrie et en conséquence de la situation des affaires, parvint à le calmer et à l'ébranler : « Mais ce n'est pas tout de me convaincre, disait encore Moreau ; je ne suis pas sûr que les généraux que je commande ne mettent une répugnance décourageante à obéir lorsqu'ils verront tant affaiblir l'armée, et, ce qui est le pire, au moment où nous sommes aux prises avec l'ennemi ! » Enfin Moreau jugea nécessaire d'avoir au moins l'air de les consulter, ne voulant pas les indisposer en leur faisant part *ex abrupto* des ordres du Premier Consul. Dès le premier jour, on envoya une circulaire préparatoire dans toutes les divisions, et peu de temps après Moreau convoqua les généraux de division près de lui. On s'assembla, Carnot étant présent ; les généraux manifestaient à l'unanimité une vive opposition. On discuta : les imaginations d'abord effarouchées se calmèrent. Moreau chercha de franc jeu de leur persuader que le détachement demandé pour l'armée d'Italie était réellement nécessaire. Car il avait fini par se convaincre de cette nécessité dans ses entretiens avec Carnot ; et quand celui-ci vint à traiter à fond le même sujet, dont Moreau n'avait pu faire qu'une exposition assez embarrassée, tant elle était embarras-

Generated on 2024-05-14 13:27 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sante, Carnot parvint à capter l'attention des généraux et enfin à les persuader. Tous les généraux avaient une haute estime pour Moreau, ils aimaient Carnot, et quand ils virent l'accord qui régnait entre ces deux illustres chefs, ils consentirent avec un zèle vrai, qui se manifesta instantanément, à faire tout ce qu'on leur demandait.

De suite on organisa une colonne de trente mille hommes qui fut mise sous les ordres du général Moncey.

Carnot n'ignorait pas que ce brave général était faible, peu entreprenant, ne sachant rien voir en grand, mais excellent quand il était bien guidé et employé à propos. Carnot, de concert avec le général Moreau, passa deux jours à faire pour lui une longue instruction ; on lui détaillait la route qu'il devait tenir, par le Tyrol, les précautions qu'il avait à prendre, on lui donna tous les renseignements sur la situation du pays qu'il devait traverser, tous les états du matériel, du personnel, etc. Cette instruction que j'ai vue dans le temps était un vrai modèle en ce genre, elle était si claire, si bien motivée sur toutes ses parties, qu'elle affermit les propres résolutions de Moncey (trembleur de son naturel en fait de combinaisons militaires, mais brave de sa personne en face de l'ennemi). On encouragea les chefs des troupes qui se mettaient en route pour l'Italie et Moreau ne négligea rien pour exciter leur zèle, se donnant bien garde d'ailleurs de laisser rien paraître du dépit qu'il ressentait intérieurement de ce que l'état des affaires à cette époque exigeait réellement ce sacrifice de sa part — sacrifice qu'il avait d'abord énergiquement refusé au Premier Consul, et qui ne fut obtenu que par l'heureuse entremise de Carnot.

Tout étant ainsi disposé, Carnot se hâta vers l'armée d'Italie. Mais il rencontra le Premier Consul à Lausanne, où il se préparait à passer les Alpes. Bonaparte, reconnaissant, lui proposa de prendre une part active aux opérations qu'il allait commander, cela seulement par politesse et

Generated on 2024-05-14 13:27 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans trop insister. Il est probable en effet qu'il ne se souciait pas d'avoir si près de lui un homme que ses vastes combinaisons militaires avaient rendu si justement célèbre en Europe et dont il pouvait redouter la coopération, car en cas de succès on ne pouvait manquer d'en attribuer bonne partie aux conseils de Carnot, et en cas de revers Bonaparte en eût porté le poids (jamais on ne les aurait imputés qu'à lui seul). Carnot, qui n'avait voulu aborder Moreau qu'après la bataille de Biberach, se comporta aussi discrètement avec Bonaparte, en refusant tout commandement en Italie. J'ai entendu faire ce rapprochement par M. Carnot lui-même en causant familièrement avec lui dans son jardin peu de jours après son retour de sa mission...

Carnot, sur la prière du général Murat, ramena l'épouse de celui-ci à Paris, et il fut plein d'égards pour elle. J'ai su par ses compagnons de voyage qu'il s'acquitta de ce soin avec une gaîté, une délicatesse et même une sorte de galanterie qui contrastait avec les profondes réflexions que devait lui inspirer la situation de la France à cette époque. C'était en effet l'un des hommes les plus aimables, les plus gracieux dans le monde et même dans ce qu'on appelle *la haute société* quand il voulait en prendre la peine ; toujours simple, modeste, trop confiant par excès de bonté, il était chéri de ceux qui le connaissaient bien et même respecté de ses ennemis. Il a souvent été dupe de grands scélérats, mais il fut toujours calme et juste, et ne fit jamais de mal à personne...

(Collection Brouwet.)

Generated on 2024-05-14 13:28 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE SOUS-MARIN DE FULTON

Carnot, ministre de la Guerre, au Premier Consul

27 prairial an VIII-juin 1800.

Une expérience curieuse a été faite hier par M. Fulton, Anglo-Américain, déjà connu par plusieurs inventions très importantes... Elle consiste à voguer sous l'eau, son objet est d'anéantir la marine des Anglais en arrivant dans leurs ports sans être aperçus et en s'attachant aux vaisseaux au-dessous de la ligne de flottaison, soit pour les percer ou pour y attacher des pétards. Les essais qui ont été faits promettent le succès. M. Fulton est décidé à tenter l'aventure... Je ne vois pas qu'il soit plus contraire au droit des gens d'attaquer une flotte en voguant sous l'eau que d'attaquer une forteresse par le moyen des mines. Si l'invention se perfectionne, les nouveaux artistes seront les mineurs de la marine. Quelle obligation ne lui aurions-nous pas, ainsi qu'à celui qui l'aurait accueillie et favorisée par sa puissance, si elle pouvait contribuer à combler le vœu de tous les amis de la patrie, celui de la liberté des mers !...

CARNOT.

« Je fus du nombre des officiers que Carnot chargea d'examiner le bateau Fulton, j'en fis un rapport... ce bateau sous-marin fut exécuté en cuivre sur carcasse en fer à Chaillot chez les frères Périer. L'invention péchait alors par défaut de moyens bien assurés de remplacer l'air vital (ce qui s'est perfectionné depuis). Le Consul à son retour d'Italie reçut mal le célèbre Fulton, qui peu de temps après porta sa découverte et son génie aux États-Unis... Plus tard Fulton perfectionna tellement son autre invention, les *bateaux à vapeur*, qu'il a fait la petite fré-

Generated on 2024-05-14 13:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gate qui est allée à Cronstadt en Russie et est revenue sans accident et en peu de temps à New-York. Il a proposé les bâtiments à vapeur à Bonaparte, qui les repoussa ironiquement, et l'exaspéra... »

(Notes inédites du général Lomet, collection Brouwet.)

UNE LETTRE DE SEMONCE

Carnot, ministre de la Guerre, au général Bernadotte, commandant en chef l'armée de l'Ouest.

29 thermidor an VIII-17 août 1800.

Les circonstances où se trouve en ce moment la place de Brest, postérieures à la permission que j'ai donnée au général Sahuguet d'en sortir, me déterminent, citoyen général, à consentir qu'il y reste jusqu'à ce que je l'aie fait remplacer ; mais je ne saurais approuver que vous arrêtiez l'exécution des ordres que je trouve à propos de donner ; quant aux principes mêmes que vous objectez pour justifier le parti que vous avez cru devoir prendre, ces principes mieux réfléchis et plus exactement observés vous diront que vous ne devez pas vous le permettre. Soyez d'ailleurs persuadé que vous serez prévenu des ordres que je donnerai lorsque je croirai cette communication nécessaire.

Vous auriez dû, citoyen général, me rendre compte de ceux en vertu desquels le général Debelle est absent de l'armée ; il est d'autant plus inconcevable qu'il soit à Paris sans mon autorisation, qu'il est ce moment sous le poids d'une accusation grave.

De nouvelles plaintes se succèdent sur les prises de fonds dans les caisses départementales, illégalement ordonnées par vous pour les besoins de l'armée de l'Ouest. Je sais,

Generated on 2024-05-14 13:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

citoyen général, tout ce que souffre le soldat de la pénurie de nos finances, je connais de quelle considération peut être un pareil motif; mais vous devez voir aussi quel désordre, quelles conséquences désastreuses peut avoir une pareille mesure. Il vous a déjà été expressément recommandé de ne pas faire usage de semblables moyens, et je vous engage, de nouveau, à ne plus y avoir recours. Ce qu'il y a de plus irrégulier encore est que vous ne m'ayez donné directement aucun avis de la nouvelle violation de caisse que vous venez d'ordonner, ni du remplacement que vous avez fait faire de l'argent qui s'y trouvait en cédules... Je vous observerai au surplus que de toutes les armées de la République c'est celle de l'Ouest qui se trouve le mieux partagée dans les distributions de toute espèce, vu la détresse du moment...

(Minute, avec notes autographes de Carnot. Collection Brouwet.)

LA GUERRE ET LA CIVILISATION

Le ministre de la Guerre au général Moreau.

Paris, 12 vendémiaire an IX-4 octobre 1800.

Je vous adresse ci-joint, citoyen général, copie d'une lettre du ministre de l'Intérieur, par laquelle il réclame une sauvegarde en faveur de la bibliothèque et du cabinet d'histoire naturelle de M. le baron de Moll, minéralogiste allemand, qui se trouvent placés dans une maison de campagne au milieu de l'armée française.

La collection précieuse de ce naturaliste doit inspirer de l'intérêt à tous les amis des sciences et des arts. Peut-être même aurez-vous déjà pourvu à sa conservation si vous en avez eu connaissance; mais, dans tous les cas, si vous pensez qu'il n'y ait aucun inconvénient à accueillir la demande de M. Moll, je vous invite à lui donner la sau-

Generated on 2024-05-14 13:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vegarde qu'il désire, en prenant toutefois les mesures convenables pour qu'il ne puisse en abuser.

CARNOT.

(Minute collection Brouwet.)

A LA VEILLE DE HOHENLINDEN

Le ministre de la Guerre au général Moreau, commandant en chef l'armée du Rhin.

14 vendémiaire an IX (1)-6 octobre 1800.

...Le premier Consul, instruit du désir que vous aviez de venir à Paris, m'a témoigné, comme je l'avais prévu, combien il serait satisfait de vous embrasser; je vous attends donc, mon cher général, lorsque vous croirez que l'armée pourra se passer de votre présence : je puis vous garantir, en jugeant des autres sur moi, le plaisir que vous ferez ici, comme partout, à ceux que touche la gloire nationale, et qui savent dignement estimer votre caractère et vos services. Il serait digne de vous de voir se conclure ici, sous nos yeux, cette paix qui comblerait tous les vœux de l'Europe, et à laquelle vous auriez si glorieusement contribué.

Je vous salue et vous embrasse cordialement.

CARNOT.

LA RETRAITE

Lazare Carnot à son frère, à Nolay.

Saint-Omer, 8 brumaire an IX-30 octobre 1800.

J'apprends de toi, mon cher ami, avec bien du plaisir, que ta chère femme (2) est arrivée en bonne santé; j'au-

(1) Carnot ayant démissionné de ses fonctions fut remplacé le 16 vendémiaire par Berthier au ministère de la Guerre.

C'est donc la dernière lettre officielle qu'il écrit à Moreau, son *cher Fabius*.

(2) Anne de la Grange, mariée en 1789 à Jean-François-Reine Carnot, avocat, homme de loi à Nolay.

Generated on 2024-05-14 13:34 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rais voulu pouvoir lui procurer plus d'agréments à Paris, mais rien ne pouvait la dédommager de ton absence. Je regrette que tu n'ayes pas saisi cette occasion pour voir toute notre famille qui était réunie... je crains que cette occasion ne se retrouve plus. Ta femme a dû te dire que tes enfants sont à merveille. Ç'a été pour elle une grande jouissance de les revoir et un grand point de tranquillité de les savoir quittes d'une maladie qui moleste en général beaucoup notre famille (1), sans que leur belle figure en soit affectée. Je me félicite d'avoir pu leur rendre ce petit service et te donner par là une preuve d'attachement.

Je ne doute pas que tu ne sois charmé comme tous ceux qui ont de l'amitié pour moi, du parti que j'ai pris d'abandonner un poste difficile et où je ne pouvais plus faire le bien.

Embrasse pour moi ta femme, tes enfants et notre sœur (2).

Ton ami et frère,

CARNOT.

LES REGRETS DE L'ARMÉE

Le général Mathieu Dumas, chef d'état-major général de l'armée des Grisons, au général de division Carnot, à Saint-Omer.

Paris, 4 brumaire an IX-26 octobre 1800.

Mon premier soin en arrivant à Paris, mon cher général, a été d'aller porter au général Carnot votre frère le témoignage pur et sincère de ma reconnaissante amitié et de mes regrets : ceux des armées dont j'ai été témoin tant en

(1) La petite vérole.

(2) Pierrette-Jeanne Carnot, hospitalière, supérieure de la maison de charité de Nolay (1751-1825).

Generated on 2024-05-14 13:34 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Helvétie qu'en Bavière ont éclaté d'une manière également honorable pour vous et pour vos amis. Connaissant votre caractère, vos principes d'administration et votre indépendance de cœur et d'esprit, je n'ai point été surpris de votre détermination et je ne doute pas de la somme de bonheur que vous trouverez dans votre retraite prématurée. Veuillez bien y conserver le souvenir de mon estime et de mon dévouement...

M. DUMAS.

LES REGRETS DU PREMIER CONSUL

Le général Clarke au citoyen Carnot, à Saint-Omer, département du Nord.

20 pluviôse an IX-9 février 1801.

Je ne vous écris pas, mon cher bienfaiteur, parce que c'est vous faire perdre du temps et que je n'ignore pas que vous pouvez mieux l'employer qu'à lire des lettres qui n'auraient d'autre but que de vous assurer de ma constante reconnaissance pour vos bienfaits et de ma vive amitié. D'ailleurs mes sentiments vous sont bien connus et la fortune prospère ou adverse ne peut les changer. Ma fille Henriette (1) qui est en ce moment chez moi partage ces sentiments pour vous et pour tout ce qui vous appartient.

Je crois inutile de vous entretenir de votre position actuelle ; elle n'est pas telle que je le voudrais, mais vos désirs sont si modérés que je vous crois plus heureux que vous ne l'avez été lorsque vous étiez membre du gouvernement. Ce n'est pas sans peine que j'ai appris les circonstances de votre sortie du ministère. Mais ce qui est

(1) Henriette Clarke, née d'un premier mariage avec Mlle Alexandre, épousa en 1808 le vicomte de Montesquiou-Fezensac, qui devint duc de Fezensac en 1821.

Generated on 2024-05-14 13:34 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Heliog & Imp Lemercier

LAZARE CARNOT

Gouverneur d'Anvers

d'après un tableau de Van Brée peint en 1814

Generated on 2024-05-14 13:35 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait est fait : le présent et l'avenir peuvent seuls nous appartenir, il ne nous reste du passé que le souvenir. J'ai vu avec plaisir que Bonaparte conservait de vous l'idée qu'il devait en avoir sur ce qui a trait au ministère de la Guerre, c'est-à-dire qu'il fait l'éloge de votre travail, de la suite et de la méthode que vous avez mises en tout et de la pureté avec laquelle vous avez géré une place qui a été l'écueil de bien des consciences, etc., etc. Il en parle comme j'en parlerais moi-même, et s'il y a un *mais* à la suite de cet éloge, votre frère, qui a trouvé, je ne sais comment, le moyen d'en être instruit, sait que, malgré les apparences, il ne doit pas tomber sur vous, je le sais aussi... La mort de mon beau-père (1) augmente sensiblement le besoin que j'ai de servir encore longtemps la République. J'hérite en quelque sorte d'une belle-mère, de quatre belles-sœurs dont une vous est connue, et d'un beau-frère fort jeune... Tout ce monde aura besoin de moi. Mon épouse est encore à Neuwiller avec mon fils Edgar (2). Le séjour de Paris est si dispendieux que cette circonstance nous sépare. Plus heureux, vous êtes avec Sadi et sa mère, que j'embrasse tous deux, en vous priant de me rappeler au souvenir du citoyen et de Mme Dupont. Agréez, je vous prie, mes salutations amicales et respectueuses.

G. Clarke.

(1) M. N. Zaepffel, industriel à Neuwiller en Alsace, père de la deuxième femme de Clarke, était mort le 6 pluviôse.

(2) Edgar Clarke, qui fut duc de Feltre et pair de France, n'avait alors que deux ans. Il mourut sans alliance, ainsi que son frère cadet, et le nom de Feltre passa dans la famille de Goyon.

Generated on 2024-05-14 13:35 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VII

AU TRIBUNAT

(1802-1807)

RETRAITE ET ÉTUDES

(1807-1814)

Saint-Omer, 7 prairial an IX-27 mai 1801.

CITOYEN PREMIER CONSUL,

Je reçus avant mon départ de Paris la lettre par laquelle vous aviez la bonté de me prévenir que vos ordres étaient donnés pour que je fusse admis près de vous à la Malmaison. J'ai regretté de ne pouvoir en profiter, mais votre lettre ne m'ayant été remise que dans la nuit du 29 au 30 floréal, environ deux heures avant celle fixée depuis

Generated on 2024-05-14 13:35 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-14 13:36 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

la morale consiste dans la connoissance et l'accomplissement de nos devoirs.

la première idée que fait naître cette définition n'a pas à la vérité beaucoup d'attrait. le mot devoirs semble être opposé à celui des plaisirs, et ce dernier est toujours au fond l'unique objet de nos voeux: on est donc tenté de croire d'abord que la morale n'est qu'un long sermon, une exhortation continuelle à réprimer nos desirs, à combattre la nature, à nous imposer des privations de toutes espèces. Si tel étoit en effet le but de cette science, il seroit difficile d'en faire goûter les préceptes: mais la véritable morale n'a point cette austérité des principes; elle est au contraire fondée sur l'intérêt personnel. la fin qu'elle se propose est de concilier cet intérêt personnel avec l'intérêt général, de les identifier, de faire servir toutes les inclinations, toutes les passions individuelles d'élémens au bonheur de la société entière, sans priver personne de ses propres jouissances.

AUTOGRAPHE DE CARNOT

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

longtemps pour mon départ avec toute ma famille, il m'a été impossible de changer mes dispositions, d'autant que tous nos effets étaient partis de la veille. Ces choses sont peu importantes en elles-mêmes, mais j'ai eu à cœur de prévenir la mauvaise interprétation qu'on pourrait leur donner : quoique rentré dans la vie privée, par goût autant que par besoin, je suis loin d'être indifférent sur les affaires publiques et le succès du gouvernement.

Salut et respect,

CARNOT.

Lazare Carnot à son frère, à Nolay.

Saint-Omer, 2 germinal an X-mars 1802.

J'étais bien sûr, mon cher ami, de tout l'intérêt que tu prendrais à ma nomination au tribunat (1). Cette nomination contrarie le plan de retraite que je m'étais formé ; mais dans les circonstances actuelles je ne puis refuser le poste honorable auquel je suis appelé par le Sénat. Je désire de tout mon cœur pouvoir y être utile... Quant à ma famille, ce sera peut-être beaucoup si je parviens à empêcher qu'on ne lui fasse du mal (2).

Je dois partir après-demain pour Paris où je compte arriver le 7 germinal ; je me fais une fête d'y embrasser tes beaux enfants, je laisse ici les miens avec leur maman.

Comme l'état des choses m'éloigne de plus en plus de l'idée de me fixer dans mon pays natal, je me déferai volontiers des petites possessions qui m'y restent. Si donc tu trouvais à les vendre à un prix raisonnable, tu me ferais

(1) Cette élection avait été faite par le Sénat le 27 mars 1802 ; le philosophe Cabanis en était l'un des principaux artisans.

(2) Carnot de Feulint, soupçonné d'être l'auteur d'écrits défavorables au gouvernement consulaire, était en butte à de véritables persécutions. Immobilisé par des crises de goutte, il avait reçu l'ordre de rejoindre le général Leclerc à Saint-Domingue et il était menacé de cassation.

Generated on 2024-05-14 13:36 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plaisir de le faire en donnant la préférence, même à un prix inférieur, à nos parents.

Adieu, mon cher ami, ma femme, moi et mes enfants nous réunissons pour embrasser toute la famille de Nolay et celle d'Autun.

CARNOT.

DISCOURS CONTRE LE CONSULAT A VIE

Lazare Carnot à son frère, à Nolay.

Paris, 22 floréal an XII-avril 1804.

J'ai reçu, mon cher ami, avec le plus grand plaisir, ta lettre du 16. Elle me confirme que partout les gens désintéressés et de bon sens ont jugé de la même manière ; car tu n'avais pas eu le temps de connaître l'effet de mon discours sur l'opinion publique à Paris, et à ce qu'il serait dans toute la France, puisque je reçois de partout des lettres de félicitations qu'assurément je n'ai ni mendiées ni commandées. Je suis étonné moi-même du succès prodigieux qu'a obtenu ce discours, dans une ville comme celle-ci, depuis longtemps accoutumée à plier sans résistance à toutes les volontés du maître. Il n'en fera pas moins ce qu'il voudra, mais il ne conservera pas l'affection qu'il s'était d'abord acquise. Au surplus, pour ce qui me regarde, je suis bien dédommagé de ses mauvais procédés envers moi et toute ma famille, par les nombreux témoignages de la plus haute estime et du vif intérêt que je reçois de toutes parts.

Adieu, mon cher ami, je reçois avec bien de la sensibilité les offres obligeantes que tu nous fais ; j'ai bien le projet d'en profiter un jour, mais je ne sais quand il me sera possible de l'exécuter. Mille choses tendres de notre part

Generated on 2024-05-14 13:36 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ta femme et à tes enfants que j'embrasse de tout mon cœur pour moi et lesmiens.

CARNOT.

UNE CANDIDATURE INCONSCIENTE

Le collège électoral de la Côte-d'Or ayant été appelé à désigner un candidat au Sénat, avait présenté à l'Empereur, sans aucune opposition, le nom de Carnot sans qu'il en eût été pressenti.

Lazare Carnot à son frère, à Nolay.

Paris, 20 décembre 1810.

C'est par toi, mon cher ami, que nous avons appris ma nomination. Beaucoup d'autres lettres adressées à mon frère de Dijon sont venues ensuite nous confirmer cette bonne nouvelle, et nous avons déjà reçu ici beaucoup de félicitations. Cette marque flatteuse d'intérêt et de bienveillance de mes compatriotes pour notre famille m'est infiniment sensible et agréable, et quoique j'aie eu bien des places, je puis dire qu'aucune ne m'a fait un plaisir réel, que cette nomination, qui n'est pas une place mais qui est un gage de l'estime de nos concitoyens...

Mais les lois constitutionnelles de l'Empire permettaient à Napoléon de ne tenir aucun compte des présentations des collèges, et le nom de Carnot ne fut pas porté sur ses listes.

Il ne lui convenait pas, sans doute, d'augmenter le petit groupe d'hommes politiques qui, comme Grégoire et Lambrechts, faisaient tache, par leur opposition, dans cette assemblée complaisante. (Note d'Hippolyte Carnot.)

LE PLAN DE PRESLES

A la dissolution du Consulat (1807) Carnot s'était retiré définitivement à Presles. C'était une calme retraite que lui avait procurée dans son voisinage son ami le général de Canclaux, propriétaire

Generated on 2024-05-14 13:36 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans tout calcul il faut distinguer pour chaque quantité sa valeur absolue ou synthétique de sa valeur analytique

la valeur synthétique est sa valeur réelle ou absolue; la valeur analytique est celle que lui attribuent les résultats du calcul

Or les résultats du calcul ne s'accordent pas toujours avec les résultats synthétiques. parce que les résultats analytiques se rapportent toujours au système primitif et que les résultats synthétiques se rapportent aux différens systèmes secondaires

ainsi par exemple, synthétiquement, le cosinus d'un angle obtus est toujours positif et analytiquement il est toujours négatif. parce que le calcul lui assigne est fondé sur le principe que le cosinus est le rayon moins le sinus verse comme cela a lieu en effet pour le système primitif. ainsi comme on a dans ce système primitif $\cos x = (1 - \sin v x)$ si on applique cette formule au cas de l'angle obtus $\cos x$ deviendra négatif mais ce sera seulement la valeur analytique de $\cos x$ qui sera négative, sa valeur réelle est $(\sin v x - 1)$ qui est une quantité positive.

Dans ce cas la valeur synthétique est moins la valeur analytique

NOTE AUTOGRAPHE DE CARNOT

Generated on 2024-05-14 13:37 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-14 13:37 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Voici une méthode de mener une perpendiculaire d'un point donné sur une droite donnée qui peut être utile dans l'occasion

Soit AB la droite proposée et K le point donné.

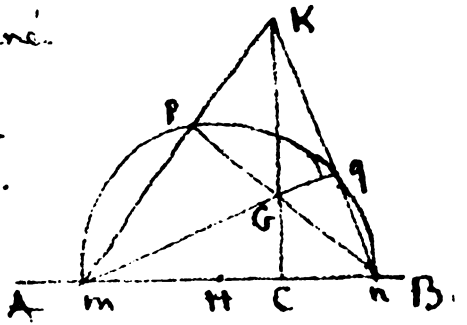

je décris ~~sur~~ une demi circonférence quelconque dont le centre H soit pris dans la droite donnée AB. des extrémités m, n de son diamètre je mène des droits au point K, par les points p, q, ou les droits rencontre la circonférence tracée je mène les droites ~~pB, q~~ pn, qn, ~~et pe~~ enfin par ~~le point K~~ ~~et~~ le point G ou se croisent les lignes et par le point K je mène la droite KG. cette droite est perpendiculaire a AB.

NOTE DE GÉOMÉTRIE DE LA MAIN DE CARNOT

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

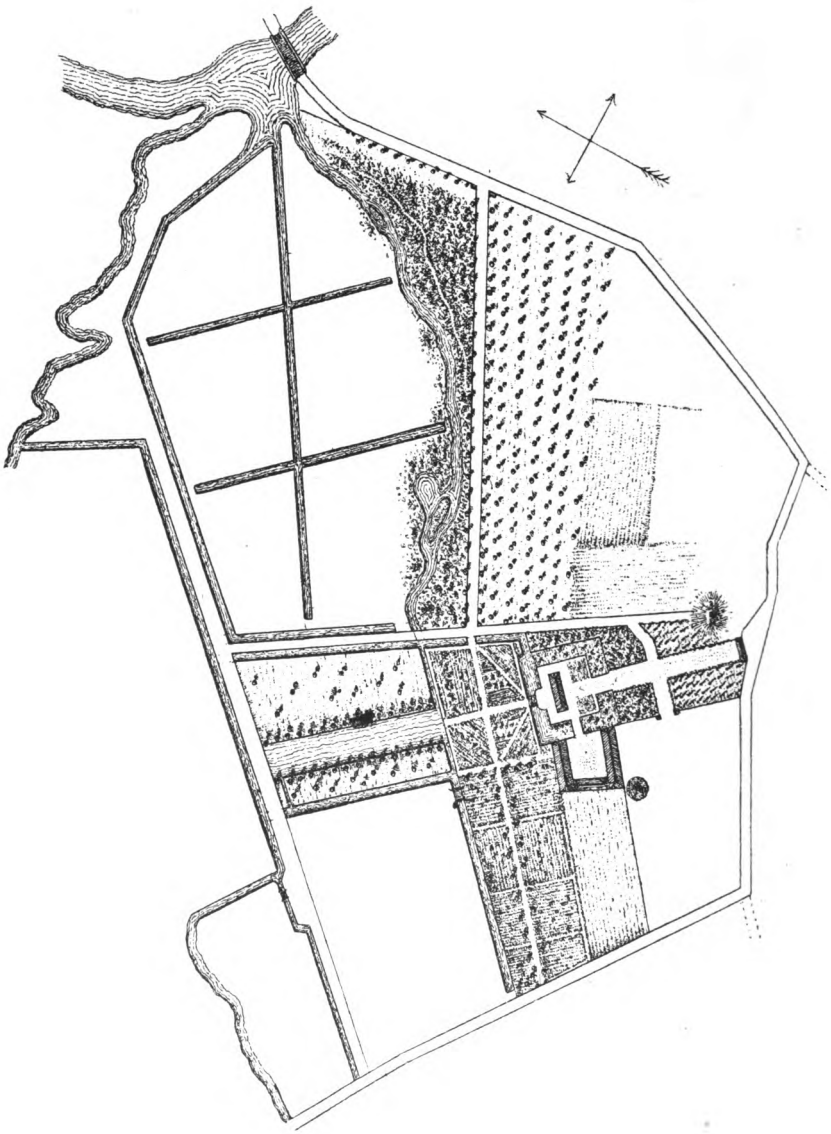

LE PLAN DE PRESLES

Dessiné par CARNOT

Generated on 2024-05-14 13:37 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du domaine du Saussay près de la Ferté-Alais ; rasée puis abandonnée par les spéculateurs, tout y était à refaire. C'est là que Carnot vécut pendant quelques années loin du monde, occupé de science, d'histoire et d'agriculture. Il y donnait tous ses soins à l'éducation de ses deux fils à qui il avait appris, en particulier, la topographie : c'est avec eux qu'il leva le plan de Presles, reproduit ci-contre.

A LA MORT DE Mme CARNOT

A l'impératrice Joséphine.

6 février 1813.

Madame,

Je viens de perdre la plus vertueuse des épouses et mes enfants la plus tendre des mères. La mort m'a enlevé celle qui, depuis vingt et un ans, partageait mes longues traverses et mes instants de bonheur.

Jusqu'à son dernier moment, elle a conservé la reconnaissance des bontés dont Votre Majesté l'honora : je dois à sa mémoire le soin de la rappeler encore une fois aux sentiments d'affection qui vous caractérisent et qui sont si précieux pour toute âme sensible.

Cette digne compagne m'a laissé deux gages de sa tendresse : l'un Sadi, que Votre Majesté a presque vu naître, et qu'elle a comblé d'amitiés dans son enfance, est assez âgé pour comprendre toute l'étendue de la perte qu'il vient de faire, il est élève de l'École polytechnique ; l'autre, Hippolyte, est âgé de onze ans.

Je suis avec respect, de Votre Majesté, le très humble et obéissant serviteur,

Carnot.

Paris, rue Neuve Saint-François, nº 5, au Marais.

Generated on 2024-05-14 13:37 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sonnet Sur le bonheur

~~toi pour qui~~ Bonheur, o toi pour qui tout se meut sur la terre!
tes favoris sont-ils chez les grands, aux hameaux,
à Sparte, à Sybaris, aux camps, au sanctuaire?
préfères-tu les bois, la garde des troupeaux?
es-tu la volupté, la gloire, une chimère,
le désir satisfait ou l'absence des maux?
es-tu dans l'amitié, dans l'amour, sous la hache,
dans la paix, le savoir, la vertu, les tombeaux?
impatiens mortels: il est dans l'espérance:
il vit dans notre coeur, ~~et fuit la tempérance~~ couronne l'innocence,
il résiste à nos voeux et vient inattendu.
~~Ce présent du~~ c'est un don du très-haut. cette céleste flamme
ne peut se définir: c'est la santé de l'ame,
on n'en connoît le prix que quand ~~il est~~ on l'a perdu.

AUTOGRAPHE DE LAZARE CARNOT
(1813)

Generated on 2024-05-14 13:37 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VIII

CAMPAGNE DE 1814

PREMIÈRE RESTAURATION

LA DÉFENSE D'ANVERS

Carnot au duc de Bassano.

Paris, 27 janvier 1814.

Monsieur le Duc,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle Votre Excellence m'informe que Sa Majesté a jugé à propos de me confier le gouvernement de la place d'Anvers. Je ne perdrai pas un instant pour m'y rendre dès que les lettres patentes me seront expédiées confor-

Generated on 2024-05-14 13:38 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mément à l'article 4 du décret impérial du 24 décembre 1811.

Agréez, monsieur le duc, l'hommage de mon respectueux attachement.

CARNOT.

(Note du ministre : M. Denniée. Expédier les lettres patentes et presser son départ.)

(Collection F. C.)

Carnot partit le 30 janvier, sans son brevet, qui ne fut signé par l'empereur que le 12 mars suivant, à Soissons (1).

L'histoire du siège d'Anvers en 1814 n'a pas encore été écrite avec détail. Aux récits déjà imprimés, on ajoutera quelque jour de curieux documents sur l'admirable méthode qui présida à la préparation de la défense, sur l'esprit public dans cette terre de Belgique, où la France était venue en libératrice et où le poids de sa glorieuse amitié demandait à être allégé par des mains expertes, enfin sur les beaux faits d'armes d'une faible garnison, commandée par des officiers pleins d'honneur. Parmi ces derniers, un chevalier de l'ancien temps, le commandant de Briqueville, des lanciers rouges, dévoué à son chef jusqu'à la mort. La plupart de ces documents sont inédits, mais ils forment un ensemble dont il n'a pas paru possible de charger la présente publication. On se contentera de reproduire une pièce qui résume les difficultés auxquelles eut à faire face le commandement lors de la première abdication de Napoléon.

A S. E. le ministre de la Guerre (2).
Précis de ce qui s'est passé dans la garnison d'Anvers à l'occasion du rappel des Bourbons.

La prise de Paris par les alliés étant parvenue à notre connaissance le 4 avril 1814 par les journaux et les rumeurs publiques, le gouverneur fit afficher aussitôt un ordre du jour.

(1) Ce brevet ne lui parvint jamais, car l'original a passé en vente (Charavay) à Paris en 1908.

(2) C'était le général Dupont de l'Étang, la grande victime de Baylen, que le roi avait chargé du ministère de la Guerre.

Generated on 2024-05-14 13:38 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-14 13:44 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

L'HOTEL VAN CORNELISSEN
Quartier général du Général Carnot, gouverneur d'Anvers
1814

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quoique cet événement se confirmât de plus en plus chaque jour et pour ainsi dire à chaque moment, diverses personnes affectèrent à ce sujet une incrédulité extraordinaire et vraiment surprenante pour tous les autres.

Enfin l'arrivée d'un aide de camp du général Dupont, nouveau ministre de la Guerre, ne laissa plus de prétexte à douter encore ; il entra dans la place avec une cocarde blanche et remit au gouverneur une lettre écrite en entier de la main du général Dupont par laquelle il lui annonçait formellement l'abdication de l'Empereur.

A cette lettre en était jointe une autre par laquelle le ministre demandait au gouverneur son adhésion personnelle et celle de sa garnison aux actes du Sénat conservateur, du Corps législatif et du gouvernement provisoire.

Cette adhésion ne parut souffrir aucune difficulté. Le gouvernement assembla le conseil de défense, il fut convenu que l'acte d'adhésion serait rédigé par le gouverneur lui-même et signé le lendemain matin, il fut ordonné que les différents corps de troupes seraient assemblés séparément pour entendre la lecture de cet acte, et qu'il serait signé par tous les officiers.

En conséquence, le gouverneur rédigea la formule d'adhésion, et il fit imprimer pendant la nuit une proclamation basée sur le même principe. Le lendemain matin, les officiers des corps étant déjà rassemblés chez le commandant d'armes, les membres du Conseil se rendirent chez le gouverneur. Mais il s'éleva sur l'adhésion des difficultés qui n'avaient pas été prévues la veille, tellement qu'une partie des membres s'étant formellement prononcés pour la négative, le gouverneur craignant qu'il ne s'opérât une scission parmi les troupes, et frappé lui-même des motifs allégués, crut devoir suspendre l'acte d'adhésion et en instruisit aussitôt le ministre de la Guerre par une dépêche dont fut porteur l'aide de camp

Generated on 2024-05-14 13:44 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ce ministre. Cette letttre fut lue le soir au Conseil et approuvée.

Cependant, les troupes et les habitants de la ville ayant connu le changement de résolution des membres du Conseil, et ne sachant à quoi l'attribuer, il se répandit une inquiétude vague, des groupes se formèrent, et la tranquillité publique parut menacée. Pendant la nuit suivante, des soldats du corps des ouvriers militaires de la marine, en garnison à la citadelle, firent retentir l'air des cris de : *Vive l'Empereur!* et le bruit courut le lendemain qu'on les avait excités à cela en les faisant boire. Les troupes de la place étaient en même temps travaillées en divers sens et ouvertement excitées à la désertion, sous le prétexte de l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du 4, qui autorise les conscrits à retourner chez eux. La fermentation allait en augmentant, lorsque le gouverneur fit publier un ordre du jour qui calma les esprits.

Mais les journaux ayant fait connaître l'acte formel de l'abdication de Napoléon en date du 11 avril, il ne resta plus aucun doute sur la nécessité de l'adhésion demandée aux actes du gouvernement provisoire.

Cependant le gouverneur, craignant qu'il ne restât encore quelque principe de division parmi les troupes, crut qu'il était de sa prudence d'ajourner plus longtemps et de préparer le changement qui devait avoir lieu, par un nouvel ordre du jour. Les autres membres du Conseil présents furent tous d'avis contraire, mais le gouverneur, usant du droit que lui attribue l'article 105 du décret impérial du 24 décembre 1811, décida seul, en invitant chacun des membres à consigner son opinion personnelle dans le registre des délibérations. En conséquence, il fit publier, le lendemain matin, un ordre du jour conforme à sa résolution. Le jour de la publication étant un jour de parade, tout s'y passa dans le plus grand ordre.

Persuadé alors qu'il n'y avait plus aucun danger à

Generated on 2024-05-14 13:44 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-14 13:44 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

LIBRAIRIE AMBULANTE, ou LE Mr D'ESPRIT.

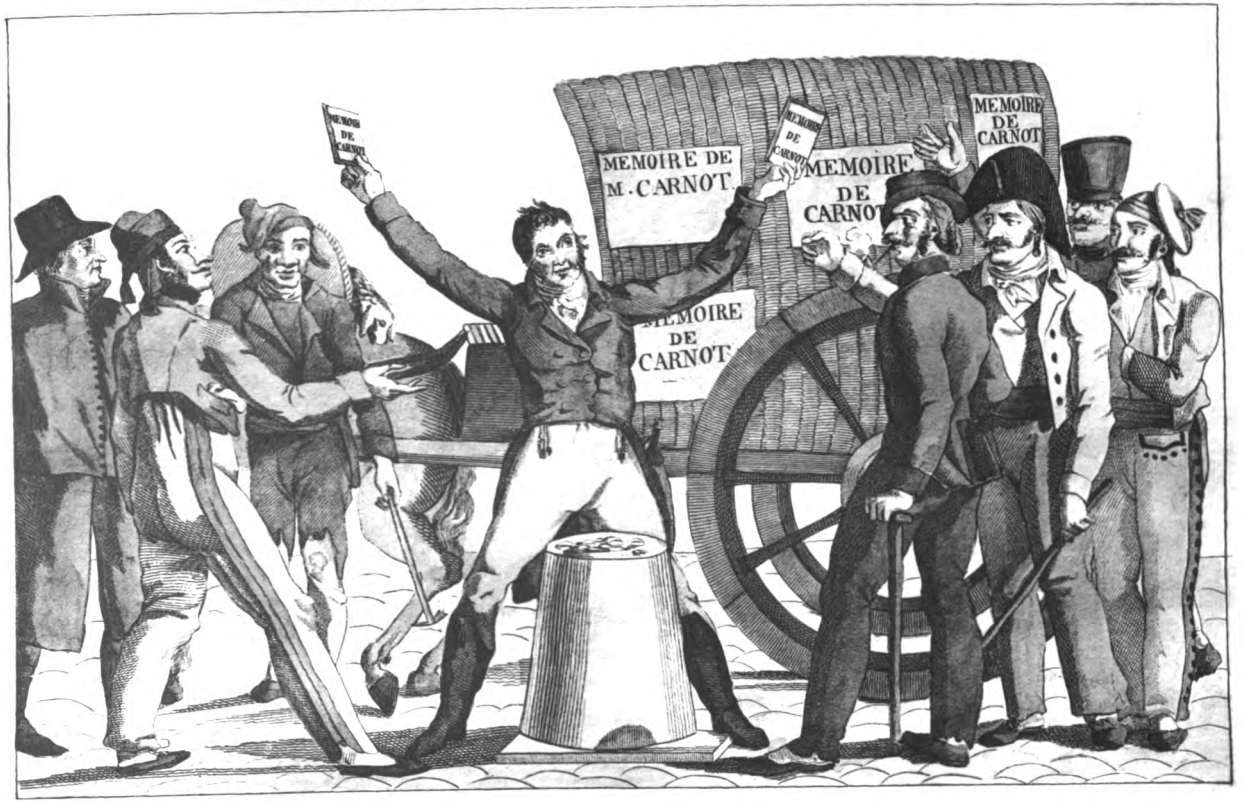

Je ne les vends plus ... je les donne ?!...

Déposé.

CARICATURE POLITIQUE CONTRE UN CONSEILLER DU GOUVERNEMENT ROYAL
(1re Restauration)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adopter dans toute leur plénitude les actes relatifs aux changements qui devaient s'opérer et pour lesquels l'immense majorité des Français s'était prononcée, le gouverneur termina la série de ses opérations par la proclamation qui annonce ces changements et en déclara l'entière adoption par lui et toutes les troupes à ses ordres.

(Chacun des paragraphes ci-dessus, accompagnés des pièces justificatives.)

CARNOT.

MÉMOIRE AU ROI

Dès son retour d'Anvers, effrayé par l'incohérence de la situation politique du pays, Carnot avait rédigé, *pour le roi seul*, un *Mémoire* qui n'était autre qu'un rude appel au libéralisme du souverain et à l'union de tous les partis, pour refaire de la France une nation grande et forte. Ni les jacobins, ni Bonaparte, ni les Bourbons n'y étaient ménagés. Louis XVIII le lut avec intérêt, mais il voulut aussi le communiquer à son entourage. Des intrigues de cour dirigées soit contre l'auteur, soit contre des personnages du gouvernement lui-même, donnèrent alors à ce *Mémoire au roi* une publicité inopportune, publicité que Carnot désavoua hautement, car il n'y était pour rien et elle faisait perdre à ses conseils toute chance de succès. La police en pourchassa les éditions qui se multipliaient, faisant la fortune des libraires, mais elle ne put l'empêcher d'avoir dans le pays un retentissement considérable. Pour en combattre l'influence, le parti royaliste fit appel à la plume de Chateaubriand, qui se montra alors assez faible ; et, par une médiocre caricature gravée, à la veille du retour en France de Napoléon, la police servit maladroitement à sa publicité. Après cet éclat, Carnot, porte-parole de l'esprit d'union, ne pouvait plus être regardé que comme un danger pour le parti ultra-royaliste, et marqué pour la proscription.

La planche ci-contre reproduit, en réduction, la caricature en couleurs qui fut placardée pendant quelques jours à Paris pour atténuer l'influence du *Mémoire au roi*.

Generated on 2024-05-14 13:44 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

anvers le 18 avril 1814.

Mon cher Sadi, j'ai appris avec un plaisir extrême, que le bataillon de l'école polytechnique s'étoit distingué et que tu avois fait tes premières armes d'une manière honorable. lorsque je serai rappelé, je ferai tout ainsi que le ministre de la guerre t'accorde la permission de venir me chercher. tu apprendras à connoître un beau pays et une belle ville où j'ai eu la satisfaction de me maintenir tranquillement pendant les desastres qui ont accablé tant d'autres endroits.

adieu, mon cher Sadi, je t'embrasse de tout mon Coeur: écris moi le plutôt et le plus souvent possible.

LETTRE DE LAZARE CARNOT, GOUVERNEUR D'ANVERS, A SON FILS SADI

Generated on 2024-05-14 13:45 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT PROVISOIRE

LE MINISTRE ET L'AMI

Le comte de Vaublanc, ancien officier, était né aux Iles, mais, sortant de la famille bourguignonne des Viénot, Carnot le regardait comme un compatriote et, partant, un ami. Son attitude libérale à la Législative resserra encore leur sympathie mutuelle. C'est lui qui, en novembre 1791, proposa un message au roi, l'adjurant de faire auprès des princes allemands les démarches nécessaires pour l'expulsion des émigrés, dont les intrigues et les rassemblements étaient un danger pour la paix de l'Europe :

Les troubles qui agitent le royaume ont leur source dans les préparatifs criminels des Français émigrés. Leur audace est soutenue par des princes allemands qui méconnaissent les traités signés entre eux et la France... C'est à vous, sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français ! Dites-leur que, partout où l'on souffre des préparatifs contre la France, la France ne peut voir que des ennemis.

Présentant ce message au souverain, Vaublanc attendit, pour s'incliner devant lui, que celui-ci se fût incliné devant la majesté

Generated on 2024-05-14 13:46 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nationale qu'il personnifiait. Son courage contre l'oppression des jacobins, ses proscriptions sous la Terreur et au 18 Fructidor le firent respecter et écouter jusqu'au moment où, moins indépendant que Carnot, il se résigna à accepter une nouvelle autocratie. L'empereur le nomma en 1805 préfet de la Moselle, il y rendit de grands services et il y était encore en fonctions lors du retour des Bourbons, qui le laissèrent à ce poste.

Au mois d'octobre 1814, le général Carnot, bien qu'il fût mal en cour, n'hésita pas à confier à ses bons soins son fils aîné Sadi, alors sous-lieutenant élève à l'École d'application du génie à Metz, qui fut accueilli par lui de la meilleure grâce.

Mais au retour de Napoléon, le comte de Vaublanc éprouve des scrupules de conscience ; va-t-il rester fidèle au roi, ou à l'empereur? Les événements en décideront. C'est à Carnot, ministre de l'Intérieur, qu'il vient demander un conseil, et tout d'abord, un renseignement. A tout hasard, avouent ses Mémoires, il garde un cheval constamment sellé.

Confidentielle.

Metz, le 24 mars 1815.

Monsieur et ancien collègue,

Ce n'est pas au ministre que j'écris, c'est à un ancien collègue, dont je connais les sentiments envers moi, et à qui je viens de donner une preuve des miens, par la manière dont je lui ai répondu au sujet de son fils, dans des circonstances bien différentes de celles-ci.

Je viens d'écrire à M. le duc de Bassano. Je me suis exprimé avec franchise et loyauté. Je vais vous tenir le même langage.

J'ai servi l'Empereur avec tout le zèle possible jusqu'au dernier instant. J'ai été conduit sur le bord de la tombe par la terrible maladie que j'ai gagnée en visitant sans cesse les hôpitaux, où étaient entassés les malades de la grande armée. Les villes et les campagnes du département ont été maintenues dans le même esprit jusqu'au dernier moment. L'Empereur y était attendu et connaissait toutes les ressources qu'il aurait pu y trouver.

Generated on 2024-05-14 13:46 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais ensuite, il m'a dégagé lui-même du serment que je lui avais prêté, et que j'ai accompli religieusement. J'ai fait un nouveau serment. J'ai servi avec ardeur le gouvernement des Bourbons. Je ne veux pas conserver l'autorité dont je suis dépositaire, en ayant la fausseté d'affaiblir aux yeux de l'Empereur la force des engagements que j'ai contractés. Mais vous pouvez être certain que je conserve avec loyauté le dépôt qui m'est confié.

On nous assure dans ce moment que le roi a congédié sa garde, et s'est embarqué à Abbeville. Cette circonstance changerait entièrement la nature de l'engagement des Français qui professent le dogme de la souveraineté de la nation. Vous savez que ce principe est le mien. Je vous prie donc de me dire avec franchise la vérité. J'attends votre réponse avec la certitude que vous me trouverez digne de faire une demande qui m'est dictée par la loyauté avec laquelle je tiens aux principes qui font la base des engagements les plus sacrés.

Agréez, monsieur et cher ancien collègue, l'assurance des sentiments que je vous ai voués et qui viennent de la reconnaissance que je dois à votre conduite constante envers moi.

Le préfet de la Moselle,

VAUBLANC.

Le préfet de la Moselle
à Son Excellence le ministre de l'Intérieur.

Metz, le 26 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier par un courrier extraordinaire sur l'embarras dans lequel nous nous trouvons ici, relativement à la solde. J'ai écrit en même temps au ministre du Trésor. J'attends avec impatience sa

Generated on 2024-05-14 13:47 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réponse et la vôtre. Je prévois les plus grands malheurs si la solde n'est pas payée ; et M. le maréchal Oudinot étant parti hier au soir (1), je n'ai pas l'espoir de voir son influence et son nom contenir les troupes.

Ma lettre d'hier a dû vous peindre aussi ma position particulière. J'apprends à l'instant par une dépêche télégraphique que le roi a quitté Lille le 23. La sortie de France change ma position relativement au serment que j'avais prêté, et sur lequel je vous ai parlé avec franchise et loyauté. Mais si vous jugez que je puisse être encore employé dans l'administration, je prie Votre Excellence de me proposer pour une autre préfecture. Je ne pourrais être aussi utile ici que partout ailleurs. Je n'ai pas oublié et n'oublierai jamais la manière dont vous vous êtes conduit envers moi après le 18 Brumaire (2). Vos nobles procédés sont mon seul titre auprès de vous.

Je vais m'occuper de nouvelles mesures pour la solde, jusqu'à ce que j'aie reçu vos instructions. J'aurai l'honneur de vous en instruire successivement.

J'ai pris avec vous l'engagement de rester à mon poste, malgré les clameurs des brouillons et les intrigues lâches et viles dont je suis environné. J'y resterai pour maintenir l'ordre public et pour pourvoir à la solde ; mais ce temps ne peut être long, si vous ne me secondez puissamment.

(1) Le duc de Reggio, commandant à Metz, avait prêté serment à Louis XVIII. Après le 20 mars, il refusa d'obéir à Napoléon, qui le releva de son commandement. Il partit alors pour Paris et fit tous ses efforts pour rentrer en grâce, mais n'y parvint pas : l'empereur se rappelait trop bien son insuffisance à Bar-sur-Aube en 1814. Il resta sans emploi et ne parut pas à Waterloo.

(2) Vaublanc, par ses attaches avec le club de Clichy sous le Directoire, avait compromis Carnot, qui le recevait familièrement au Luxembourg. Décrété d'accusation par Barras au 18 Fructidor, il s'était, comme Carnot, enfui en Bourgogne, puis en Suisse. Après le 18 Brumaire, Carnot, devenu ministre de la Guerre, le fit rappeler en France et il désigna l'un de ses frères pour l'un des postes nouveaux d'inspecteurs aux revues.

Generated on 2024-05-14 13:47 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respect.

Le préfet de la Moselle,

VAUBLANC.

P.-S. — Aux premières nouvelles, j'ai renvoyé les volontaires et séparé le Conseil général. Tout est ici dans l'ordre ordinaire. Vous me connaissez : je suis avant tout à la nation. Puissions-nous éviter la guerre !

Réponse de Carnot au comte de Vaublanc.

Paris, 28 mars 1815.

MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

Je réponds ici à votre lettre confidentielle, je répondrai par les bureaux à vos dépêches. Je suis profondément affligé des événements qui vous ont mis dans la position critique où vous vous trouvez. La différence de vos vues politiques d'avec les miennes ne m'a jamais empêché de conserver pour vous l'estime qu'inspirent toujours les vertus privées et les talents distingués. L'intérêt que vous m'avez témoigné dernièrement à l'occasion de mon fils, lorsque j'étais proscrit, vous honore infiniment à mes yeux et m'inspire de la reconnaissance. Vous savez comme moi, monsieur et ancien collègue, que dans les mouvements révolutionnaires on est sans boussole et que ce sont les événements qui décident si l'on a eu tort ou raison. D'après ce principe, j'ai eu tort bien longtemps, comme vous le savez, et aujourd'hui c'est vous. Mais aussi votre loyauté et votre patriotisme éclairé me sont de sûrs garants que votre dévouement pour l'Empereur sera bientôt aussi pur, aussi entier qu'il l'était pour les Bourbons ; et je ne doute pas que Sa Majesté, qui cherche partout les hommes courageux et habiles, ne vous rende sa

Generated on 2024-05-14 13:47 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faveur. Vous avez senti vous-même que dans l'état actuel des choses vous ne pourriez plus rester en place, et l'Empereur m'a ordonné de nommer à votre préfecture : c'est M. de La Doucette qui est désigné. J'approuve beaucoup l'assurance que vous me donnez de conserver courageusement jusqu'alors le dépôt qui vous est confié et de ne rien négliger pour maintenir l'ordre dans ces circonstances difficiles.

Croyez, monsieur et ancien collègue, que si, comme ministre, je suis obligé de donner des ordres, je n'en conserve pas moins l'estime la plus sincère pour votre caractère moral.

CARNOT.

C'est à Carnot que, finalement, les événements vont donner tort. Quatre mois après cette correspondance, il reprendra le chemin de l'exil, tandis que M. de Vaublanc, qui a eu la faiblesse d'émigrer, lui, l'ancien président de la Législative !, rentrera en France avec les troupes étrangères. Conseiller d'État, préfet des Bouches-du-Rhône, et enfin (de septembre 1815 à mai 1816) à son tour ministre de l'Intérieur après l'abbé de Montesquiou, l'ami de Carnot, par une étrange fortune, présidera à la *Terreur blanche* (1).

UNE LETTRE DE REMERCIEMENT

La duchesse d'Aumont, née Pauline de Chauvigny de Blot, était la veuve aimable et malheureuse d'un compatriote et ami de Carnot, le colonel comte de Rully, assassiné par des mutins en Corse au début de la Révolution. Bien que son second mari (l'ex-duc de Piennes, l'un des petit-fils du duc d'Aumont, marquis de Nolay) se fût lourdement compromis pendant les Cent-Jours dans des menées royalistes en Normandie, le nom qu'elle portait suffisait à lui assurer l'aide des frères Carnot.

(1) Le comte Molé, parlementaire de tradition, traite durement le ministère de Vaublanc, « fat étourdi, au milieu d'hommes vieillis et bornés » (*le Comte Molé, sa vie, ses mémoires*, par le marquis DE NOAILLES, vol. II).

Generated on 2024-05-14 13:47 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elle ne fut pas ingrate, car ayant divorcé en 1816 pour se retirer « dans les lettres, la philosophie et la dévotion », elle continua de s'intéresser au sort du proscrit. Elle est la créatrice de « l'Association de bienfaisance des dames françaises » qui se donna pour premier objet de secourir les pauvres du faubourg Saint-Antoine, et qui devait prendre, par la suite, un plus grand développement. Elle mourut en 1829.

La duchesse d'Aumont au général Carnot de Feulint.

31 mars 1815.

Général, j'ai eu le plaisir de vous remercier de vive voix, mais je n'ai pas exprimé à monsieur votre frère à quel degré j'étais sensible à son aimable obligeance pour moi. Je le crois trop occupé pour lui donner l'ennui de lire une lettre... ma reconnaissance, en se divisant entre vous deux, est bien loin de se diminuer, vous y trouverez *tous les deux part entière*, et ce que je n'oublierai jamais, c'est que vous êtes venus me chercher, quand j'étais très malheureuse et en quelque sorte abandonnée...

CHAUVIGNY, duchesse D'AUMONT.

(Orig. Archives du col. de la Grange.)

UN BILLET INTIME

Carnot à son cousin Tiffet de Saint-Romain.

Paris, 5 avril 1815.

Ton suffrage, mon bon ami, est une bonne récompense de mes travaux, parce que mon cœur se l'approprie. Si, comme tu parais le croire, j'ai eu le bonheur d'être de quelque utilité à ma patrie, il ne faut l'attribuer ni à un sentiment d'ambition ni à un désir immodéré de gloire, il est tout simplement l'effet de mon amour pour les hommes qui sentent et veulent conserver leur dignité.

Generated on 2024-05-14 13:47 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'apprécie les honneurs ce qu'ils valent, mais l'amitié est au-dessus de tout. Conserve-moi la tienne, et compte invariablement sur la mienne. Je t'embrasse.

CARNOT.

APRÈS WATERLOO

Des historiens chers à *la Sabretache* (1) ont fort bien démontré comment les deux retours des Bourbons sur le trône ne furent ni un triomphe du parti royaliste ni même l'effet d'un dessein concerté entre les souverains alliés, dont le sillage les avait entraînés deux fois vers Paris. Ces derniers, qui n'avaient cherché rien d'autre que l'écrasement de Napoléon et qu'avait surpris la colère du pays après l'abdication, demeurèrent perplexes sur les profits à tirer de leur victoire. La deuxième Restauration devait être l'œuvre de quelques hommes énergiques, tels le baron de Vitrolles, ou habiles, tels le duc d'Otrante ou Talleyrand, qui surent amener les idées et les choses au point de rendre inévitable le triomphe définitif du drapeau blanc. Elle fut surtout l'œuvre du destin.

En attendant, l'instabilité du *Gouvernement provisoire de la France*, où le général Lazare Carnot aurait dû occuper la première place ayant été désigné à la grande majorité des suffrages, mais dont la présidence était échue à Fouché (23 juin), laissait bouillonner toutes les fermentations. L'ennemi était aux portes de Paris, le roi à Saint-Cloud ; l'œuvre émancipatrice de la Révolution, l'œuvre organisatrice du Consulat et de l'Empire allaient-elles disparaître à tout jamais? La population parisienne, dont les douze légions de gardes nationales représentaient fidèlement l'esprit, frémissait de colère, et tout était à craindre de sa révolte. Cependant il fallait négocier dans le calme pour sauver la capitale et le pays. Il fallait aussi rendre confiance aux départements, dans l'éventualité d'un dernier sursaut contre l'envahisseur. Nos forces militaires de l'intérieur étaient encore considérables. A Paris, en plus des douze légions, quinze mille braves Bourguignons et Champenois, gardes nationaux mobilisés, bivouaquaient depuis le 4 au Champ de Mars, prêts à la lutte. C'est dans cette atmosphère tragique que le général Carnot de Feulint, appelé à remplacer son frère au ministère de l'Intérieur, reçut des mains du maréchal Masséna cette déclaration pleine de menaces :

(1) Henry Houssaye et le commandant Lefebvre de Béhaine.

Generated on 2024-05-14 13:47 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Déclaration des chefs de légion et majors de la garde nationale de Paris.

Les soussignés chefs de légion et majors de la garde nationale de Paris, en réponse à l'ordre de ce jour 6 juillet 1815, ont l'honneur de déclarer à M. le maréchal Masséna, prince d'Essling, leur commandant en chef, qu'ils tiendront à honneur de conserver à jamais les couleurs nationales qui ne pourraient être abandonnées sans danger.

Ils osent affirmer que leur opinion individuelle est celle de la très grande majorité de leurs frères d'armes ; en conséquence, ils ont l'honneur de prier M. le maréchal de mettre cette déclaration sous les yeux de la Commission du gouvernement, et de les inviter à lui faire donner la plus grande publicité, afin de prévenir les désordres qui pourraient résulter de toute incertitude à cet égard.

Fait à Paris le 6 juillet 1815 à dix heures du soir.

(Suivent les signatures.)

Cette dernière protestation des Parisiens, qui n'a été connue ni de Vaulabelle ni de Houssaye, ne mérite-t-elle pas d'être rappelée?

Ce même jour (6 juillet), les royalistes qui osaient montrer dans Paris la cocarde blanche étaient assaillis et maltraités par la foule. Les colères s'exaspéraient ; on espérait encore que les vainqueurs laisseraient la France libre de choisir son gouvernement... En hâte, Carnot de Feulint rédigea cette circulaire aux préfets de l'intérieur.

La Commission chargée du portefeuille du ministère de l'Intérieur, à M. le Préfet du département de.....

Paris, le 7 juillet 1815.

Monsieur le préfet, d'après la convention qui a eu lieu entre le gouvernement et les généraux des armées alliées,

Generated on 2024-05-14 13:48 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'armée française en bon ordre s'est retirée derrière la Loire. Elle conserve son organisation et elle rallie les bataillons que les départements avaient dirigés sur Paris.

Les troupes alliées ont occupé hier les barrières de la capitale ; cette occupation s'est faite avec le plus grand calme de la part des troupes et des habitants. La garde nationale, qui maintient partout l'ordre le plus parfait, partage avec les alliés le service des barrières ; *la cocarde et le drapeau tricolores sont partout arborés.*

Les Chambres et le gouvernement continuent leurs travaux avec les plus hautes espérances dans la loyauté des souverains alliés. Continuez, monsieur le préfet, d'employer tous les moyens pour assurer dans votre département la tranquillité ; elle seule peut seconder puissamment les efforts que font nos représentants pour garantir nos libertés, notre indépendance, et nous amener à une paix définitive et prochaine.

CARNOT DE FEULINT.

(Archives S. C.)

Le 7 juillet au matin, cette circulaire allait être présentée à la Commission du gouvernement, quand le duc d'Otrante arriva aux Tuileries, venant de conférer avec Wellington. Ses premières paroles furent accablantes :

Les Alliés sont déterminés à restaurer Louis XVIII. L'ennemi occupe Paris, le roi y fera sa rentrée demain. Nous n'avons pas d'autre parti à prendre que de nous dissoudre et d'en informer les Chambres...

A ces mots, Lazare Carnot bondit indigné, et sa protestation entraîna ses collègues, le baron Quinette et le général Grenier :

Le gouvernement provisoire pouvait encore rejoindre l'armée derrière la Loire, les Chambres se réuniraient à Blois ou à Tours. On pouvait encore sauver le pays...

Fouché discuta vivement, entraînant Caulaincourt, et se défendant de vouloir aider au rétablissement des Bourbons.

Generated on 2024-05-14 13:48 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le tambour des Prussiens mit fin à la discussion ; un détachement d'infanterie avec deux pièces de canon débouchait dans la cour des Tuileries (1).

La seconde Restauration était accomplie, le Gouvernement provisoire avait vécu.

(1) H. Houssaye, *1815*.

Generated on 2024-05-14 13:48 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

X

DERNIER EXIL

(1815-1823)

LES TRENTE-HUIT

Quel est celui dont la patrie
Avec orgueil redit le nom,
Qui de Vauban a le génie
Et la grande âme de Caton?
Qui, pur comme la vertu même,
Parvint jusques au rang suprême
Et pur comme elle en descendit?
C'est un trente-huit, c'est un trente-huit !

Le 24 juillet 1815, une ordonnance du roi Louis XVIII, préfacée et contresignée par Fouché, désignait les premières victimes du nouveau régime : dix-neuf généraux coupables de fidélité à l'Empereur lors du retour de l'île d'Elbe, et trente-huit *individus*

Generated on 2024-05-14 13:48 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui semblaient aussi être choisis avant toute autre considération parmi les libéraux ayant fait profession publique de mépris à l'égard du duc d'Otrante.

Sur la liste des dix-neuf officiers déférés au Conseil de guerre, on trouve les maréchaux Ney, Grouchy, Soult ; les généraux Drouet, Bertrand, etc.

Sur celle des trente-huit *individus* à proscrire, les généraux Exelmans, Marbot, Vandamme, Carnot, Lamarque, le duc de Bassano, le colonel Bory de Saint-Vincent, etc. De ces derniers, ceux qui, plus tard, purent rentrer en France, au prix d'un silence humiliant, n'avaient pas oublié leurs *complices* de 1815, ainsi qu'en témoigne une lettre (de 1826) du brave général Lamarque à Bory de Saint-Vincent, correspondant de l'Institut, lettre qui rappelle le souvenir de Carnot disparu et des vers qu'il avait inspirés en 1815.

(Collection Brouwet.)

EN POLOGNE

Accueilli à bras ouverts par la noblesse polonaise, Carnot y était apprécié pour son esprit bienveillant et son érudition. Les femmes les plus aimables le mettaient à contribution et pour leur plaire il lui fallait souvent improviser de petites poésies, qu'il se reprochait ensuite comme des délassements trop faciles à ses travaux scientifiques. La plupart de ces petites pièces ont été perdues. La suivante, conservée par la princesse Giedroyc, ne figure pas dans le *Recueil des poésies du lieutenant-général Carnot* imprimé en 1820.

LE PHILOSOPHE PRIS AU DÉPOURVU

Qu'ai-je donc fait à ce nez retroussé
Pour qu'il vienne ainsi me distraire
Des méditations où je suis enfoncé?
Peut-il exister quelque affaire
Entre ma barbe grise et ces bras arrondis,
Ces yeux fripons, cette gorge d'albâtre?
Un minois chiffonné, une allure folâtre
Peuvent bien enflammer de jeunes étourdis,

Generated on 2024-05-14 13:53 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Generated on 2024-05-14 13:53 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

HONNEURS RENDUS AUX CENDRES DU GÉNÉRAL CARNOT PAR LA GARNISON DE MAGDEBOURG

2 Août 1889

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais cet air langoureux, cet opulent corsage
Ne sont point faits pour occuper un sage.
Et cependant... Taisons-nous, j'en rougis !
Mais *je veux* sortir d'esclavage :
A mon secours, Épictète, Platon,
Socrate, Marc-Aurèle, Augustin, Cicéron,
J'invoque vos conseils sublimes.
Confortez-moi par de sages maximes.
Quoi? Toujours des soupirs m'échappent malgré moi?
L'effronté Cupidon tient mon cœur sous sa loi !
J'ai beau me faire un rempart de vingt tomes,
Vos systèmes fameux ne sont que des fantômes.
Ces épais boucliers sont criblés sans façon
Par les traits acérés de ce petit démon,
J'ai beau faire recueils immenses
D'apophtegmes et de sentences,
Le cas des nez en l'air n'a point été prévu ;
J'y vois remède à tout, si ce n'est à ma chance,
Et toute ma sagesse est prise au dépourvu.
Pour comble de soucis, bravant ma patience,
J'ai cent rivaux, ignorants et faquins,
Qui me sont préférés, de qui les traits malins
M'accablent sans pitié ! Sont-ce là, je vous prie,
Tous les revenant-bons de la philosophie?
Me laissez-vous ainsi crucifier,
Honnir, berner d'une manière étrange?
Ma foi, si c'est ainsi que la chose s'arrange,
Je vous le dis tout net, peste soit du métier !

Generated on 2024-05-14 13:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ENTRE PROSCRITS

A Monsieur le marquis de Grouchy, maréchal de France, grand aigle de la Légion d'honneur, à New-York (États-Unis de l'Amérique septentrionale).

Magdebourg, 11 novembre 1816.

Je reçois à l'instant, monsieur le maréchal, la lettre que vous m'avez adressée le 11 avril dernier, de Philadelphie, à Saint-Pétersbourg où vous me supposiez, et qui m'a été envoyée de cette ville, d'abord à Varsovie où j'ai résidé pendant six à sept mois, de là à Berlin où j'ai aussi été quelque temps, et enfin ici où j'ai en dernier lieu fixé mon séjour : toutes ces cascades sont cause du retard que votre lettre a éprouvé.

Ma résidence actuelle à Magdebourg vous prouve que les journaux ont induit en erreur, en annonçant, comme quelques-uns l'ont fait, que j'étais passé au service de Russie ; je n'ai pas voulu aller dans ce pays qui ne saurait me convenir ; je me suis établi en Pologne, et quoique je m'y trouvasse très bien, j'ai fini par me fixer en Prusse pour me rapprocher un peu de notre patrie.

Il paraît qu'il est convenu entre les puissances qui ont fait l'invasion en France, de n'employer aucun des proscrits ; je sais que plusieurs ont sollicité de l'emploi et je ne sache pas qu'aucun en ait obtenu. Ceux qui sont sur la première liste de la belle ordonnance royale du 24 juillet, comme vous l'êtes si injustement, mon cher maréchal, sont surtout l'objet d'une persécution particulière dans toute l'Europe ; ils ne savent où reposer leur tête et ils vous envient le triste avantage d'être séparés de leurs amis et de leurs familles par l'immensité des mers. Qui croirait qu'un militaire qui a honoré le nom français par tant d'actions mémorables, qui a commandé le bataillon sacré

Generated on 2024-05-14 13:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pendant l'affreuse déroute de 1812, serait réduit un jour à errer sous un autre hémisphère pour sauver sa vie? Oh! qu'en pareil cas il est heureux d'avoir une bonne conscience, de se voir honoré parmi les étrangers, et de savoir que la postérité vengera notre mémoire de l'injustice de nos contemporains!

Que ne puis-je vous être utile, mon cher maréchal! Mais je partage vos infortunes et si je ne les éprouve pas tout à fait au même degré, c'est que vos services ont été plus remarquables, plus directs contre le parti qui domine par la protection si humiliante des ennemis naturels et éternels de notre malheureuse patrie.

Recevez, mon cher maréchal, la seule consolation que je puisse vous offrir, l'assurance de mon estime et de mon invincible attachement.

CARNOT.

P.-S. — Je vous fais passer cette lettre sous le couvert des personnes que vous m'avez indiquées.

(Collection Brouwet.)

NOTES D'EXIL DE LA MAIN DE CARNOT

Je connais un crime qui surpasse tous les crimes, c'est celui d'un roi qui va mendier le secours des puissances étrangères pour opprimer sa propre patrie.

Les Néron et les Caligula ont bien opprimé leurs concitoyens, mais ils n'ont pas été chercher les étrangers pour cela.

Vous voulez que moi, qui n'ai cessé de combattre pour la gloire et l'indépendance de ma patrie, j'aille invoquer la clémence de celui qui l'a livrée à ses plus cruels ennemis, qui s'est reconnu leur vassal, qui a en quelque sorte

Generated on 2024-05-14 13:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prêté foi et hommage entre les mains du régent d'Angleterre, qui a violé impudemment toutes les promesses, qui n'a cessé de travailler sourdement à éteindre les lumières, à rétablir les privilèges, la féodalité, le despotisme et le régime monacal !

Je ne veux ni demander ni recevoir de pardon.

Il vaut mieux demeurer injustement proscrit que de rentrer ignominieusement, d'être simplement toléré dans son propre pays.

Je ne veux pas qu'on me plaigne, je puis tout souffrir, excepté l'avilissement.

Generated on 2024-05-14 13:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XI

CARNOT ET LES HONNEURS

CARRIÈRE MILITAIRE

Nous avons vu Lazare Carnot entrer à l'École royale du génie de Mézières comme lieutenant en second (élève) le 1er janvier 1771. Reçu ingénieur le 1er janvier 1773, il fut commissionné capitaine (à l'ancienneté) le 14 décembre 1783. C'est de cette époque que datent ses polémiques historiques avec son chef M. de Fourcroy, et les discussions techniques qu'il eut à soutenir avec le marquis de Montalembert, le chevalier d'Arçon, Choderlos de Laclos, Bordenave, et divers spécialistes de la fortification. On sait quelles difficultés lui attira l'indépendance de ses idées sur des matières où la routine arrêtait tout progrès.

Mis hors cadres par suite de son élection comme député à l'Assemblée législative en 1791, le capitaine Carnot conservait cependant son rang d'ancienneté et c'est à ce titre qu'il reçut en 1792 la croix de Saint-Louis.

Tandis qu'il dirigeait les armées de la République, il fut, toujours à l'ancienneté, promu chef de bataillon, sous-directeur des fortifications, le 21 mars 1795. Rayé des cadres de l'armée par le

Generated on 2024-05-14 13:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouvernement issu du 18 Fructidor, le premier Consul le remit en activité le 7 février 1800, avec les *fonctions* d'inspecteur général aux revues et le *rang* de général de division. C'est avec ces qualités qu'il entra au ministère de la Guerre le 2 avril 1800. Démissionnaire pour la deuxième fois et définitivement le 8 octobre 1800 des fonctions de ministre, il résigna également le 10 décembre celles d'inspecteur général aux revues, qu'il ne lui convenait pas d'exercer en sous-ordre. On continua alors de lui donner, par courtoisie, le titre de général, mais il n'était titulaire d'aucun emploi de ce grade ni d'aucune pension de retraite, et il ne figurait encore sur les contrôles d'activité dans son arme, le génie, qu'avec son ancien grade de chef de bataillon. Pour remédier à cette choquante anomalie, son successeur intérimaire au ministère de la Guerre, Lacuée, décida d'en appeler à la décision du premier Consul lui-même, par la proposition ci-après :

Proposition d'avancement dans l'arme du génie pour le citoyen Carnot, chef de bataillon, sous-directeur des fortifications (1).

Le ministre de la Guerre aux Consuls de la République.

Il est des hommes dont il serait superflu de rappeler les services. Tel est le citoyen Carnot. Les annales de la République redisent assez ce qu'il a fait pour la prospérité, l'indépendance et la gloire nationales. Mais ce qui n'est point assez connu, parce qu'il a dépendu de sa modestie d'en voiler le mérite, c'est qu'avant d'être un grand administrateur, il était un habile ingénieur, un savant mathématicien, et qu'au sein des orages politiques, au milieu des fonctions les plus importantes, il conserva des mœurs, pratiqua les vertus, cultiva les sciences, et, par un noble désintéressement, sut, à côté de son courageux dévouement à la République, maintenir dans toute leur pureté ces goûts simples qui, trop tôt, sans doute, l'amènent aujourd'hui à une retraite philosophique.

(1) Ministère de la guerre. Arch. historiques. Correspondance générale, 29 octobre 1800. (Intérim de Lacuée). Minute de Rapport.

Generated on 2024-05-14 13:54 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il se délassait dans la carrière politique, par des travaux qui suffiraient pour illustrer un savant. C'est à ces délassements que les sciences doivent, entre autres ouvrages, un *Traité sur les forces vives* et des *Considérations sur le calcul infinitésimal* qui attestent la profondeur et la solidité d'un esprit qui se reposait ainsi. A cette époque, encore, il livra à la méditation des officiers du génie, parmi lesquels il s'honora toujours d'être compté, un nouveau système général des fortifications, dans lequel on reconnaît les résultats ingénieux et les applications utiles de ces connaissances profondes dans l'art militaire, et de ces grandes conceptions, qu'il déploya toutes les fois qu'il eut part à la pensée directrice de la guerre. Enfin, dans les derniers jours de son ministère, au moment où sa constante activité imprimait un mouvement régulier à tous les rouages de cette vaste machine, qui contient tous les éléments de la guerre, il créait de nouvelles vues sur la trigonométrie, la partie la plus délicate et peut-être la plus utile de la géométrie.

Capitaine du génie en 1783, le citoyen Carnot n'est que chef de bataillon de cette arme. Il l'est depuis l'an III. Une loi de fructidor an V le rayait de la liste des officiers de l'armée. Cette loi de proscription a été rapportée, lorsque le héros de la France, voulant qu'elle fût juste pour qu'elle fût heureuse, rappela dans son sein tous les citoyens qui n'avaient pas cessé d'être dignes de la servir. Carnot rentra. Il a été depuis ministre de la Guerre, et les consuls, qui voulaient le consoler de ses malheurs par cette honorable marque de leur confiance, savent assez par quels travaux et avec quel zèle il l'a justifiée. La liste des généraux de division de l'armée française va être formée. J'ai cru qu'il était digne des consuls d'y placer Carnot, non pour récompenser les services d'un citoyen recommandable, mais pour rattacher à la science militaire et à l'arme du génie celui que l'une et l'autre réclament et tiennent à

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

honneur d'obtenir, pour arracher enfin à sa retraite précoce, et rendre utile autant qu'il peut l'être, l'un des militaires les plus savants et les plus modestes.

Je crois inutile de parler du mode qui pourrait être suivi dans cette promotion. Je m'en rapporte à la magnanimité des consuls. Il me suffit, en leur soumettant les titres du citoyen Carnot, de m'être acquitté d'un devoir que m'imposaient également la justice, l'estime et l'amitié.

D'après les notes inédites du général Lomet, un second rapport dans le même sens aurait été signé par Berthier, titulaire du ministère de la Guerre, au retour de sa mission en Espagne (15 novembre 1800) et renvoyé au bureau du personnel, avec cette annotation de la main de Bonaparte : « Carnot ne doit être rien dans une république. » (Collection Brouwet.)

Cette annotation n'a pas été retrouvée. Quoi qu'il en soit, aucune suite ne fut donnée sous le Consulat aux propositions faites en faveur de Carnot. C'est seulement en 1809 que Carnot, qui depuis l'abolition du Tribunat (1807) n'était plus rien en France, et qui venait d'être ruiné, fait connaître sa situation à l'Empereur, par l'intermédiaire de Clarke et de Maret. Napoléon eut un mouvement de générosité : « Carnot n'eût-il que contribué au déblocus de Maubeuge, il aura toujours des droits à ma reconnaissance et à mon intérêt. Comme ministre de la Guerre, il a droit à une pension de retraite... » Les lettres de Napoléon et de Clarke à ce sujet ont été publiées, d'après les originaux inédits appartenant alors aux collections Jordens et Dablin, dans le *Carnet de la Sabretache*, 1895, p. 58-62, par le regretté Frédéric Masson. Il est donc inutile de les reproduire ici. La proposition du comte d'Hunebourg concluait, soit à confirmer Carnot dans son grade de général de division, avec la retraite de ce grade, soit à lui confier un service actif dans ce grade, avec les fonctions d'inspecteur général du génie. L'Empereur refusa de choisir entre les deux décrets préparés, et il se contenta de signer l'ordre d'une pension de retraite. De ce geste, Carnot lui fut reconnaissant. Sa correspondance privée en témoignerait au besoin :

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Carnot à son cousin Tiffet de Saint-Romain, directeur des Domaines, à Chambéry (1).

Paris, 7 novembre 1809.

J'étais bien assuré, mon cher ami, de toute la part que tu prendrais à l'heureux événement qui rétablit ma fortune, à la vérité fort délabrée par une spéculation que j'avais faite aux colonies, précisément quand les Anglais s'emparèrent de Cayenne et de la Martinique ; mais ce que je trouve le plus important pour moi dans l'acte de bienveillance de l'Empereur, c'est qu'il me tranquillise sur le sort de mes enfants, qui commencent, au moins l'un, à prendre de l'âge.

J'ai été surtout très sensible à la manière qu'a employée l'Empereur autant qu'au bienfait lui-même ; car il a été à peine informé de ma situation, que sans que je lui demandasse rien, sans que je fisse aucune démarche, il a de son propre mouvement offert place, argent, pension. J'ai choisi cette dernière et l'Empereur l'a portée de lui-même à dix mille francs avec effet rétroactif depuis la sortie de mon ministère ; j'ai eu, de plus, la satisfaction de voir tout ce qu'il y a de gens honnêtes donner son assentiment et prendre un véritable intérêt à cet acte de générosité impériale : un motif de plus se joint à celui que tu me témoignes, c'est celui de l'amitié et de la parenté...

Nous avons vu l'an dernier ta charmante demoiselle, pétrie de grâces et d'agréments (2), reçois-en mes félicitations... Ma femme est on ne peut plus reconnaissante de ton souvenir. Je t'embrasse de tout mon cœur.

CARNOT.

(Arch. de Mlle de Campora.)

(1) Ancien officier au service de Tippoo-Sahib, marié à Mlle de Courtivron.

(2) Cette jeune personne fut mariée, sous les auspices de Lazare Carnot alors exilé, à un ancien officier de l'empereur, le comte de Campora de Pezzana.

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DÉCORATIONS

Ces détails de tenue, si peu importants qu'ils soient, ont paru devoir intéresser les amis de nos reliques militaires. Le capitaine Lazare Carnot, après vingt ans de services, fut décoré, à son tour d'ancienneté, de la croix de Saint-Louis, le 16 mai 1792 ; il ne la porta pas longtemps, car au début de la mission à l'armée du Rhin, dont il fut chargé avec son collègue le vieux Coustard de Massy, aussi chevalier de Saint-Louis, tous deux adressèrent au président de la Convention leurs insignes en or, à titre de *don patriotique sur l'autel de la patrie.* Ce n'était nullement répudier la décoration militaire, qui avait encore la valeur d'une récompense nationale. Car Joseph Carnot, en 1802, a noté ce détail :

Mon frère fut le premier qui quitta la croix pour ne porter qu'une jarretière ponceau avec une petite boucle en or à sa boutonnière.

La Convention ayant supprimé l'ordre de Saint-Louis le 15 octobre suivant, le ruban ponceau disparut, pour ne reparaître qu'au bout de vingt-deux ans, lors de son rétablissement légal, en 1814.

Pour représenter Carnot aux armées, l'imagination des peintres lui a généralement attribué l'extérieur négligé d'un tribun de carrefour. Tout atteste cependant qu'il demeura, comme la masse des officiers de la vieille armée, fidèle à une rigoureuse correction de tenue, que ce fût sous l'uniforme sombre de l'officier de génie, ou sous la redingote du parlementaire : habit et cravate ajustés, ruban de queue bien serré ; portant les insignes réguliers de ses grades ou fonctions et ne se permettant ni ornements ni armes qui ne fussent réglementaires. Au Directoire, il portait par devoir et avec simplicité les tenues somptueuses inspirées par le peintre David, et dont son portrait en couleurs nous révèle les détails (frontispice). Il avait alors le front très découvert et portait la queue. C'est seulement après le 18 Fructidor qu'ayant adopté une perruque *à la Brutus*, pour échapper aux sicaires de Barras, cet accessoire lui devint indispensable ; de là date la coiffure en broussaille qui fut la sienne jusqu'à sa mort.

Comme inspecteur général aux revues, et comme ministre de la Guerre en 1800, Carnot porta l'uniforme d'ordonnance que rappelle la belle gravure de Vernet (la *Revue de Quintidi*). Lui, qui dis-

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tribuait les *armes d'honneur* de Boutet, ne s'en attribua aucune ; il refusa toujours d'accorder des distinctions non motivées par des faits précis ; pour lui-même, il n'accepta que les armes insignes de ses fonctions, et l'un des cinq modèles de carabines courtes exécutées pour les Directeurs par la manufacture de Versailles (planche p. 48).

Au Tribunat (mai 1802), Carnot fut, par principe, l'un des trente-huit opposants à la restauration d'un ordre de chevalerie. Après la proclamation de l'Empire, lorsque les tribuns furent compris en bloc dans les nouvelles cohortes de la Légion d'honneur, il s'inclina devant ce décret, de même qu'il avait accepté, après l'avoir courageusement combattue (mai 1804), l'institution du gouvernement héréditaire :

Je fis toujours profession d'être soumis aux lois existantes, même lorsqu'elles me déplaisaient le plus ; je déclare donc que, tout en combattant la proposition faite, du moment qu'un nouvel ordre de choses sera établi, qu'il aura reçu l'assentiment de la masse des citoyens, je serai le premier à y conformer toutes mes actions, à donner à l'autorité toutes les marques de déférence que commandera le hiérarchie constitutionnelle...

Une correspondance officielle réglait alors les devoirs des récipiendaires :

Voici la lettre d'avis du grand chancelier (26 prairial an XII).

A monsieur Carnot, tribun.

L'Empereur, en grand conseil, vient de vous nommer membre de la Légion d'honneur. Je m'empresse et je vous félicite vivement, monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et de la reconnaissance de la nation.

LACÉPÈDE.

P.-S. — Je vous invite à prêter, devant le président de la Cour ou du tribunal les plus voisins, le serment

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paris 29 ~~réponse~~ Messidor an 12.

Monsieur le grand-chancelier,

Conformément à l'avis porté par la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, sous la date du 26 prairial, pour m'annoncer que sa majesté impériale m'avoit nommé membre de la légion d'honneur, je vous renvoie signée par moi, la formule de serment qui y étoit jointe.

je vous salue avec respect

Carnot

formule du serment

je jure sur mon honneur, de me dévouer au service de l'empire, à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de l'empereur, des lois de la république et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre par tous les moyens que la justice la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étoient l'attribut; enfin de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité.

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prescrit par la loi ou à m'envoyer, signé de vous, celui dont je joins ici la formule.

Par la réponse de Carnot, reproduite ci-contre (page 140), on voit qu'il se borna au renvoi de la formule, sans un mot de gratitude envers qui que ce fût.

Il n'en reçut pas moins une seconde lettre (du 10 nivôse) par laquelle le grand chancelier annonçait au récipiendaire son inscription définitive, et qui finissait ainsi :

J'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale *l'expression de votre reconnaissance et de votre dévouement.*

Mais cette formule n'avait rien de personnel : les sentiments du plus grand nombre ne faisant aucun doute, *elle était imprimée!* Peu de mois après cette correspondance officielle, les prévisions de Carnot se réalisaient : les promesses du premier Consul étaient oubliées, la représentation nationale supprimée, une nouvelle noblesse établie sur le modèle de l'ancienne ; il fallut en conséquence modifier la formule du serment de la Légion d'honneur. Mais Carnot voulut l'ignorer. Il était rentré dans l'obscurité, à demi ruiné et uniquement occupé de science. Lorsqu'il fut question de sa promotion aux grades élevés de l'ordre, il se fit excuser discrètement et ses amis laissèrent entendre qu'il serait plus sensible à l'ordonnancement d'une pension de retraite, qu'il n'avait jamais réclamée bien qu'il y eût tous les droits. Celle-ci lui fut accordée seulement en 1809.

A la première Restauration, l'ordre de Saint-Louis fut rétabli ; le général Carnot, toujours fidèle à ses principes, reprit aussitôt cette croix qui lui représentait vingt années de sa jeunesse. Par contre, il s'abstint de porter la décoration du lis, que son vieil ami, le général Dupont de l'Étang, devenu ministre de la Guerre, n'avait pas cru pouvoir se dispenser de lui envoyer au nom du roi. Prodiguée à tout venant, le port n'en était pas obligatoire.

En 1814, au siège d'Anvers, le gouverneur Carnot portait, avec la tenue de général de division et l'écharpe blanche constellée d'étoiles d'or, le simple ruban de membre de la Légion d'honneur, le seul grade qu'il eût accepté. C'est dans cette tenue qu'il a été représenté par van Brée (planche p. 96.)

En 1815, au ministère de l'Intérieur, lorsque l'Empereur eut chargé le peintre Riesener de faire les portraits officiels des

Generated on 2024-05-14 13:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

membres du gouvernement, Carnot, qui n'avait pas le temps d'aller poser à l'atelier, ni de se faire broder une tenue de ministre, lui fit porter, pour l'aider, une miniature de face, peinte par Boilly, et son habit d'académicien, sur lequel était restée cousue la même simple croix, celle de 1804. Le peintre habilla quelque statue antique dont il changea la tête, et son œuvre, actuellement conservée à Versailles, eût égayé le modèle si ce moment dramatique eût encore permis quelque gaieté. Ce portrait peu chamarré parut-il trop modeste? Toujours est-il qu'une pluie de décorations s'abattit alors sur Carnot, fait officier de la Légion d'honneur le 20 avril 1815, commandant le 10 mai, grand officier le 15 mai... Il ne répondit pas à l'octroi de ces distinctions, dont il ne porta jamais les insignes. Il avait alors d'autres préoccupations.

Dans son exil, Carnot porta seulement les décorations qu'il avait formellement acceptées, et il signa ses ouvrages : *M. Carnot, lieutenant-général* (cette appellation avait remplacé celle de général de division), *chevalier de Saint-Louis, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur.*

TITRES NOBILIAIRES

Comment Carnot fut-il, au retour de Napoléon, fait comte de l'Empire, ministre, pair de France? Bien que le récit en ait été fait par son fils, on voit constamment revenir à ce sujet les assertions les plus fantaisistes. Puisque les pièces originales semblent être nécessaires pour éclairer les curieux, voici ces pièces :

I

Au Palais des Tuileries, le 20 mars 1815.

Napoléon, empereur des Français, etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit.

Article premier. — Voulant donner un témoignage de notre satisfaction à M. le général Carnot *pour la défense d'Anvers*, nous l'avons nommé et nommons *comte de l'Empire.*

Art. 2. — Notre cousin le prince archichancelier de l'Empire est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Generated on 2024-05-14 13:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

Au Palais des Tuileries, le 20 mars 1815.

Napoléon, empereur des Français, etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Le général *comte Carnot* est nommé ministre de l'Intérieur.

NAPOLÉON.

Pour l'Empereur, le ministre secrétaire d'État :

Le duc DE BASSANO.

III

MON CHER COMPATRIOTE,

Je vous envoie les deux décrets que Sa Majesté vous a annoncés ce soir, je suis charmé de vous avoir pour collègue, mais ce titre, quelque prix que j'y attache, ne saurait rien ajouter aux sentiments inviolables dont je vous prie d'agréer l'assurance.

Le duc DE BASSANO.

21 mars.

IV

A monsieur le général Carnot,
rue Saint-Louis, au Marais, numéro 44.

Paris, 22 mars 1815.

J'ai reçu, monsieur, la nuit dernière, un décret par lequel l'Empereur vous confère le titre de *comte*. Aussitôt que Sa Majesté m'aura fait connaître ses volontés relativement au Conseil du sceau, je m'empresserai de faire expédier, sur votre requête, les lettres patentes qui vous sont nécessaires pour jouir pleinement de la distinction que

Generated on 2024-05-14 13:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sa Majesté vient de vous accorder. En attendant, je n'ai pas voulu différer à vous présenter mes félicitations et à vous offrir, monsieur le comte, les assurances de mon entière considération.

Le prince archichancelier de l'Empire,

CAMBACÉRÈS.

Inutile de dire que ces lettres ne reçurent de la part de Carnot aucune réponse. Il laissa les bureaux l'appeler : *le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire*, mais jamais il ne signa *le comte Carnot;* il se garda d'écrire au conseil du sceau, et on ne trouve aucun cachet de lui portant des armoiries impériales dont il n'avait que faire. Il avait même substitué au vieil écusson des Carnot un simple cimier (oiseau) rappelant plus discrètement le passé familial.

En cette matière, comme sur les sujets de religion, il évitait de parler pour ne froisser personne : mais ses notes volantes montrent le cas qu'il en faisait :

La noblesse héréditaire est un principe de haine et de jalousie entre les citoyens.

Celui-là est un vil roturier qui a la bêtise de se croire inférieur à un vil gentilhomme.

La qualité de noble ne doit pas nuire à la considération que peuvent mériter ceux qui ont des talents. Je ne la crois pas incompatible avec celle de bon citoyen.

Ceux qui acceptent des distinctions nobiliaires reconnaissent par là même leur infériorité.

Les titres se donnent dans le monde par courtoisie pour ménager la vanité des gens : je donne à chacun le titre qu'il veut avoir.

Nous sommes tous les créatures de Dieu, par conséquent tous nobles d'origine ; ceux-là seuls dérogent qui font des bassesses.

Il vaut mieux honorer son nom que s'honorer de son nom.

Tous les braves gens sont des gens comme il faut.

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DIVERS CACHETS DE LAZARE CARNOT

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quant au titre de *pair de France*, qui fut octroyé à Carnot le jour même de Waterloo, il correspondait à une fonction publique ; aussi, sans avoir été régulièrement investi, crut-il devoir faire immédiatement acte de présence à la Chambre des pairs, où son intervention pouvait être utile. Voici la lettre qui lui servit de brevet.

Monsieur le comte Carnot, en conséquence de l'article 4, titre 1er, de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, et prenant en considération les services que vous avez rendus à la patrie, ainsi que l'attachement que vous avez toujours manifesté pour notre personne et pour les principes de la monarchie constitutionnelle qui régit l'Empire, nous vous avons nommé *pair de France*. Notre intention est que vous vous rendiez samedi à trois heures au palais des pairs, près de notre cousin prince archichancelier de l'Empire, auquel nous avons transmis les ordres nécessaires pour que votre titre soit vérifié, et que vous preniez séance dans la Chambre en ladite qualité. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Au Palais de l'Élysée, le deux juin mille huit cent quinze.

Signé : NAPOLÉON.

Pour l'Empereur, le ministre secrétaire d'État :
Le duc DE BASSANO.

HONNEURS POSTHUMES

Carnot, malade depuis quelque temps, mais qui n'avait rien perdu de son énergie, s'éteignit subitement à Magdebourg le 2 août 1823. Le 5 août à minuit, sa dépouille mortelle fut conduite, aux flambeaux, par un char militaire, à l'église Saint-Jean, et déposée dans un caveau par les soins de ses deux fils, Sadi et Hippolyte. Plusieurs mois après, on la transféra au cimetière de la ville, qui était un petit bois aménagé en jardin anglais, où les enfants allaient jouer près des tombes cachées sous le lierre. Une simple pierre, avec son nom pour toute inscription, devait désigner pendant soixante-six ans la sépulture de l'exilé.

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pendant que la réaction bourbonnienne faisait, par ordre, oublier à la France beaucoup des gloires militaires de la Révolution et de l'Empire, nos amis de Belgique continuaient de marquer leur souvenir au défenseur d'Anvers : chaque année, de 1815 à 1823, les échevins ne manquèrent pas de s'informer de sa santé. Après sa mort, il y eut divers projets, différés par suite des événements locaux, mais il avait été décidé d'élever à Carnot une statue au faubourg de Borgerhout que le plan de défense condamnait à disparaître, et qu'avait sauvé l'humanité du gouverneur français. Ce monument de reconnaissance y fut inauguré en 1865.

Peu à peu cependant, les passions s'apaisaient en France et l'œuvre des historiens y faisait rendre justice à l'*Organisateur de la victoire*. Sous le règne de Louis-Philippe, David d'Angers osa sculpter son image au fronton du Panthéon ; le nom de Carnot fut gravé sur l'Arc de Triomphe, parmi les généraux ayant commandé devant l'ennemi au cours des grandes guerres, et donné par suite à l'une des avenues de l'Étoile. Le duc d'Aumale lui décerna dans ses *Institutions militaires de la France*, un éloge éclatant. A mesure que les archives s'ouvraient aux chercheurs de vérité, et que s'y découvrait le rôle immense de Carnot dans la fondation de la France moderne, les hommages à sa mémoire se multipliaient.

En 1882, une statue de bronze, offerte par souscription nationale, fut élevée à Carnot dans son village natal, à Nolay. Son nom fut donné à l'un des forts de Dijon, à la belle caserne de Chalon-sur-Saône. Enfin, en 1889, une loi de l'État décida que les cendres de Carnot seraient rapportées de Magdebourg en France et déposées au Panthéon, près de celles des grands serviteurs du pays. La cérémonie de Magdebourg se déroula dans une atmosphère de profond recueillement militaire, le commandement ayant ordre d'honorer particulièrement la mémoire du général ennemi qui était venu demander asile à l'Allemagne. Ce fut le digne prélude des solennités qui, sous la magistrature du président Sadi Carnot, accompagnèrent l'entrée au Panthéon des cendres de Marceau, La Tour d'Auvergne, Baudin et Lazare Carnot.

Le 18 juillet 1890, le gouvernement décida de publier la *Correspondance générale de L. Carnot :* cette entreprise considérable fut confiée, sous la direction du grand historien Albert Sorel, à Étienne Charavay, archiviste érudit que la mort arrêta trop tôt ; ce travail, repris par M. Mautouchet, sous la direction de M. Aulard, est arrêté depuis 1907 au quatrième volume et à l'époque de mai 1795.

D'autres hommages particuliers sont encore venus consacrer la reconnaissance nationale envers Carnot. Tels les deux monu-

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.5b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments élevés, l'un à Wattignies où il avait combattu en personne, et l'autre dans la place de Maubeuge, que la victoire de Wattignies avait sauvée des Autrichiens : ce dernier monument représente Carnot serrant dans ses bras Jourdan et Duquesnoy, les héros de la journée.

Le nom de Carnot a été attribué à un cuirassé d'escadre, — qui fut l'une de nos belles unités navales, — à des fondations savantes, à un lycée de l'État ; ...il est même devenu, en souvenir des *Rosati*, le parrain de jolies variétés de fleurs de nos jardins.

La France a donc, depuis longtemps, cessé d'être ingrate envers l'un de ses fils les plus dévoués, de l'un des plus passionnés défenseurs de ses libertés. Aux hommages qu'elle lui a rendus, l'histoire continuera longtemps encore d'ajouter ceux qui naîtront des vérités nouvelles à mettre au jour : car il reste encore beaucoup à recueillir et à faire connaître sur l'œuvre immense de Carnot.

Par la publication des miettes d'histoire qui précèdent (1), *la Sabretache* est fière d'avoir pu contribuer, pour sa part, à une pareille tâche.

(1) Les documents ci-dessus sans indication d'origine appartiennent aux archives de la famille Carnot, à Nolay (Côte-d'Or).

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XII

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES DE L.-N.-M. CARNOT

AVEC L'INDICATION DE LEUR COTE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

—— Essai sur les machines en général par un officier au corps royal du génie, à *Dijon* (*Defay*), 1782, in-8° par M. Carnot... Nouvelle édition. Dijon (Defay) et Paris (Nyon, l'an 1786, in-8°, 107 p., 2 ex. (V. 23552 et 8° V. 11886.)

—— Éloge de M. le maréchal de Vauban, discours qui a remporté le prix de l'Académie... de Dijon, en 1784, par M. Carnot,... — *Dijon; et Paris, A. Jombert jeune*, 1784. In-8°. [Ln^{27}. 20087

Autre édition. *Dijon* (*Bidault*) et *Paris* (*Duchesne et Jombert*).

—— Éloge de Sébastien Le Prestre, chevalier, seigneur de Vauban.... discours qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon, le 2 d'août 1784, par M. Carnot,... Ouvrage enrichi d'observations par un amateur (le Mis de Montalembert). — (*S. l. n. d*) In-8°, 50 p. (Ln^{27}. 20088

—— Observation sur la lettre de M. Choderlos de Laclos à MM. de l'Académie française, concernant l'éloge de Vauban, par M. Carnot. Arras et Paris, 1786. In-8°.

—— Lettre. *Voir* MONTALEMBERT (Mis Marc René de). Réponse au mémoire sur la fortification perpendiculaire par plusieurs officiers du corps royal du génie... — *Paris*, 1787. In-8°. [V. 22378

—— Almanach des Muses, années 1786 à 1792. Plusieurs poésies signées M. CARN... capitaine au corps royal du génie.

—— Mémoire présenté au conseil de la guerre au sujet des places fortes qui doivent être démolies ou abandonnées, ou Examen de cette question : Est-il avantageux au roi de France qu'il y ait des places fortes sur les frontières de ses états?

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(s. n.) — *Paris, Barrois l'aîné*, 1789. In-8°, 46 p. [V. 22466

—— Réclamation adressée à l'Assemblée nationale contre le régime oppressif sous lequel est gouverné le corps royal du génie... par M. Carnot, capitaine dans ce même corps. — (*Paris,*) *impr. de Vve Delaguette*, 1789. In-4°, 13 p. [Lf53. 4

—— L'analyse infinitésimale, ms. envoyé à l'Académie de Dijon, réclamé le 10 décembre 1791 par L. Carnot, à qui une copie en est adressée (janvier 1792).

—— Carnot l'aîné, député du département du Pas-de-Calais, à ses collègues. (5 janvier, l'an IV de la liberté [1792]). Sur les citadelles. — (*Paris,*) *Impr. nationale* (an IV). In-8°, 3 p. [Le33. 3. v

(Assemblée législative. Militaire. Pièce I.)

—— Projet de décret, par M. Carnot aîné... (Concernant la police des voyageurs arrivés à Paris depuis le 1er mars 1792.) — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 2 p. [Le33. 3. S

(Assemblée législative. Législation. Pièce Rr.)

—— Rapport et projet de décret sur les réparations et indemnités dues à la mémoire et aux familles de Théobald Dillon et de Pierre-François Berthois ; présentés à l'Assemblée nationale, au nom de ses comités réunis d'instruction publique et de l'extraordinaire des finances, le 9 juin 1792... par M. Carnot aîné,... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 14 p. [Le33. 3. I

(Assemblée législative. Dépenses publiques. Pièce n° 16.)

—— Rapport et projet de décret, sur une distribution de piques, présentés au nom du Comité militaire, par M. Carnot,...le 25 juillet 1792... — (*Paris,*) *Impr. nationale*, 1792. In-8°, 8 p. [Le33. 3. v

(Assemblée législative. Militaire. Pièce n° 81.)

—— Décret de l'Assemblée nationale, du 1er août 1792... sur une fabrication de piques, précédé du rapport fait le même jour, au nom de la Commission militaire, par M. Carnot aîné,... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 10 p. [Le33. 3. v

—— Proclamation des commissaires de l'Assemblée nationale (L. Carnot, A.-P. Coustard, C.-A. Prieur, F.-J. Ritter). — *Strassburg, F.-G. Levrault* (s. d.). In-fol. plano. [Lb39. 11173

(En français et en allemand.)

—— Rapport et compte rendu des commissaires envoyés à Soissons par l'Assemblée nationale (Lacombe-Saint-Michel et Carnot aîné). Séance du 6 août 1792... (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 24 p. [Le33. 3. v

(Assemblée législative. Militaire. Pièce n° 88.)

—— Lettre des commissaires de l'armée du Rhin... (L. Carnot, Anne-Pierre Coustard, F.-J. Ritter, C.-A. Prieur [15 août 1792.]) — *Paris, Impr. nationale* (s. d.) In-8°, 2 p. [Le33 3. v

(Assemblée législative. Militaire. Pièce n° 98.)

—— Seconde lettre des commissaires de l'armée du Rhin, à l'Assemblée nationale... (L. Carnot, Anna-Pierre Coustard, C.-A. Prieur, F.-J. Riller (*sic*) [17 août 1792].) —

Generated on 2024-05-14 14:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, Impr. nationale (s. d.) In-8°, 6 p. [Le[33]. 3. v

(Assemblée législative. Militaire. Pièce n° 99.)

(Assemblée législative. Militaire. Pièce n° 86.)

—— Convention nationale. Rapport fait à la Convention nationale par ses commissaires Carnot, Garrau et Lamarque, envoyés par elle aux frontières des Pyrénées, présenté à la Convention le 12 janvier 1793... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 47 p. [Le[39]. 400

—— Convention nationale. Rapport sur la levée d'une légion pour l'armée des Pyrénées, présenté au nom du Comité de défense générale, par L. Carnot,... le 29 janvier 1793... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 4 p. [Le[38]. 2005

—— Convention nationale. Rapport et projet de décret sur la réunion au territoire de la République de plusieurs enclaves et pays circonvoisins, présentés au nom du comité diplomatique, par L. Carnot,... le 14 février 1793... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 19 p. [Le[38]. 2414

—— Convention nationale. Déclaration des droits du citoyen, proposée par L. Carnot,... 10 mars 1793... — *Paris, Impr. nationale*, 1793. In-8°, 12 p. [Le[38]. 2552

—— (Arrêté de L. Carnot et Duquesnoy, députés par la Convention aux armées du Nord et des Ardennes, sur les opérations destinées à compléter l'effectif des corps militaires des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Douai, 9 avril 1793.) — *Arras, impr. de Leducq* (s. d.). In-4°. 8 p. (Lb[41]. 2897

—— Convention nationale. Rapport sur la manufacture extraordinaire d'armes établie à Paris, fait à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, par L. Carnot,... 13 brumaire, IIe année... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 42 p., tableau. [Le[38]. 546

—— Convention nationale. Projet de décret, fait au nom du Comité de salut public (le 25 frimaire an II, sur la réquisition des armes de guerre) par Carnot,... — *Paris, Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 4 p. [Le[38]. 607

—— Convention nationale. Rapport et projet de décret sur la suppression du conseil exécutif provisoire et son remplacement par des commissions particulières présentés à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, par Carnot,... Séance du 12 germinal l'an 2... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 19 p. [Le[38]. 744

—— Rapport sur l'abolition du Conseil exécutif. *Paris, Journal des Débats*, 1793, broch. in-8°. 2 fr.

—— Convention nationale. Rapport et projet de décret présentés à la Convention nationale, le 12 germinal, au nom du Comité de salut public, sur la suppression du conseil exécutif et son remplacement par des commissions particulières, par Carnot,... — (*S. l.,*) an II. In-32, 38 p. [Le[38]. 745

—— (Un autre ex., pièce n° 3.

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du T. II d'un autre recueil classé différemment.) [Le^{87}. 12

—— Convention nationale. Rapport sur la reprise des quatre places de la frontière du Nord qui avoient été envahies par l'ennemi, présenté à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, par Carnot,... le 1er vendémiaire l'an IIIe... — (*Paris,*) *Impr. nationale* (s. d.). In-8°, 20 p. [Le^{38}. 958

—— Rapporto intorno alla ripresa delle quattro piazze della frontiera del Norte che erano state invase dal nemico, presentato alla Convenzion nazionale... da Carnot,... — (*Parigi,*) *Stamperia nazionale delle leggi* (s. d.). In-8°, 26 p. [Le^{38}. 959

—— Rapport fait à la Convention nationale sur la reprise de Valenciennes. (Séance du 1er vendémiaire an III.) *Voir* FERRAND (Jean-Henry Becays). Précis de la défense de Valenciennes (1793). — *Valenciennes*, 1842. In-8°. [Lh^{5}. 103. A

—— Convention nationale. Compte rendu en exécution du décret du 21 nivôse an 3, par Carnot, représentant du peuple, de ses dépenses dans les diverses missions qu'il a remplies... — (*Paris,*) *Impr. nationale*, an III. In-8°, 2 p. [Le^{39}. 125

—— CARNOT. Rapport à la Convention sur notre situation en Hollande. *Paris, Journal des Débats*, 3 ventôse, 1794, in-8°.

—— Rapport sur le Cabinet topographique et historique. *Paris, id.*, 1794, in-8°.

—— Convention nationale. Rapport fait à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, par Carnot,... le 14 ventôse l'an IIIe... (Sur le tableau, dressé par lui, des campagnes des Français depuis le 8 septembre 1793.) — (*Paris,*) *Impr. nationale*, pluviôse an III. In-8°, 4 p. [Le^{38}. 2415

—— Campagne des Français, depuis le 8 septembre 1793... jusqu'au 15 pluviôse an III... (par Carnot. Précédé de son Rapport du 14 ventôse an III à la Convention.) — *Paris, impr. de la République*, an III. In-12, 103 p., front. [Lh^{3}. 19 (1)

—— Exploits des Français depuis le 22 fructidor an I jusqu'au 15 pluviôse an III... 8 septembre 1793-3 février 1795. Par le citoyen Carnot,... — *Bâle, J. Decker*, 1796. in-12, 115 p. et les tables, front. [Lh^{3}. 20

—— Premier Tableau des campagnes des Français depuis le 8 septembre 1793... jusqu'au 15 pluviôse an 3. (Par Carnot.) — *Paris, impr. de J. Gratiot* (s. d.) In-fol. plano. [Lh^{3}. 18 (1)

—— Second Tableau des campagnes des Français, du 15 pluviôse an 3 au 1er ventôse an 5... (Par Carnot). — *Paris, impr. de J. Gratiot* (s. d.). In-12, 75 p., titre gr. (Lh^{3}. 19 (2)

—— (S. d.) — *Ibid.* In-fol. plano. [Lh^{2}. 18 (2)

—— Campagnes des Français, depuis le 8 septembre 1793... jusqu'au 1er ventôse, an 5. (Par Carnot.) — *Paris, impr. de J. Gratiot* (s. d.). In-8°, 107 p. [Lh^{3} 19. A

—— Convention nationale. Opinion de Carnot sur l'accusation

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

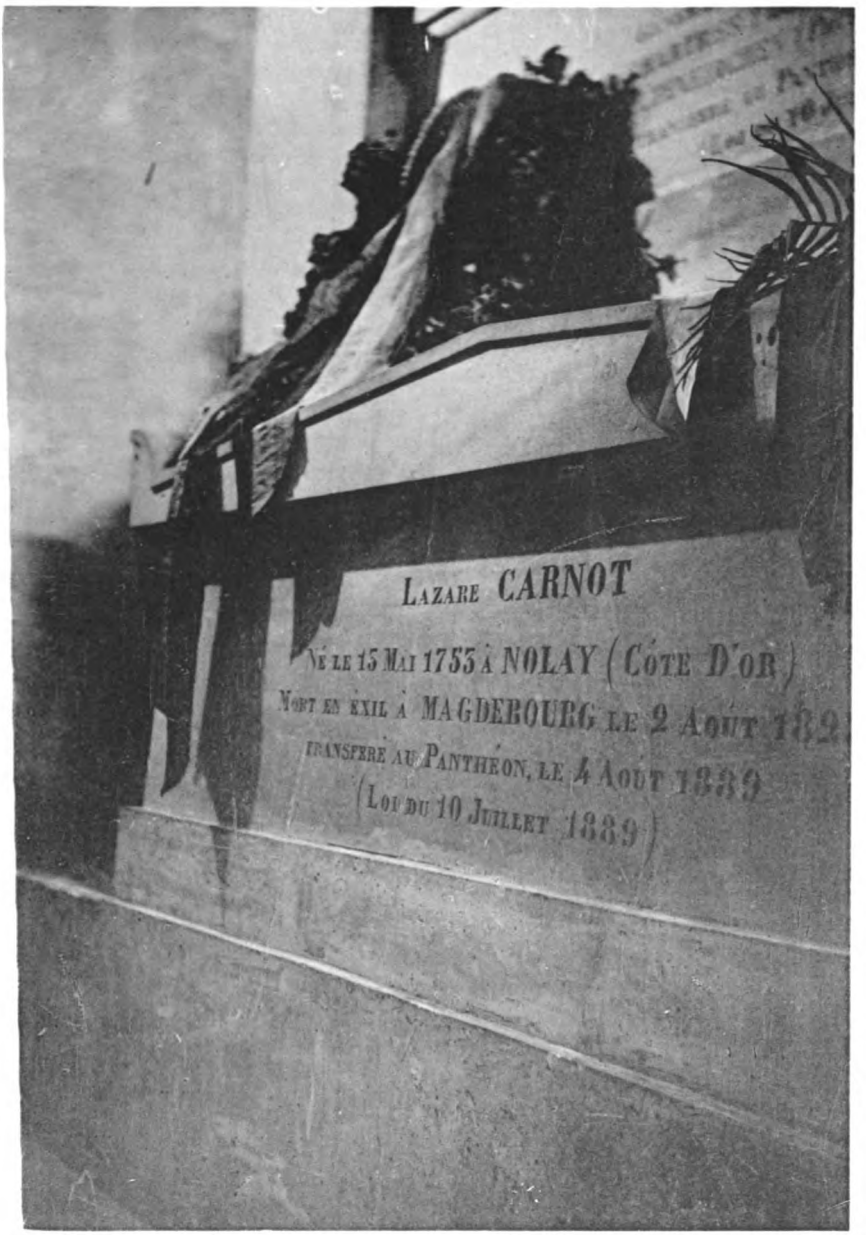

TOMBE DE LAZARE CARNOT AU PANTHÉON

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

proposée contre Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Barère et Vadier, par la commission des vingt-un, créée par le décret du... pluviôse, pour l'examen de la conduite de ces représentants. — *Paris, Impr. nationale*, germinal an III. In-8°, 25 p. [Le³⁸. 1305

—— Directoire exécutif. Discours prononcé par le président du Directoire... (Carnot) à la fête de la Reconnaissance et des Victoires, célébrée au Champ-de-Mars le 10 prairial l'an IV... — (*Paris,*) *impr. du Directoire executif* (s. d.). In-8°, 7 p. [Lb⁴². 1040

—— Directoire exécutif. Discours prononcé par le président du Directoire (Carnot) à la fête de la Liberté, le 9 thermidor an V.

—— Discours prononcé à la fête commémorative du 14 juillet le 26 messidor an V.

—— Discours prononcé à la fête commémorative du 10 août. 23 thermidor an V.

—— Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal, par Carnot,... — *Paris, Duprat*, an V (1797). In-16, p. [8° V. 11900

—— 1813. 2ᵉ éd. — *Paris, Vᵛᵉ Courcier.* In-8°, VI-252 p., pl. [V. 18771

—— 1839. 3ᵉ éd. — *Paris, Bachelier.* In-8°, 254 p., pl. [V. 18772

—— 1860. 4ᵉ éd. — *Paris, Mallet-Bachelier.* In-8°, 160 p., pl. [V. 18773

—— 1881. 5ᵉ éd. — *Paris, Gauthier-Villars.* In-8°, 202 p. [8° V. 11624

—— Reflexões sobre a metaphysica do calculo infinitesimal por Carnot,... publicadas em Pariz no anno de 1797... traduzidas do francez por Manoel Jacinto Nogueira da Gama,... — *Lisboa, ra offic. de Correa da Silva*, 1798. In-4°, XVII-56 p., pl. [V. 6651

—— Œuvres mathématiques du citoyen Carnot.... — *Bâle, J. Decker*, 1797. In-8°, XVI-208 p., pl. et portr. [V. 33928

—— Réponse, de L.-N.-M. Carnot, citoyen français, l'un des fondateurs de la République et membre constitutionnel du Directoire exécutif, au rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor, au Conseil des Cinq-Cents, par J.-Ch. Bailleul, au nom d'une commission spéciale. — (*S. l.,*) an VI. In-12, 228 p., portr. [Lb⁴². 560

—— An VI. — (*S. l.*) In-12, 163 p. [Lb⁴². 427

—— An VI. — (*S. l.*) In-12, 179 p. 2 ex. [Lb⁴². 427. B et 560 A

—— An VI. — (*S. l.*) In-12, 228 p. [Lb⁴². 560. B

—— 1799. — *Londres, J. Wright.* In-12, 230 p. [Lb⁴². 87. A

—— Dépêches officielles envoyées par le général Masséna au ministre de la Guerre... (Signé : Carnot. 30 prairial an VIII.) — (*Paris,*) *impr. de Richard* (s. d.). In-8°, 4 p. [Lb⁴². 531

—— Lettre du cit. Carnot au cit. Bossut, contenant quelques vues nouvelles sur la trigonométrie. *Voir* Bossut (Abbé Charles). Cours de mathématiques... Nouvelle édition... (Tome II.)... — *Paris*, an IX-1800. In-8°. 2 ex. [V. 20309 et 20311

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

—— De la Corrélation des figures de géométrie, par L.-N.-M. Carnot,... — *Paris, Duprat*, an IX (1801). In-8°, VIII-188 p., pl. [V. 18960

—— Géométrie de position, par L.-N.-M. Carnot,... — *Paris, J.-B. M. Duprat*, an XI (1803). In-4°, XL-489 p., fig. et pl. 3 ex. [V. 6386, Rés. V. 863 et Rés. mV. 174

—— Géométrie der Stellung von L.-N.-M. Carnot, uëbersetzt von Schumacher... 2 vol. 8° *Altona* (*Hemmerich*) 1810.

—— Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement, par L.-N.-M. Carnot,... — *Paris, Deterville*, an XI (1803). In-8°, XXII-262 p., pl. [V. 18798

—— Tribunat. Discours prononcé par le citoyen Carnot, sur la motion relative au gouvernement héréditaire. Séance extraordinaire du 11 floréal an 12. — (*Paris,*) *Impr. nationale*, an XII. In-8°, 10 p. [Le^{51}. 765

—— Discours du citoyen Carnot. — *Paris, impr. de Rochette* (an XII-1804). In-8°, 8 p. [Ln^{43}. 342

(Discours des orateurs pour la nomination de Napoléon empereur des Français.)

—— Discours du citoyen Carnot (prononcé au Tribunat sur la motion de Curée). — *Paris, impr. de Rochette* (s. d.). In-8°, 8 p. [Le^{51}. 820

—— Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace, suivi d'un essai sur la théorie des transversales, par L.-N.-M. Carnot,... — *Paris, Courcier*, 1806. In-4°, 111 p., pl. 2 ex. [V. 6652 et 13151

—— 1806. — *Ibid.* In-4°, 111 p., pl. [V. 13150 et Rés. V. 874

—— De la Défense des places fortes, ouvrage composé par ordre de Sa Majesté impériale et royale pour l'instruction des élèves du corps du génie, par M. Carnot, ancien officier de ce corps et ancien ministre de la Guerre, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur... *Paris, Courcier*, 1810, in-8°, 528 p.

—— De la Défense des places fortes... par M. Carnot,... 2e édition. — *Paris, Courcier*, 1811. In-8°, VI-551 p. [V. 22541

—— 1812. 3e éd. — *Paris, Vve Courcier*, In-4°, XXXIX-616 p., pl. [V. 9281

—— Discours préliminaire de la 3e édition du Traité de la défense des places fortes, par M. Carnot,... — *Paris, Vve Courcier*, 1812. In-8°, 32 p. 2 ex. [Vp. 4430 et 8° V. Pièce. 11787

—— Von der Vertheidigung fester Plätze... durch M. Carnot,... Aus dem französischen übersetzt... durch R. v. L. — *Dresden, Arnold*, 1811. In-8°, 431 p. [V. 22542

—— Carnot [Lazare-Nicolas-Marguerite]; *'the organiser of victory'*) Treatise on the Defence of fortified Places, written under the direction and published by command of Buonaparté, trans. by lieut.-col. Baron de Montalembert, 8 vo. 1814.

—— Institut impérial de France. Classe des sciences physiques et mathématiques. Rapport sur une nouvelle machine hydraulique ima-

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ginée par M. Lingois... Extrait du procès-verbal de la séance du 13 juillet 1812. (Signé : Carnot, rapporteur.) — (*S. l.*,) *impr. de Mame* (s. d.). In-4°, 8 p.
[4° V. Pièce. 4285

—— Mémoire adressé au roi, en juillet 1814, par M. Carnot,... — *Bruxelles, tous les libraires*, 1814. In-8°, VIII-47 p. [Lb⁴⁵. 301

—— 1814. — *Ibid.* In-8°, X-91 p. [Lb⁴⁵. 901 A

—— 1814. — *Paris, Plancher.* In-8°, VIII-72 p. [Lb⁴⁵. 301 B

—— Mémoire adressé au roi en juillet 1814, par M. Carnot, lieutenant-général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la Légion d'honneur, de l'Institut de France, etc... *A Paris*, 1814, petit in-8°. Avertissement de X pages et texte de 80 p.

(Ce mémoire est, à peu de chose près, tel qu'il a été présenté au roi ; on y a seulement ajouté quelques développements, et l'on s'est fait un devoir de supprimer quelques citations et passages qui ont paru déplaire à Sa Majesté.)

—— Mémoire adressé au roi... etc. (même titre) *à Bruxelles chez tous les libraires*, MDCCCXIV, in-18. Avertissement de X p. et texte de 91 p.

—— 1815. — *Paris, Vauquelin.* In-16, 60 p. [Lb⁴⁵. 301 C

—— 1815. — *Ibid.* In-8°, 64 p. [Lb⁴⁵. 301 L

—— 1815. — *Paris, Arnaud.* In-8°, VI-95 p. [Lb⁴⁵. 301 D

—— Mémoire adressé au roi, en juillet 1814, par M. Carnot,... contenant toutes les notes de l'auteur, celles du Lynx, les commentaires qui ont circulé secrètement avec le manuscrit, et les pièces justificatives, suivi du discours qu'il a prononcé au Tribunat le 11 floréal an XII. 2e édition. — *Paris, Chaumerot*, 1815. In-8°, 102 p. [Lb⁴⁵. 301 F

—— Mémoire adressé au roi, en juillet 1814, par Mr. Carnot, précédé de la Préface, et suivi de son discours prononcé au Tribunat... le 11 floréal an XII sur la motion relative au gouvernement héréditaire, avec les notes. — *Paris, les marchands de nouveautés*, 1815. In-8°, 68 p. [Lb⁴⁵. 301 G

—— Mémoire adressé au roi, par M. le lieutenant général Carnot, dernier gouverneur d'Anvers. On y a réuni les notes du général, celles contenues dans le 1er vol. du « Linx », et les commentaires qui ont circulé avec le manuscrit en août et septembre 1814. — *Paris, Latour*, mars 1815. In-8°, II-104 p. [Lb⁴⁵. 302

(Ex. suivi de ff. mess. sur les différences de cette édition avec quelques-unes des précédentes.)

—— Mémoire adressé au roi en juillet 1814, par M. Carnot,... Seule édition complète et correcte, contenant toutes les notes de l'auteur, celles du Lynx, les commentaires qui ont circulé secrètement avec le manuscrit et les pièces justificatives, suivi du discours qu'il a prononcé au Tribunat le 11 floréal an XII. — *Paris, Arnaud*, avril 1815. In-8°, VI-124 p. [Lb⁴⁵. 301 E

—— Avril 1815. — *Ibid.* In-8°, VI-124 p. [Lb⁴⁵. 30¹ M

—— Mai 1815. 4e éd. — *Paris, Arnaud.* In-8°, VI-124 p. [Lb⁴⁵. 301 H

—— Juin 1815. 5e éd. — *Ibid.* In-8°, VI-124 p. [Lb⁴⁵. 301 I.

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

—— Juin 1815. 6e éd. — *Ibid.* In-8°, VI-124 p. [Lb45. 301 K

—— Mémoire adressé au roi, en juillet 1814, par M. Carnot, suivi de son discours prononcé au Tribunat... le 11 floréal an XII, sur la motion relative au gouvernement héréditaire. — *Paris, les marchands de nouveautés* (s. d.). In-8°, 85 p. [Lb45. 301 N

—— La Fusion des partis, mémoire adressé au roi, en juillet 1814, par Carnot,... — *Paris, I. Liseux*, 1888. In-16, 96 p. [Lb45. 301 *bis*

—— De la stabilité des corps flottants. Rapport sur le mémoire de M. Ch. Dupin par M. Carnot, membre de l'Institut, 30 août 1814. In-4°, 10 p. (*Nismes, Blachier.*)

—— Lettre (sur le secret des correspondances, 8 mai 1815). *Voir* Chambord (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de). Lettre... (au général de Saint-Priest, 9 décembre 1866... — *Genève* (s. d.). In-8° [Lb56. 3195

—— Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant général Carnot, depuis le 1er juillet 1814. — *Paris; et Bruxelles, P.-J. de Mat*, 1815. In-8°, 52 p. [Lb48. 269

—— 1815. — *Paris, Vve Courcier.* In-8°, 51 p. [Lb48. 269 A

—— 1815. 2e édit. — *Ibid.* In-8°, 51 p. [Lb48. 269 B

—— 1815. 3e éd. — *Ibid.* In-8°, 51 p. [Lb48. 269 C

—— Exposé de la situation de l'Empire, présenté à la Chambre des Pairs, dans sa séance du 13 juin 1815. par S. Exc. le ministre de l'Intérieur (Carnot). — *Paris, Impr. impériale*, 1815. In-4°, 40 p. [Lb46. 452

—— Chambre des représentants. Exposé de la situation de l'Empire, fait à la Chambre des représentants, dans sa séance du 18 juin 1815, par S. Exc. le ministre de l'Intérieur (Carnot)... — (*Paris,*) *impr. de la Chambre des Représentants* (s. d.). In-8°, 64 p. [Le53. 6

—— Opuscules poétiques du général L.-N.-M. Carnot. — *Paris, Beaudouin fils*, 1820. In-8°, III-352 p. [Te. 17221

(Ex. rel. m. aux armes de Louis-Philippe.)

—— Général Lazare Carnot. Poésies. (Préface de J. de Riols.) — *Paris, E. Boulanger* (1894). In-16, VII-128 p. [8° Z. 13342

(Petite Bibliothèque Diamant. 71.)

—— Ungedruckte Poesien. *Voir* Körte (Friedrich-Heinrich-Wilhelm). Das Leben L.-N.-M. Carnot,... — *Leipzig*, 1820. In-8°. [Ln27. 3561

—— Don Quichotte. Poème héroï-comique en 6 chants, par L.-N.-M. Carnot. — *Paris, F. A. Brockhaus*, 1821. In-16, 176 p. [8° Ye. 1968

—— Le général Lazare Carnot. Don Quichotte, poème héroï-comique en 6 chants, suivi de poésies diverses. Notes biographiques et remarques de J. de Riols. — *Paris, A.-L. Guyot* (1896). In-16, 190 p. [8° Ys. 48312

(Collection A.-L. Ouyot.)

—— Télémaque dans l'île de Calypso, par Mme la comtesse de Belz. — (*Berlin, Reimer*, 1822.) 45 p. 8°.

—— Mémoire sur la fortification

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/ucl.5b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

primitive, pour servir de suite au Traité de la défense des places fortes, par M. Carnot. — *Paris, Bachelier*, 1823. In-4°, XXXVI-51 p., p. [V. 9282

OUVRAGES APOCRYPHES

OU FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A L.-N.-M. CARNOT

—— Lettre de Carnot au Directoire exécutif, qui demande à être jugé, et les secrets les plus importants qu'il dévoile sur la journée du 18 fructidor. — (*Paris,*) *impr. de Renaudière* (s. d.). In-8°, 8 p. [Lb[42]. 1575

—— Causes secrètes des conspirations royales dévoilées par Carnot, extrait d'un manuscrit trouvé dans une maison où s'est réfugié ce conspirateur après sa fuite. Dédié aux assemblées primaires. (Se vend rue Percée n° 16.) Enregistré à la Bibliothèque nationale le 1er ventôse an VI.

Signée : DENIS (?)

1 plaquette in-32 de 16 pages 1798.

—— Rimembranza dell' ultimo mio viaggio a Parigi ossia Carteggio di M. Carnot a Mr. Mallet Dupan. — *Berna*, 1798. In-8°, 119 p. [Lb[42]. 621

Traduction des *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*, de Jacques-Henri MEISTER.)

—— Second Mémoire de Carnot. — *Hamburg*, 1799. In-12, 43 p. [Lb[42]. 2290

—— Recueil de lettres à deux amants. (Attribué à L.-N.-M. Carnot et à Constance Pipelet de Leury, princesse de Salm.) — *Paris*, an IX. 9 vol. in-12. [Rés. Z. 4243-4251

—— Lettres secrettes et amoureuses de deux personnages célèbres de nos jours. (L.-N.-M. Carnot et Constance Pipelet de Leury, princesse de Salm. Publié par F.-J.-M. Fayolle.) — *Paris, Pouplin*, 1817. 4 vol. in-12. [Y[2]. 48997-49000

(Réimpression des six premiers volumes de l'ouvrage précédent.

—— Guerre aux Pamphlets ou Appel à la postérité. — *Paris, les marchands de nouveautés*, 1814. In-8°, 16 p. [Lb[45]. 237

—— Correspondance inédite du général Carnot avec Napoléon pendant les Cent-Jours. — *Paris, Plancher*, 1819. In-8°, 135 p. 2 ex. [Lb[46]. 33 et 8° Z. Larrey. 229

(Apocryphe, pour la partie attribuée à Carnot seulement.)

Generated on 2024-05-14 14:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT 1

I. — En famille (1753-1769) 3
II. — Aux écoles (1769-1774) 15
III. — En garnison et en semestre (1774-1791) 27
IV. — Aux assemblées et au gouvernement (1791-1797) 43
V. — 18 Fructidor. — Premier exil (1797-1800) 71
VI. — Retour d'exil. — Au ministère de la guerre. — Déboires et démissions (1799-1800) 79
VII. — Au Tribunat (1802-1807). — Retraite et études (1807-1814) .. 99
VIII. — Campagne de 1814. — Première Restauration 109
IX. — Ministère de l'Intérieur et gouvernement provisoire 115
X. — Dernier exil (1815-1823) 127
XI. — Carnot et les honneurs 133
XII. — Bibliographie des ouvrages de L.-N.-M. Carnot 149

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 29621.

Generated on 2024-05-14 14:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, Rue Garancière

Generated on 2024-05-14 14:05 GMT / https://hdl.handle.net/2027/uc1.$b766344
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA